

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

AGIR EN COMPLÉMENTARITÉ

2025-2029



Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

AGIR EN COMPLÉMENTARITÉ

2025-2029

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation).

ISBN 978-2-555-00378-1 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025



Mot du premier ministre

Le Québec est un vaste et grand territoire et chaque région a sa propre identité, son potentiel et ses richesses. Chaque communauté a ses couleurs et ses particularités, et on en est fiers. Moi, comme premier ministre, je le suis aussi.

À cet égard, il est primordial de s'occuper des réalités régionales et de s'assurer que partout au Québec, les gens puissent vivre dans des milieux qui répondent à leurs besoins. C'est là que la nouvelle Stratégie pour l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029 entre en jeu. Elle a été revue pour mieux refléter les besoins des communautés.

Cette stratégie repose sur des priorités identifiées par les élus municipaux. Notre rôle, c'est de leur donner les outils et les ressources pour relever les défis propres à chaque région et territoire.

Pour y arriver, on va miser sur la collaboration entre les élus, les partenaires locaux et les gens de divers secteurs. Leur engagement et leur esprit d'équipe font toute la différence. Nous allons aussi continuer à moderniser nos façons de faire et adapter nos politiques pour qu'elles soient en cohérence avec la réalité des communautés d'aujourd'hui.

Ensemble, nous allons bâtir un Québec plus prospère, plus vert et plus durable, où tout le monde joue un rôle dans le développement régional. Ce sont tant les générations actuelles que celles à venir qui profiteront des résultats de nos actions.

(Original signé)

François Legault

Premier ministre du Québec



Mot de la ministre

Agir en complémentarité, voilà un titre évocateur pour la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029. Cela démontre encore une fois que notre gouvernement a la volonté de travailler en synergie avec les municipalités. Nous reconnaissons qu'elles jouent un rôle primordial pour dynamiser leur territoire et offrir des milieux de vie de qualité à leur communauté. L'engagement de toutes les parties est assurément un gage de réussite.

Je suis fière de la nouvelle mouture de la Stratégie, car elle nous permettra de mieux répondre aux priorités régionales des élus et des acteurs socioéconomiques, tout en misant sur les potentiels de chaque territoire. À cet égard, la Stratégie va encore plus loin que la précédente. Dorénavant, ce sont les conférences administratives régionales qui ont la responsabilité de coordonner la réponse gouvernementale aux priorités régionales, ce qui favorise la concertation de proximité et le travail de terrain.

Afin d'être plus cohérents et efficaces dans nos interventions, 18 plans d'action régionaux, englobant 98 priorités, seront déployés. Plusieurs des actions sont au cœur des préoccupations de notre gouvernement, telles que l'habitation, l'adaptation aux changements climatiques, le développement socioéconomique et la main-d'œuvre.

Pour soutenir le milieu municipal et leurs partenaires, des leviers financiers continueront à être mis à leur disposition afin de favoriser le développement local et régional, particulièrement le Fonds régions et ruralité doté d'une enveloppe de plus de 1,3 milliard \$ sur cinq ans.

En somme, je suis convaincue qu'ensemble, nous réussirons à mieux vitaliser nos collectivités en demeurant à l'écoute des territoires ainsi qu'en recentrant davantage nos interventions sur les priorités régionales. Et je sais que je peux compter sur toutes les parties concernées pour y arriver. D'ailleurs, je tiens à remercier les personnes qui se mobiliseront dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie au cours des prochaines années. Leur engagement fera la différence !

(Original signé)

Andrée Laforest

Ministre des Affaires municipales
Ministre responsable de la région
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Table des matières

Table des acronymes.....	3
Mise en contexte	4
1. Les nouveautés de la Stratégie 2025-2029.....	6
2. Les principes.....	7
3. Les défis du développement territorial.....	9
4. Les objectifs et orientations	11
4.1. Objectifs particuliers en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation	11
4.2. Les orientations.....	11
4.2.1. Orientation 1 – Des communautés mieux outillées pour plus de vitalité.....	11
4.2.2. Orientation 2 – Un gouvernement à l'écoute des territoires.....	15
4.2.3. Orientation 3 – Des interventions ciblées sur des priorités déterminées en région	17
5. L'apport des MO pour dynamiser les territoires	80
6. Mise en œuvre de la Stratégie	93
6.1. Les acteurs et leurs rôles	93
6.2. Les mécanismes de planification et de suivi	94



Table des acronymes

CAR	Conférence administrative régionale
CCTT	Centres collégiaux de transfert de technologie
ERAC	Espaces régionaux d'accélération et de croissance
FIA IV	Fonds d'initiatives autochtones
FRR	Fonds régions et ruralité
GES	Gaz à effet de serre
IVE	Indice de vitalité économique
LAOVT	<i>Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires</i>
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MRR	Ministre responsable de région
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCS	Minéraux critiques et stratégiques
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PAJ	Plan d'action jeunesse
PAMRI	Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration
PAMAM	Plan d'action ministériel en affaires municipales
PARS	Plan d'action en sécurité routière
PAN 23-28	Plan d'action nordique 2023-2028
PGR	Plan gouvernemental de régionalisation
PMD	Politique de la mobilité durable
PME	Petite et moyenne entreprise
PQE	Plan québécois en entrepreneuriat
PQJ	Politique québécoise de la jeunesse
PQVMCS	Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
R-I	Recherche et innovation
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
TGAT	Table gouvernementale aux affaires territoriales



© Roger St-Laurent

Mise en contexte

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (ci après la Stratégie) s'inscrit dans le cadre de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (ci-après, la Loi ou la LAOVT), qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en 2012.

L'occupation et la vitalité des territoires (OVT) s'entendent de la mise en valeur des potentiels de chaque territoire, dans une perspective de développement durable, résultant de l'engagement et du dynamisme des citoyens, des élus et des acteurs socioéconomiques.

Cette troisième stratégie s'inscrit dans l'esprit de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, conclue en décembre 2023, qui énonce l'intention du gouvernement du Québec et des gouvernements de proximité d'établir une nouvelle relation partenariale, basée sur la confiance et la prise d'engagements réciproques à l'égard de leurs priorités communes.

Elle fait suite à la Stratégie 2018-2022, laquelle témoignait de la volonté du gouvernement du Québec de mieux intervenir pour répondre aux priorités de chacune des régions, et qui a été prolongée de deux ans.

La Stratégie s'appuie sur un levier financier unique pour stimuler le développement local et régional : le Fonds régions et ruralité (FRR). Ce fonds est doté d'une enveloppe de plus de 1,3 G\$ sur cinq ans, dont la reconduction a été confirmée dans la Déclaration.

Sa vocation

La Loi reconnaît que l'occupation et la vitalité des territoires constituent une priorité nationale et représentent un projet de société à part entière. Le Québec est composé de territoires qui ont des défis et des potentiels qui leur sont propres. Il est donc nécessaire d'adapter l'action gouvernementale aux réalités des territoires et des collectivités qui les habitent. Pour y parvenir, la Stratégie propose une mise en cohérence entre, d'une part, les attentes des élus municipaux et des acteurs socioéconomiques, qui sont des intervenants incontournables en matière d'OVT, et d'autre part, l'ensemble des politiques, des stratégies, et des interventions étatiques qui prônent un plus grand dynamisme des territoires du Québec. De plus, elle établit des priorités nationales et régionales déterminantes pour l'avenir de nos territoires.

Sa portée

En vertu de la Loi, la Stratégie concerne l'ensemble de l'Administration gouvernementale¹. Il est attendu que chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration gouvernementale s'engage à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, dans le domaine de ses compétences et en prenant en compte les principes de celle-ci. Pour ce faire, ils doivent rendre publiques, dans une planification pluriannuelle, les actions qu'ils espèrent entreprendre.

Mécanisme de mise en œuvre

Deux niveaux de planification composent la Stratégie : une feuille de route, axée sur l'atteinte des objectifs nationaux, et des plans d'action régionaux, qui répondent de manière contextualisée aux spécificités de chaque région. La Table gouvernementale aux affaires territoriales (ci-après la Table ou TGAT) et les conférences administratives régionales (CAR) seront responsables de coordonner la mise en œuvre de ces plans.

Agir en complémentarité

La Stratégie s'inscrit sur le thème « Agir en complémentarité ». Elle reconnaît que les municipalités exercent un rôle incontournable dans le développement de leur territoire et prévoit ainsi diverses mesures afin de renforcer leur statut et leur offrir des outils souples et adaptés.

1. LAOVT, art. 4

1. Les nouveautés de la Stratégie 2025-2029

La dynamique du développement local et régional a grandement évolué dans la dernière décennie. Le gouvernement a reconnu que les municipalités, dans l'exercice de leurs compétences, constituent des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois.

Les outils financiers dédiés au développement local et régional, principalement le FRR, le Fonds de la région de la Capitale-Nationale et le Fonds signature métropole, sont bien maîtrisés et utilisés avec efficacité par les partenaires.

La relation entre le gouvernement et les organisations municipales s'est renforcée. La Stratégie 2025-2029 se pose ainsi sur l'angle de la complémentarité dans les rôles, les responsabilités ainsi que les expertises des différents partenaires en région. Le thème *Agir en complémentarité* s'inscrit dans une approche de gouvernance partagée qui se traduit par une collaboration accrue entre les acteurs, en évitant les chevauchements et en optimisant l'utilisation des ressources, ainsi qu'un engagement collectif face aux défis régionaux.

Ce qui distingue la présente Stratégie des deux précédentes est une volonté encore plus affirmée de répondre sur une base régionale aux priorités établies par les élus municipaux. Pour la première fois, ce sont aux CAR que revient la responsabilité d'établir la réponse gouvernementale aux priorités déterminées par le milieu municipal.

La Stratégie se décline en **trois orientations** :

Une première orientation : [Des communautés mieux outillées pour plus de vitalité](#) souligne l'importance de consolider la gouvernance municipale, du rôle de la MRC en matière de planification territoriale, de l'utilité des ententes sectorielles de développement ainsi que des outils de concertation gouvernementaux en région.

Une deuxième orientation : [Un gouvernement à l'écoute des territoires](#) s'intéresse à la prise en compte par l'Administration des particularités du territoire pour moduler ses interventions. Il est question de diagnostic territorial, de mesures de vitalité des territoires, d'allègement administratif, de reddition de comptes pour renforcer l'action collective et, enfin, de l'importance d'appliquer le principe de subsidiarité.

La mise en œuvre de ces deux premières orientations se fera au sein de divers chantiers à portée gouvernementale qui seront définis dans la **Feuille de route de la Stratégie OVT**. Les partenaires municipaux seront appelés à contribuer sur plusieurs d'entre eux.

Une troisième orientation : [Des interventions ciblées sur des priorités déterminées en région](#) présente les priorités déterminées par les élus pour chacune des régions administratives.



© Ville de Saint-Georges

2. Les principes

L'engagement du gouvernement, des élus et des acteurs socioéconomiques en faveur de l'occupation et de la vitalité durables des territoires repose sur un certain nombre de principes. Ceux-ci constituent un cadre partagé dans lequel s'inscrivent les interventions en OVT.

Le respect des spécificités des nations autochtones et de leur apport à la culture québécoise

Les nations autochtones constituent des peuples distincts, ayant des cultures, des langues, des coutumes et des traditions qui leur sont propres ainsi que des droits reconnus ou revendiqués. Le caractère inclusif de la vitalité des territoires concerne également les Autochtones.

Ce principe affirme l'importance d'engager un dialogue respectueux avec les nations autochtones et de prendre en compte leurs spécificités.

L'engagement des élus

L'OVT s'appuie sur l'action des élus membres de l'Assemblée nationale, du conseil d'une municipalité, d'un conseil de bande, du conseil d'un village nordique ou du Gouvernement de la nation crie. Cet engagement est fondamental dans la prise de décisions et la mise en œuvre des actions.

La concertation

La concertation est un processus de dialogue et de collaboration entre les acteurs impliqués qui vise à élaborer collectivement des solutions ou à prendre des décisions.

La concertation entre les élus et les acteurs socioéconomiques d'une collectivité, s'appuyant sur les aspirations et la mobilisation de la population, constitue une importante contribution au dynamisme des territoires.

La complémentarité territoriale

Ce principe encourage les élus et les acteurs socioéconomiques de collectivités voisines ou ayant des intérêts communs à s'associer et à unir leurs forces pour collaborer, planifier et agir de façon complémentaire et profitable à ces collectivités.

L'action gouvernementale modulée

Ce principe reconnaît que chaque territoire et chaque collectivité possède des caractéristiques uniques et spécifiques. Il est donc nécessaire que l'action gouvernementale soit modulée afin de prendre en considération cette diversité et ces spécificités ainsi que la recherche de l'équité.

La cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires

La recherche de la meilleure cohérence possible entre les différentes planifications et les interventions est essentielle pour une gouvernance efficace. L'objectif de cette cohérence est de garantir une coordination optimale entre les différentes planifications effectuées par les municipalités, les organismes compétents mentionnés dans la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (chapitre M-22.1), et les communautés métropolitaines.

La subsidiarité

La subsidiarité vise à déterminer le niveau le plus approprié pour l'exercice des pouvoirs et de la prise de décision, privilégiant le niveau le plus proche des citoyens ou des personnes affectées. Elle repose sur une approche décentralisée où les solutions aux enjeux régionaux sont développées localement en tenant compte des spécificités de chaque région. La subsidiarité implique une plus grande autonomie accordée aux paliers locaux.

3. Les défis du développement territorial



Pour contribuer à l'accroissement de la vitalité des territoires et au dynamisme des milieux de vie, la Stratégie tient compte des différents défis auxquels sont confrontées les communautés en matière de développement territorial.

Par ailleurs, la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité rappelle que le gouvernement et les municipalités doivent faire face à l'émergence de nouveaux défis collectifs, notamment quant à la

réalisation d'actions structurantes pour l'adaptation aux changements climatiques et à la transition climatique. Il s'agit d'un défi qui englobe l'ensemble des champs d'intervention du développement territorial. Il est essentiel que les acteurs articulent leur vision et leurs objectifs en faveur d'une croissance durable pour les générations présentes et à venir.

Les milieux confrontés à des défis de vitalisation

Certains milieux font face à des difficultés en raison de la persistance des disparités économiques, démographiques et sociales. Les écarts de vitalité entre ces territoires et l'ensemble du Québec engendrent des conséquences négatives, telles que la fermeture de commerces de proximité, la dévitalisation économique et sociale, la détérioration de la qualité de vie ou la perte d'attractivité. En outre, ces inégalités peuvent entraîner une diminution de l'accès aux services publics ou même mener à la perte de ceux-ci.

Dans certaines municipalités, la décroissance et la dispersion de la population génèrent des répercussions sur le maintien et la pérennité de certains de ces services. Parfois, ce phénomène peut même contribuer à accroître le sentiment d'insécurité et d'isolement au sein de la population en raison de la distance par rapport aux milieux urbanisés. Un des indicateurs de l'OVT concerne la proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifice de commerce de détail. Cette proportion, passée de 11,6 % à 20,7 % entre 2006 et 2022, illustre que plusieurs municipalités ont perdu leur dernier commerce de détail au cours des 15 dernières années. Il est donc important de soutenir les communautés dans la mise en place et le maintien de commerces de proximité.

La ruralité

La ruralité, qui est multiple, présente des particularités en matière d'occupation et d'aménagement du territoire et d'organisation sociale. Les territoires ruraux apportent une contribution significative à la vitalité du territoire québécois et à son identité. Les espaces ruraux, marqués par une faible densité démographique et un habitat dispersé, se caractérisent par des liens communautaires solides, un attachement au territoire et une proximité avec la nature qui font la fierté des collectivités qui les composent. La Stratégie constitue un engagement en faveur de la durabilité des communautés rurales.

La nordicité

Réparties sur un immense territoire de 1,2 million de kilomètres carrés (72 % de la superficie du Québec), les collectivités nordiques sont souvent séparées par des centaines de kilomètres et parfois accessibles uniquement par voie maritime ou aérienne. Isolées, elles peuvent faire face à de multiples enjeux au quotidien. L'approvisionnement en biens essentiels et l'accès à des services spécialisés ainsi qu'à des ressources professionnelles, notamment en éducation et en santé, présentent des défis. L'action gouvernementale nordique s'inscrit donc dans une réflexion globale sur le développement durable régional qui considère les réalités du territoire nordique et les risques propres à chacune de ses collectivités.

La prise en compte des nations autochtones

En raison de faits historiques, sociologiques et culturels, les populations autochtones ont des besoins spécifiques qui nécessitent des actions culturellement adaptées par les services publics québécois. À cet égard, le gouvernement souhaite accroître la prise en compte des réalités des Premières Nations et des Inuit en matière de vitalité des territoires. Les populations autochtones résident en communautés, sises en régions éloignées ou à proximité des grands centres urbains, ainsi que dans les milieux citadins. Le gouvernement encourage les municipalités à établir des relations partenariales avec les communautés autochtones avoisinantes. Il entend également poursuivre, à l'échelle régionale, le dialogue initié avec les communautés et les organisations autochtones en matière de vitalité des territoires.

La mobilisation des acteurs

La mobilisation des acteurs dans chacune des régions est une condition essentielle au développement territorial. Sur un territoire donné, une multitude de partenaires interviennent et influencent la dynamique socioéconomique en fonction des services qu'ils offrent, de leurs pouvoirs de mobilisation, de leurs responsabilités ou de leurs champs d'intervention. Ils agissent à différentes échelles : locale, supralocale et régionale. Le défi de la Stratégie est d'offrir une vision mobilisatrice du développement territorial, de rallier les acteurs clés du développement et de faciliter leur travail. Le dynamisme de ce réseau influence directement l'action collective et la vitalité des milieux. La MRC, à titre de gouvernement de proximité, joue un rôle stratégique sur ce plan.

La Stratégie s'adresse à ces milieux et vise à redéfinir collectivement un mode d'occupation du territoire viable pour les générations actuelles et futures, dans la dignité et l'équité. La dynamisation de ces environnements passe par l'établissement durable des populations, la croissance démographique, le renforcement de la base économique, la collaboration étroite entre les niveaux de gouvernement provincial et municipal, et enfin, l'engagement des élus.



© Étienne Boisvert

4. Les objectifs et orientations

4.1. Objectifs particuliers en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation

La Loi prévoit que toute révision de la Stratégie doit préciser les objectifs du gouvernement en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation. Ces engagements posent l'assise d'une vision renouvelée du développement régional qui prend en compte les réalités plurielles des territoires.

En matière de **décentralisation**, il est attendu de l'Administration qu'elle pose des actions de nature à renforcer la nouvelle relation partenariale, prévisible, pérenne et basée sur la confiance que le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité ont convenu dans la Déclaration de réciprocité.

En matière de **délégation**, il est attendu que l'Administration examine les modalités par lesquelles s'exercent les délégations existantes, et les ajuste au besoin, afin de faciliter l'exercice des pouvoirs délégués.

En matière de **régionalisation**, il est attendu que la mise en œuvre de la réponse gouvernementale aux priorités régionales en matière d'occupation et vitalité des territoires soit réalisée par les CAR et soit consignée dans des plans d'action pilotés en région. Il est attendu qu'elles incarnent, dans l'exercice de leur mandat, le partenariat entre les ministères et organismes et les MRC en matière d'occupation et vitalité des territoires. Il est également prévu de poursuivre la régionalisation du personnel de l'État.

4.2. Les orientations

4.2.1. Orientation 1 – Des communautés mieux outillées pour plus de vitalité

Depuis l'adoption en 2011 de la première mouture de la Stratégie, le soutien pour des communautés toujours plus prospères et dynamiques constitue une priorité gouvernementale.

Avec l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, le gouvernement a mis en œuvre un vaste chantier, qui se poursuit toujours, avec l'objectif d'accorder de nouveaux pouvoirs aux municipalités et de leur offrir les outils nécessaires à l'exercice de leur statut.

Les municipalités et les MRC constituent le fondement du développement local et régional. Selon leurs compétences respectives, elles posent des actions qui ont des effets directs sur les citoyens et favorisent une démocratie de proximité.

Le monde municipal est aux prises avec des défis multiples : le vieillissement de la population, l'inclusion et la diversité culturelle, la mondialisation de l'économie, l'adaptation aux changements climatiques et la préservation de la biodiversité, le manque de logements et l'itinérance, entre autres. Par ailleurs, les municipalités, peu importe leur taille, sont confrontées à de nombreuses obligations dont la complexité augmente.

Malgré l'octroi de nouveaux pouvoirs, la situation de plusieurs municipalités met en évidence des limites bien réelles à agir, que ce soit en raison de la rareté de la main-d'œuvre, de contraintes budgétaires ou de capacités administratives limitées, etc. Cette réalité frappe plus durement les plus petites municipalités et, en particulier, celles qui disposent d'une faible assiette fiscale.

Le contexte actuel offre l'occasion de favoriser un développement qui met l'accent sur la coopération entre les territoires, la consolidation des services à la population et l'optimisation des ressources pour stimuler des projets de croissance.

4.2.1.1 Consolider la gouvernance municipale

Les municipalités sont confrontées à des défis importants qui ont une incidence, pour certaines d'entre elles, sur leur capacité à offrir des services de qualité à leur population. Plusieurs d'entre elles ont amorcé une réflexion concernant la meilleure façon d'assurer des services de qualité. Elles envisagent différents modèles de gouvernance en faveur d'une plus grande coopération ou encore d'un regroupement avec une ou des municipalités voisines.

La coopération intermunicipale

La coopération intermunicipale est une collaboration entre municipalités visant à partager des ressources, des services et de l'expertise, renforçant ainsi la capacité à offrir des services. La mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des municipalités soucieuses d'offrir des services de qualité à moindre coût. La coopération intermunicipale contribue à optimiser l'efficacité des organisations et à améliorer la prestation de services ainsi qu'à favoriser l'émergence d'une vision concertée du développement. Soulignons que la coopération entre une municipalité locale ou une MRC et une communauté des Premières Nations est également encouragée.

Les municipalités disposent de trois modes de coopération : la fourniture de services, la délégation de compétences ou la régie intermunicipale. Pour conclure une entente de coopération, les municipalités doivent se conformer à un encadrement légal rigoureux et suivre un processus complexe. Diverses possibilités d'allègements législatifs et administratifs pourraient faciliter, voire accélérer la conclusion d'ententes de coopération intermunicipale.

Le FRR, qui sera reconduit en 2025, sera adapté pour soutenir encore plus efficacement les initiatives structurantes de coopération mises de l'avant par les municipalités pour offrir des services de qualité à leurs citoyens.

Le regroupement municipal

Le regroupement municipal vise à constituer une nouvelle entité municipale en regroupant des territoires dans le but d'optimiser la gouvernance, l'administration et la prestation de services. Il s'agit également d'une prise en main du développement des communautés et de la vitalité des territoires au profit des citoyens. Le regroupement municipal peut aider les plus petites municipalités à faire face à leurs obligations. De plus, considérant le rôle structurant des MRC, celles-ci pourraient jouer un rôle plus important dans la conception de nouveaux modes de gouvernance aux échelons local ou supralocal.

Les municipalités qui souhaitent étudier la possibilité d'un regroupement municipal peuvent solliciter l'assistance du MAMH. Le regroupement municipal est une démarche volontaire et consensuelle et il appartient aux municipalités concernées de déterminer la meilleure façon de procéder. Diverses possibilités d'allègements législatifs et administratifs pourraient faciliter la concrétisation de projets de regroupement.

4.2.1.2 Renforcer le rôle de la MRC comme acteur central du développement territorial

Depuis 2014, les MRC sont les acteurs privilégiés du développement local et régional. Elles constituent un niveau de gouvernance à privilégier pour favoriser la complémentarité territoriale et une meilleure harmonisation des objectifs de développement. Elles jouent un rôle de plus en plus actif pour coordonner le développement de leur territoire. Le législateur a récemment confié aux MRC la pleine compétence en matière d'habitation afin de leur permettre de soutenir encore davantage la vitalité des communautés. Les MRC sont appelées à dégager et mettre en œuvre une vision concertée, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, social, communautaire ou de protection de l'environnement. Elles ont également un rôle à jouer pour garantir un niveau de service et des possibilités de développement équitables entre les citoyens de son territoire.

Afin de faire face adéquatement aux défis de développement de leur territoire, les MRC doivent favoriser la collaboration et l'implication d'une multitude d'acteurs. La posture de gouvernance qu'elles exercent doit être accompagnée d'outils d'intervention contribuant à mieux faire face à l'ampleur des défis qui touchent leur territoire. De surcroît, les ministères et organismes doivent être en mesure d'adapter leur intervention pour faire des MRC des partenaires de premier plan.

Les ententes sectorielles de développement : d'importants outils d'adaptation de l'action gouvernementale

Les MRC peuvent, dans le cadre d'une entente, convenir avec les ministères et organismes et d'autres partenaires de stratégies particulières de mettre en œuvre un outil visant à soutenir la croissance de leur territoire. Ce mécanisme est l'entente sectorielle de développement. À la différence du financement d'un projet, qui est par nature précis et descriptif, l'entente sectorielle de développement se démarque par la proposition d'une démarche d'intervention cohérente et globale.

L'entente sectorielle de développement est un instrument adapté pour intervenir dans des situations complexes qui requièrent la participation concertée de plusieurs partenaires, la mise en commun de ressources et l'établissement d'une gouvernance partagée. Elle permet de mobiliser les partenaires concernés par une priorité commune afin d'atteindre des objectifs partagés, tout en ajustant les activités gouvernementales aux particularités régionales.

Par l'entremise des ententes sectorielles, la MRC joue un rôle de pivot dans l'adaptation de l'action gouvernementale aux particularités des différents territoires en matière de développement et de vitalité des territoires.

Diverses possibilités d'allègements législatifs et administratifs pourraient rendre plus facile et accélérer la conclusion d'ententes sectorielles de développement. Cet outil de développement contribue significativement à la vitalité des territoires. Il permet de mobiliser plusieurs partenaires autour d'une vision et d'actions communes, d'établir une gouvernance partagée, de mettre en commun des ressources et des expertises, d'offrir la possibilité aux ministères et organismes de moduler leurs interventions et de générer une charge administrative moindre par rapport au financement de projets à la pièce ou encore à la mise en œuvre d'une politique publique par l'entremise de programmes. Cet outil gagnerait à être utilisé encore davantage comme mécanisme de déploiement et de modulation de l'action gouvernementale.

4.2.1.3 Renforcer les outils de concertation gouvernementaux en région

La concertation des acteurs gouvernementaux est une composante essentielle pour s'assurer de la cohérence des interventions de l'État en région. D'importants outils ont été mis en place à cette fin et doivent être utilisés à leur plein potentiel. C'est le cas notamment des CAR qui œuvrent en faveur d'une prise en compte des spécificités des régions au sein de l'Administration et de la TGAT, qui occupe une fonction semblable à l'échelle nationale.

Les conférences administratives régionales et la Table gouvernementale aux affaires territoriales

Chaque CAR est composée d'un représentant désigné de chaque ministère et organisme assujetti à la LAOVT. Il est également possible d'inviter des représentants des MRC à y participer. Elle est présidée par les directions régionales du MAMH ou par un sous-ministre adjoint ou associé dans les cas des régions de Montréal et de la Capitale-Nationale. Cette instance doit notamment établir un mécanisme de collaboration entre ses membres, le ministre responsable de la région et les organisations municipales. Elle facilite le traitement de dossiers en appui aux priorités régionales ou de tout autre dossier d'importance lié au développement de la région. Il s'agit d'un lieu de concertation pour assurer la cohérence gouvernementale dans la région, l'écoute et la prise en compte de ses besoins spécifiques. Le lien entre les CAR et les MRC pourrait être renforcé.

Les CAR sont en relation avec la TGAT, ce qui permet d'assurer un meilleur arrimage entre les initiatives gouvernementales en développement local et régional et les interventions de portée nationale. La Table a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes et la cohérence de leurs actions, particulièrement en matière d'occupation et vitalité des territoires. Dans un objectif de régionalisation, les CAR pourraient jouer un rôle encore plus structurant : coordonner ou assurer une vue d'ensemble de l'action gouvernementale; produire des avis et des recommandations à portée interministérielle; mettre en œuvre un mandat; élaborer une entente sectorielle de développement avec les partenaires régionaux. La TGAT pourrait jouer un rôle plus actif dans la réalisation et le suivi des mandats confiés par les ministres responsables des régions ainsi que dans l'élaboration de réponses nationales à certaines priorités régionales.

4.2.2. Orientation 2 – Un gouvernement à l'écoute des territoires

Le MAMH est responsable de favoriser la concertation et la cohésion des partenaires pour stimuler les diverses initiatives en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires. Il poursuit l'objectif de les arrimer aux réalités et particularités territoriales, d'améliorer les connaissances du gouvernement sur les dynamiques territoriales et, enfin, de mesurer la progression de l'OVT en utilisant des indicateurs ou d'autres moyens de mesure.

Les territoires ont des caractères distincts, liés à des caractéristiques tantôt géographiques (ex. : la nordicité, l'insularité), tantôt historiques ou encore économiques. En matière de biodiversité, d'environnements naturels et de paysages, certaines régions ont même acquis une reconnaissance mondiale. L'État doit pouvoir prendre en compte les diverses réalités territoriales, notamment la ruralité et les milieux ayant des défis de vitalisation pour mieux moduler son intervention.

Les municipalités font valoir la nécessité d'alléger les charges administratives et de réviser certains processus gouvernementaux. Les exigences administratives qui leur sont imposées font actuellement l'objet d'un examen. Une approche modulée, qui tient compte de certaines particularités et réalités territoriales, doit être envisagée.

La mise sur pied du chantier concernant l'allègement de la charge administrative municipale a fait l'objet d'un engagement dans le cadre de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité.

4.2.2.1 Prise en compte du caractère exceptionnel de certains territoires

L'État doit être en mesure de reconnaître le caractère distinct des différents territoires qui composent le Québec et de moduler son intervention en conséquence. À cet égard, il peut être nécessaire de développer ou bonifier certains outils et méthodes afin de permettre une meilleure appréciation des enjeux particuliers en matière de vitalité des territoires. La Stratégie reconnaît les priorités établies pour chaque région et invite les ministères et organismes à s'engager à y répondre par diverses actions ou mesures.

L'évaluation de la vitalité des territoires

En 2002, à la demande du MAMH, l'Institut de la statistique du Québec a conçu et produit un indice composite permettant de mesurer, à une fréquence régulière, le niveau de vitalité économique des municipalités, des communautés autochtones, des territoires non organisés et des MRC. L'indice de vitalité économique (IVE) couvre trois dimensions essentielles de la vitalité, soit : le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique.

Cet outil est utilisé pour la répartition budgétaire des enveloppes ou les normes de certains programmes et mesures. Fort utile, il présente toutefois certaines limites liées notamment à la fréquence de mise à jour. Ainsi, d'autres outils, à dimension sectorielle, ont été développés par plusieurs ministères et organismes pour obtenir un portrait plus fin.

Le MAMH est responsable d'établir pour l'Administration des indicateurs et d'autres moyens pour mesurer la progression de la vitalité des territoires. Il y a lieu d'enrichir l'offre en dressant un panier d'indicateurs et de méthodes d'évaluation complémentaire à l'IVE. Cela permettrait d'effectuer pour une analyse plus détaillée des défis d'une région, d'une MRC ou d'une municipalité locale.

Par ailleurs, certains territoires font face à des événements ou des situations qui affectent, de manière temporaire ou structurelle, leur trajectoire de développement : fermetures d'usines, catastrophes naturelles, etc. Les communautés concernées demandent souvent un soutien accru de l'État pour faire face à la situation ou atténuer ses conséquences durant une période de transition.

Face à des situations d'ordre exceptionnel, il peut être nécessaire d'adopter une approche à l'échelle nationale afin d'évaluer les répercussions de ces situations sur la vitalité des milieux. En regroupant l'expertise des ministères et organismes, il est envisageable de produire une analyse multisectorielle, rigoureuse et transparente du caractère extraordinaire d'une situation.

L'Administration gagnerait en efficience et en transparence si les grands principes pour établir un diagnostic territorial ainsi que les paramètres d'évaluation de l'impact étaient convenus et mis en application.

4.2.2.2 La MRC comme levier d'intervention pour la mise en œuvre de politiques publiques

Le principe de subsidiarité doit orienter le déploiement des mandats et des responsabilités vers les bons niveaux d'intervention afin de faciliter la prise en compte des besoins des communautés et d'améliorer l'efficacité des actions et leurs répercussions. Les ministères et organismes reconnaissent de plus en plus l'expertise des MRC dans la mise en œuvre des mesures clés à dimension territoriale. Dans le cadre de l'élaboration de politiques publiques, la possibilité de recourir aux MRC comme leviers de mise en œuvre doit être favorisée pour une action gouvernementale mieux adaptée aux particularités des différents territoires.

Toutefois, cela peut se traduire par la multiplication d'exercices de planification demandés aux MRC, lesquels constituent souvent un prérequis pour accéder aux programmes et aux mesures disponibles.

Les ministères et organismes sont ainsi invités à tendre vers une meilleure intégration de ces exercices, à les simplifier et à réduire la charge administrative qui en découle. Ils auraient avantage à s'appuyer sur les éléments de planification existants. La Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire exprime cette vision relative à l'aménagement du territoire et il y a lieu de s'en inspirer dans la sphère du développement territorial.

4.2.2.3. Accroître la capacité d'action par un allègement administratif

L'allègement des exigences administratives propres aux municipalités pourrait entraîner une amélioration des services à la population. Les exercices de reddition de comptes, au-delà de leur dimension de suivi budgétaire, doivent constituer une occasion pour faire un bilan des actions réalisées et définir de nouvelles priorités.

Allègement administratif pour les organismes municipaux

La réglementation et le contrôle sont des outils essentiels qui permettent à l'État de réaliser sa mission. Cependant, le suivi des lois et des règlements, ainsi que le temps alloué aux formalités administratives génèrent des coûts pour les organismes municipaux et occupent les ressources humaines, dont l'expertise pourrait être davantage mise à contribution pour des objectifs de développement.

La charge cumulative des exigences administratives peut entraîner des conséquences néfastes qui sont ressenties de façon plus importante par les plus petites municipalités, qui disposent habituellement de peu de ressources pour s'acquitter de leurs obligations. Les citoyens en subissent ainsi les conséquences, puisque les ressources disponibles ne sont pas orientées vers la prestation de services.

La réduction de la charge administrative des organismes municipaux pourrait engendrer une utilisation plus efficace des ressources vers les services aux citoyens. Plusieurs propositions d'allègement pourront être identifiées dans le cadre des travaux relatifs au chantier concernant l'allègement de la charge administrative municipale et de certains processus gouvernementaux.

Des exercices de reddition de comptes pour renforcer l'action collective

La Loi convie les élus municipaux à agir en faveur de l'OVT dans l'exercice de leur fonction. L'appréciation de l'effet de leurs choix d'investissement se concrétise dans les exercices de reddition de comptes, particulièrement des fonds délégués. Or, ces opérations sont essentiellement administratives et comptables. De plus, une simplification des exigences pour les aspects comptables pourrait être envisagée, notamment en explorant le rôle que pourront jouer l'intelligence artificielle et les outils génératifs.

Les exercices de reddition de comptes en développement local et régional pourraient évoluer au profit d'une approche collective qui mettrait en valeur l'atteinte d'objectifs de développement du territoire. On obtiendrait une plus grande valeur ajoutée en axant ces exercices sur l'identification des facteurs de réussite ainsi que la capacité des partenaires de se coordonner.

Une collaboration étroite entre les élus locaux, les MRC et les ministères et organismes assujettis à la Loi a permis d'établir les priorités régionales en matière d'occupation et de vitalité des territoires. Afin d'identifier ces priorités, il a été nécessaire de réaliser un diagnostic régional approfondi, qui a dressé les atouts, les lacunes et les occasions propres à chaque région.

Les priorités régionales sont accompagnées d'une démarche de mise en œuvre, également établie par les responsables régionaux. Cette démarche présente, à travers quelques énoncés stratégiques, comment les intervenants souhaitent se mobiliser collectivement pour mettre en œuvre les priorités retenues.

Les ministères et organismes sont invités, sous le leadership des CAR, à s'engager à répondre aux priorités régionales au moyen de diverses actions ou mesures.

Un plan d'action spécifique à chaque région est élaboré et mis en œuvre par les CAR comprenant tous les engagements ministériels. Il inclut des cibles reflétant les attentes du milieu, ce qui permet d'évaluer l'efficacité des interventions et de les ajuster en fonction de l'évolution des besoins, assurant ainsi une réponse gouvernementale dynamique.

La Stratégie prévoit une approche de planification à double échelle afin de garantir une cohérence globale tout en respectant les spécificités locales. L'échelle régionale offre la possibilité d'ajuster de manière précise les interventions en fonction des besoins et des contextes locaux. Elle est complémentaire à l'échelle nationale qui assure une vision globale et une coordination des efforts à travers le territoire québécois.

4.2.3. Orientation 3 – Des interventions ciblées sur des priorités déterminées en région

La Stratégie repose sur une approche décentralisée et collaborative qui encourage l'engagement des élus et la concertation des acteurs. Une contribution incontournable de la Stratégie repose ainsi sur la mise en œuvre d'interventions ciblées en réponse aux priorités spécifiques déterminées en région.

Portrait général des priorités régionales

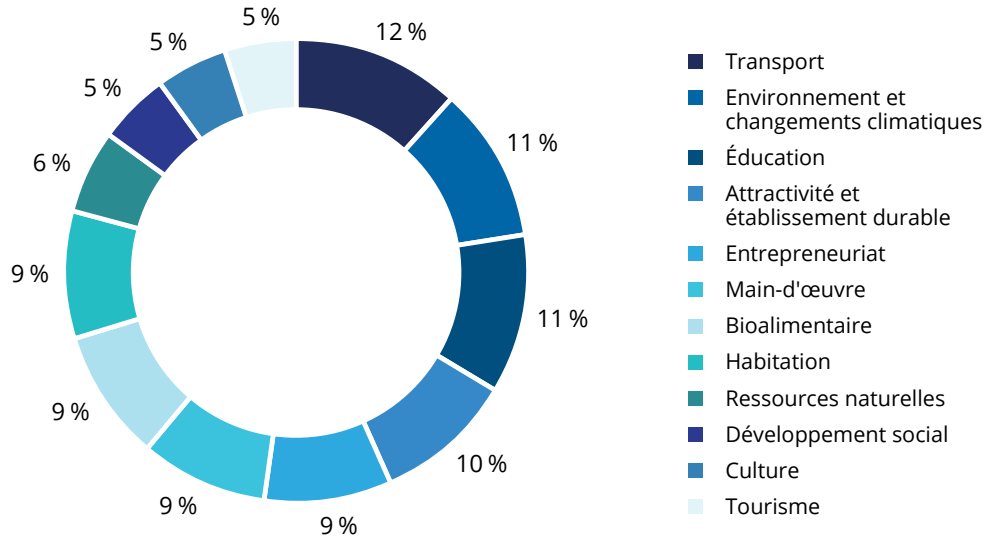
On retrouve un total de 98 priorités régionales dans 18 régions administratives (incluant les Îles-de-la-Madeleine) abordant des thématiques diverses.

Principales thématiques des priorités régionales 2025-2029



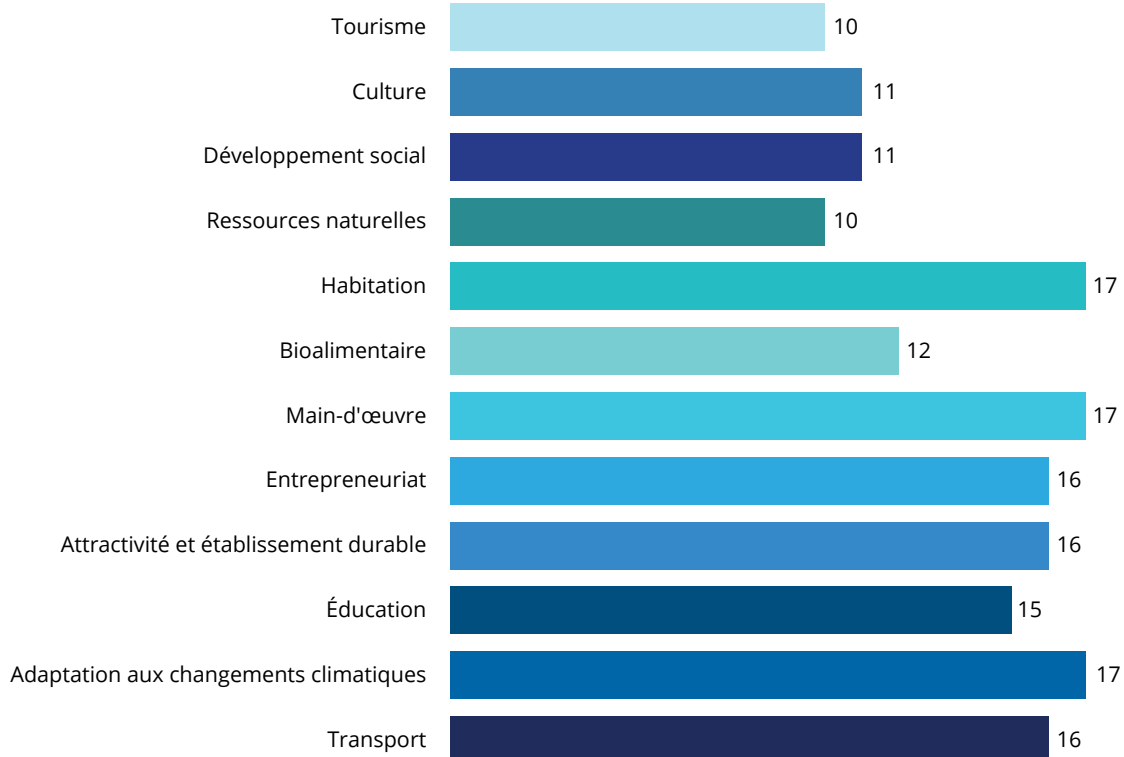
L'importance relative de chaque thématique est présentée dans le graphique ci-dessous.

Répartition des thématiques des priorités régionales



Certaines thématiques sont partagées par la quasi-totalité des régions du Québec, tandis que d'autres sont davantage ciblées. Le nombre de régions qui partagent les mêmes thématiques est illustré dans le graphique ci-dessous.

Répartition territoriale des principales thématiques des priorités régionales





© Nicolas Gagnon

Les priorités de la région du Bas-Saint-Laurent (01)

En 2022-2023, le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent coordonnait les travaux du Forum des partenaires du développement régional. Cette démarche de collaboration intersectorielle, rassemblant plus de 125 organisations et individus, a permis à la région de se doter d'une vision et d'orientations stratégiques dans le cadre de son Plan de développement 2023-2028.

Cette vision pour les différents axes de développement se décline ainsi :

Le Bas-Saint-Laurent propose un modèle de gouvernance régionale misant sur la cohésion et la concertation des instances locales, territoriales et régionales. Il innove dans l'adaptation des politiques et du financement public pour favoriser le développement durable du territoire et mieux soutenir ses communautés.

Le Bas-Saint-Laurent se démarque par l'occupation dynamique et durable de son territoire grâce à

l'accessibilité de ses services. La diversité de sa culture et son offre adéquate de logements et de transports pour tous sont aussi des éléments distinctifs.

Le Bas-Saint-Laurent maximise son potentiel économique de façon durable grâce à sa capacité à innover, à s'adapter à la rareté de la main-d'œuvre et à optimiser la synergie entre les différentes parties prenantes de l'écosystème régional.

Le Bas-Saint-Laurent se mobilise pour la transition énergétique par l'utilisation accrue des énergies vertes et adapte ses pratiques afin de lutter contre les changements climatiques. Il soutient et diversifie le développement des secteurs agricole, forestier, faunique (aquatique et terrestre), maritime et de la tourbe, tout en veillant à la conservation des milieux naturels et à la protection de la biodiversité.

Le Bas-Saint-Laurent se dote d'une vision globale, cohérente et multisectorielle du développement social, qui mobilise la société civile, s'appuie sur différentes

expertises, repose sur une éducation universelle et continue, dans une perspective de saines habitudes de vie et de vitalité du territoire.

Inspiré par cette vision, le comité directeur régional composé d'élus ainsi que de représentantes et de représentants des ministères et organismes a poursuivi la réflexion en identifiant six priorités spécifiques à la Stratégie. La mise en œuvre de ces priorités nécessite de renforcer les liens entre les ministères et organismes, le milieu municipal et la société civile, tant pour la signature de nouvelles ententes sectorielles de développement que pour la mise en place de comités voués à la recherche de solutions concertées à des problématiques complexes.

Priorité 1

Faire valoir la culture comme vecteur d'identité et de développement régional

Démarche de mise en œuvre

Le dynamisme culturel est un facteur identitaire important qui contribue à l'attractivité, l'enracinement et l'inclusion sociale des populations sur un territoire. Le milieu municipal joue un rôle important en développement culturel ainsi qu'en matière de protection du patrimoine, et ce, de manière plus prononcée depuis l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives. Les partenaires du Bas-Saint-Laurent se mobilisent pour offrir de meilleures conditions de pratique et de travail aux professionnels en arts et culture. Leur souhait est d'assurer l'accès et de favoriser la participation à une offre culturelle diversifiée et de qualité à l'ensemble de la population. Enfin, il leur importe d'instaurer une synergie régionale pour faire face aux enjeux de préservation et de mise en valeur des patrimoines.

Priorité 2

Soutenir les organisations dans leurs multiples adaptations, notamment pour faire face aux enjeux de main-d'œuvre

Démarche de mise en œuvre

Les organisations vivent une période de transformations importantes, qui commande de s'adapter, de s'approprier de nouvelles technologies, et ce, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qui affecte la vaste majorité des secteurs économiques de la région. Les partenaires du Bas-Saint-Laurent se mobilisent pour mailler les première et deuxième lignes d'intervention afin de favoriser le développement et la consolidation d'entreprises locales. Leurs actions visent à soutenir les entreprises et les organisations dans leurs efforts de recrutement, de rétention et de gestion de personnel. Elles favorisent également l'adaptation et l'innovation des entreprises et des organisations pour faire face aux nouvelles réalités économiques et à l'évolution technologique.

Priorité 3

Aménager des milieux de vie de qualité et inclusifs pour permettre à nos communautés de grandir, vivre et vieillir en santé

Démarche de mise en œuvre

Les enjeux sociaux et de santé, l'augmentation de la vulnérabilité et le vieillissement de la population, l'organisation des territoires autour de l'automobile, la précarité des organismes communautaires et bien d'autres facteurs incitent les partenaires de la région à repenser les milieux de vie pour accroître le bien-être des communautés. Leur volonté est d'agir tôt et de façon soutenue pour réduire les inégalités sociales et de santé. L'aménagement du territoire doit se faire de façon à favoriser les saines habitudes de vie. De plus, il faut faciliter l'accès universel aux services publics et communautaires pour répondre aux besoins de base.

Priorité 4

Appuyer le développement des ressources naturelles dans les secteurs forestier, faunique et de la tourbe tout en veillant à la protection des milieux naturels et de la biodiversité à l'échelle régionale

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires de la région du Bas-Saint-Laurent poursuivent la mise en valeur concertée de ses ressources naturelles tout en maintenant des écosystèmes en santé et riches en espèces. Des actions pour protéger la biodiversité des milieux terrestres et aquatiques en eau douce, en territoires forestiers, agricoles, agroforestiers et urbains ainsi qu'en milieux maritimes et côtiers sont prévues. Il importe aussi de soutenir le développement durable des secteurs forestier (sylviculture, produits forestiers non ligneux, acériculture, transformation des bois) et faunique dans un contexte d'harmonisation des usages, d'adaptation aux changements climatiques et de protection de la biodiversité.

Priorité 5

Maintenir et déployer des services de proximité et une offre de logements adéquats pour favoriser l'attractivité et l'habitation du territoire

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires régionaux observent une perte de services de proximité, notamment au niveau des services alimentaires, services de garde, services de santé, transports collectifs, offres d'activités de loisirs, etc. De plus, une pénurie de logements affecte particulièrement les populations en situation de précarité économique et les familles nombreuses. Ces enjeux accélèrent la dévitalisation de certains

territoires. Pour remédier à la situation, les partenaires du Bas-Saint-Laurent se mobilisent pour que chaque ménage ait accès à une habitation adéquate et abordable. Leurs actions visent à maintenir, développer et améliorer l'offre de services de proximité dans une perspective d'occupation et de vitalité des territoires. Le déploiement d'efforts pour stimuler l'attractivité de la région et favoriser l'intégration ainsi que l'enracinement des nouveaux arrivants est également souhaité.

Priorité 6

Prévenir, lutter et s'adapter aux changements climatiques et favoriser la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables

Démarche de mise en œuvre

Les communautés du Bas-Saint-Laurent souhaitent poursuivre leur transition énergétique afin de diminuer leur dépendance aux énergies fossiles et les émissions de GES. Devant l'accélération des changements climatiques et la récurrence des événements climatiques extrêmes, il y a urgence d'agir pour atténuer les impacts actuels et futurs de ces changements sur l'humain, les communautés, le territoire et les infrastructures. Les partenaires du Bas-Saint-Laurent s'activent pour augmenter la résilience des territoires et des communautés face aux changements climatiques. Il leur apparaît primordial de déployer des initiatives afin d'augmenter l'autonomie énergétique de la région. Enfin, ils comptent agir pour réduire l'émission de GES et viser la carboneutralité.



© Laurent Silvani

Les priorités de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

La population du Saguenay–Lac-Saint-Jean est plus vieillissante que celle de l'ensemble du Québec. Un solde migratoire interrégional positif relativement récent atténue partiellement le vieillissement, mais le bassin de main-d'œuvre potentielle pourrait tout de même décliner au cours des prochaines années. Dans ce contexte, il est important de déployer des actions permettant d'accroître le réservoir de travailleurs disponibles, ce qui passe, entre autres, par une meilleure adéquation entre la formation et les besoins en emploi.

Les organisations de la région doivent relever différents défis pour demeurer attrayantes et compétitives. Dans le but de favoriser le renouvellement des entreprises et de protéger la propriété de l'intérêt régional, les élus dans le milieu municipal du Saguenay–Lac-Saint-Jean considèrent qu'il est nécessaire de concerter leurs efforts de soutien à l'entrepreneuriat dans trois secteurs : l'innovation et la transformation numérique, la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprises.

En plus de l'enjeu du vieillissement de la population, le faible degré de littératie, les changements sur le plan de l'immigration et l'inégalité dans la couverture des services entraînent une pression accrue sur les services de proximité, ce qui soulève la question de l'accessibilité pour tous. Des défis apparaissent en habitation, en accès aux services de garde, en transport et mobilité durable, de même qu'en matière de soins de santé. Ces réalités modifient considérablement les besoins des populations, les milieux de vie et l'accès aux services de base pour les différentes communautés qui habitent le territoire. Ainsi, l'importance d'accroître l'accès aux services essentiels et de première nécessité apparaît fondamentale.

Comme ailleurs au Québec, le Saguenay–Lac-Saint-Jean est touché par des enjeux liés aux changements climatiques. Les choix en aménagement du territoire ont pour objectif d'accroître la résilience des milieux naturels, étroitement liés à la vitalité des communautés. L'aménagement du territoire doit favoriser la protection, la conservation et la valorisation

des milieux naturels et des milieux de vie, en prenant en considération l'impact de certains choix sur la santé des populations, de même que l'harmonisation avec les visées de développement de la région. Il importe aussi de prendre en compte les enjeux et les droits des Premières Nations.

Finalement, des défis persistent en matière d'accès et de mise en valeur du territoire régional et certains secteurs font face à des enjeux économiques sérieux. Dans ce cadre, la mise en valeur du territoire public au bénéfice de la vitalité des communautés et de la région prend tout son sens. Le développement régional doit s'accomplir en harmonie avec la protection, la conservation et la valorisation de l'environnement et du territoire. Dans cette mise en valeur, la collaboration et le travail en partenariat avec les Premières Nations sont des éléments essentiels d'un développement durable.

Les cinq priorités dont la région s'est dotée permettront aux ministères et organismes gouvernementaux régionaux d'aborder ces défis en étroite collaboration avec les municipalités.

Priorité 1

Accroître le bassin de main-d'œuvre disponible et assurer une meilleure adéquation entre la formation et les besoins en emploi

Démarche de mise en œuvre

Pour répondre à la priorité, les partenaires régionaux comptent augmenter la sensibilisation auprès des employeurs quant à la gestion inclusive pour une meilleure prise en compte du potentiel des personnes présentant des obstacles à l'emploi. L'objectif est de favoriser leur intégration et leur maintien en emploi. Dans la même lignée, les partenaires de la région entendent soutenir l'établissement durable des nouvelles populations actives qui s'installent au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en portant une attention particulière à leur intégration et à leur maintien en emploi. Il est considéré comme important de

multiplier les initiatives permettant le développement de la littératie, de la numératie et des compétences numériques de la population pour une meilleure adéquation avec les besoins d'un marché du travail en évolution (productivité, transition verte et transition numérique). Finalement, il apparaît nécessaire de renforcer la concertation entre les partenaires des milieux de l'éducation et de l'employabilité en vue d'un arrimage amélioré entre les formations offertes et les besoins de main-d'œuvre. L'objectif est de faciliter les processus de requalification, de formation continue, de diplomation en cours d'emploi et de reconnaissance des acquis.

Priorité 2

Soutenir l'entrepreneuriat dans les défis d'innovation et de transformation numérique, de relève entrepreneuriale et de transfert d'entreprises

Démarche de mise en œuvre

Pour répondre à la priorité, les partenaires régionaux prévoient orienter leurs actions vers l'accroissement du soutien aux entreprises dans leur transformation numérique, notamment par l'adaptation des employés et des gestionnaires aux nouvelles façons de faire. Le déploiement de stratégies de promotion et d'attraction est souhaité pour stimuler l'entrepreneuriat et le repreneuriat en portant une attention particulière à la relève et à la continuité d'entreprises existantes. Finalement, il est essentiel de faire la promotion de l'entrepreneuriat collectif et de l'économie sociale, en plus d'assurer la requalification et le rehaussement des compétences des entrepreneurs.

Priorité 3

Accroître l'accès aux services de proximité en qualité et en quantité sur le territoire, notamment en lien avec l'accès aux services essentiels et de première nécessité auprès des populations âgées

Démarche de mise en œuvre

Pour répondre à la priorité, les partenaires de la région désirent soutenir davantage les milieux de vie et l'accès aux services essentiels et de première nécessité pour les différentes communautés qui habitent le territoire. Il leur importe d'assurer le maintien de l'offre de services de proximité existante et de favoriser l'augmentation de sa couverture territoriale, tout comme le soutien aux services municipaux de base afin de renforcer la capacité des milieux à maintenir les conditions favorables à l'établissement durable de leur population.

Priorité 4

Agir à l'égard des changements climatiques en appuyant les initiatives associées à la protection, à la conservation et à la valorisation des milieux naturels et des milieux de vie

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires régionaux entendent privilégier des choix en aménagement du territoire qui ont pour effet d'accroître la résilience et la transition des milieux naturels et des milieux de vie. Dans un même ordre d'idées, il est également souhaité d'améliorer l'adaptation des communautés face aux effets des changements climatiques. Finalement, les partenaires de la région comptent soutenir des initiatives favorisant la protection, la conservation et la valorisation des

milieux naturels et des milieux de vie en prenant en considération l'impact de certains choix sur la santé des populations. Ces initiatives doivent aussi s'harmoniser avec les visées de développement de la région ainsi que les enjeux et les droits des Premières Nations.

Priorité 5

Assurer la mise en valeur du territoire public au bénéfice de la vitalité des territoires et de la région en partenariat avec les Premières Nations

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires régionaux considèrent que l'ensemble de leurs actions doivent s'inscrire dans une approche soutenant une culture de partenariat avec les Premières Nations et qui tend à les inclure en amont des projets de développement touchant le territoire. Il existe une volonté de poursuivre les initiatives assurant le développement de secteurs clés, tels la forêt, le développement minier et les énergies renouvelables. Il est visé également à favoriser la préservation des activités fauniques et de plein air ainsi que des activités touristiques et culturelles, dans une perspective de mise en valeur du territoire public, afin de contribuer au développement de la vitalité de la région. Finalement, les partenaires régionaux entendent accentuer l'adaptation des entreprises et des systèmes agricoles aux changements climatiques; lesquels ont une incidence économique importante.



© Sébastien Girard

Les priorités de la région de la Capitale-Nationale (03)

La région de la Capitale-Nationale doit composer avec certains défis qui interpellent l'ensemble des partenaires régionaux, comme la lutte aux changements climatiques, la valorisation de la culture et du patrimoine, l'accès au logement, la rareté de la main-d'œuvre et la mobilité.

Nul n'est à l'abri des impacts causés directement ou indirectement par les changements climatiques. Les inondations, les feux de forêt, la chaleur accablante, l'érosion des berges et la qualité de l'air sont quelques exemples qui témoignent des conséquences de ces changements qui, en 2023 particulièrement, ont durement frappé des communautés de la région.

La Capitale-Nationale est riche d'un patrimoine culturel reconnu et distinctif, mais des défis demeurent, tant au regard du partage de connaissances et d'expertises pour sa préservation que pour sa mise en valeur auprès de la population. Les acteurs du milieu soulignent également l'importance d'assurer

l'accessibilité à la culture pour le plus grand nombre, dont les clientèles jeunes et vulnérables.

La hausse des coûts des loyers et leur rareté, dans la capitale ou dans de plus petites municipalités du territoire, ont pour effet, entre autres, de limiter les efforts d'attraction des familles pour répondre aux besoins des entreprises. Favoriser le développement de projets d'habitation et porter un regard innovant sur les nouvelles réalités sont au cœur des préoccupations et de la mobilisation régionale.

Étant donné que plusieurs secteurs économiques doivent composer avec un bon nombre de postes vacants, cette situation restreint la capacité de développement des entreprises et peut même représenter un frein à la vitalité du territoire. La région souhaite donc prioritairement promouvoir des initiatives et des actions visant à attirer de la main-d'œuvre internationale.

Les infrastructures réservées aux transports collectifs et actifs sont encore peu intégrées et optimisées sur le territoire métropolitain. Les modalités du système de transport collectif vers les MRC (horaire, itinéraires, interconnexion, coût, etc.) limitent aussi l'embauche de travailleurs qui, par manque d'options de mobilité et de logements, doivent s'établir dans les grands centres.

Tous sont mobilisés autour de ces cinq priorités et travailleront à consolider le positionnement de la Capitale-Nationale en tant que région forte, attractive et prospère, puis à assurer une qualité de vie enviable aux citoyens.

Priorité 1

Mobiliser les acteurs pour passer à l'action vers la transition climatique

Démarche de mise en œuvre

La vitalité et l'occupation d'un territoire dépendent notamment de sa résilience face aux conditions climatiques changeantes. Dans la Capitale-Nationale, une approche axée sur la mobilisation et l'appropriation des connaissances sur les changements climatiques à la fois par les partenaires gouvernementaux et municipaux est favorisée. De plus, assurer la cohérence des plans et des programmes ainsi que l'intégration de l'accompagnement gouvernemental sera au cœur de la démarche régionale. Les partenaires comptent aussi poser des actions concrètes pour permettre la réduction des gaz à effet de serre.

Priorité 2

Promouvoir et valoriser les lieux culturels et patrimoniaux afin qu'ils deviennent une source de fierté pour les citoyens et des moteurs de vitalité et d'attractivité du territoire

Démarche de mise en œuvre

Considérant ses cinq sites patrimoniaux déclarés et plus de 150 immeubles classés, la région de la Capitale-Nationale se distingue par la richesse de son patrimoine bâti. Ainsi, au regard des nombreux défis qui s'y rattachent, les partenaires de la région comptent offrir un accompagnement aux MRC, à la Nation huronne-wendat ainsi qu'à l'agglomération de Québec pour accroître les outils et les connaissances pertinentes à ce domaine. Ils entendent par ailleurs favoriser des initiatives de mise en valeur du patrimoine pour renforcer le potentiel d'attraction et le sentiment d'appartenance de la population. Enfin, ils désirent multiplier l'accès à la culture, notamment auprès des clientèles jeunes et vulnérables.

Priorité 3

Faciliter et accélérer la réalisation et la reconversion de projets d'habitation adaptés aux besoins des communautés

Démarche de mise en œuvre

Une des pistes d'action proposées afin de contribuer aux défis liés à la pénurie de logements et aux besoins de croissance des municipalités est de les doter de nouveaux leviers et d'un accompagnement accru. L'arrimage entre les différents programmes et la concertation entre les partenaires gouvernementaux et le milieu sont privilégiés. La réalisation de nouveaux projets pouvant représenter une réponse aux enjeux de cette priorité, une réflexion sera amorcée quant à la simplification des critères d'analyse et d'approbation des projets.

Priorité 4

Soutenir les employeurs et les acteurs du milieu pour relever les défis de main-d'œuvre et d'adaptation aux transformations du marché du travail, en adéquation avec les besoins des travailleurs et de leur famille

Démarche de mise en œuvre

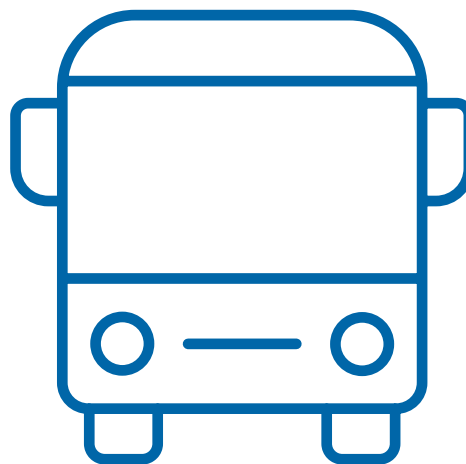
Les partenaires régionaux concernés et les grands employeurs comptent se réunir afin de bien définir les besoins liés aux défis de main-d'œuvre, actuels et futurs. Une fois ces besoins définis, ils souhaitent élaborer ensemble des stratégies d'attraction des talents et de formation qui contribueront au développement de la région.

Priorité 5

Offrir à tous des réseaux intégrés, structurants et attrayants de transports actifs et collectifs adaptés aux besoins des communautés

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires de la région de la Capitale-Nationale souhaitent poursuivre les efforts de développement en mobilité active, et ce, entre autres, avec le déploiement de réseaux pour des déplacements actifs quatre saisons sur tout le territoire. Conscients de l'importance que revêt le transport interrégional sur les liens et la connectivité entre les territoires et sur le développement des communautés, ils ont la volonté de réfléchir à différents moyens à exploiter.





© Tourisme Mauricie

Les priorités de la région de la Mauricie (04)

En Mauricie, les inégalités socioéconomiques au sein de la population préoccupent les acteurs régionaux. L'état de vulnérabilité de la région est démontré par des indicateurs fréquemment sous les moyennes observées pour l'ensemble du Québec. Les indicateurs les plus préoccupants sont le taux de décrochage scolaire, le niveau de scolarité, la littératie, le taux d'activité et d'emploi et le revenu basé sur les transferts. Également, les effets du vieillissement de la population risquent de s'accroître, alors que la région comptait en 2022 davantage de personnes âgées de plus de 65 ans que de personnes de moins de 25 ans. Cette situation est d'autant plus marquée dans les MRC du nord de la région.

Le vieillissement de la population ne touche cependant pas autant la Ville de La Tuque. Cette situation pourrait être expliquée en partie par la forte natalité au sein de la population autochtone. Dans ce contexte, la situation des femmes et de la population autochtone doit être observée attentivement, car les inégalités sont encore plus soutenues pour ces populations.

La crise de l'habitation, qui sévit partout au Québec, touche aussi la Mauricie. Le taux d'inoccupation dans les villes de Trois-Rivières et Shawinigan demeure faible. L'évolution du parc résidentiel mauricien n'est plus en adéquation avec les besoins de la population. La taille des ménages a diminué et leur nombre a augmenté. Le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements est appelé à persister en raison d'un afflux de nouveaux travailleurs généré par la zone d'innovation. Les revenus des Mauriciens étant parmi les plus faibles de la province, des logements plus abordables permettraient de diminuer la proportion de ménages locataires consacrant plus de 30 % de leurs revenus au logement.

Les écosystèmes naturels de la Mauricie sont soumis à une pression de développement importante, particulièrement au sud de la région. Bien que plusieurs initiatives de protection des milieux naturels soient déjà en cours, les efforts doivent s'accroître afin de préserver plusieurs biens et services à la population, tels que les loisirs, le plein air de proximité,

l'approvisionnement en eau, le bien-être et la santé. De surcroît, les effets des changements climatiques progressent et les solutions imaginées pour loger et nourrir la population devront en tenir compte.

D'autres défis liés à la vitalité des milieux doivent être abordés, et cela dans une perspective durable. Les services de proximité sont en difficulté ou absents dans plusieurs communautés où la présence de déserts alimentaires persiste. La mobilité intra et inter-MRC est également défaillante et inégale sur le territoire, isolant davantage la population vulnérable et limitant le dynamisme de municipalités plus excentrées. L'activité entrepreneuriale des PME et des organismes est freinée par la pénurie de main-d'œuvre et la faible productivité des entreprises.

Les trois priorités régionales de développement choisies dans le cadre de cette stratégie permettront d'aborder ces enjeux cruciaux pour le développement durable de la région.

Priorité 1

Favoriser une réponse adéquate aux besoins de base de la population, particulièrement l'habitation et la saine alimentation

Démarche de mise en œuvre

Étant donné qu'une partie de la population mauricienne ne parvient pas à combler ses besoins de base, des actions s'imposent en matière d'habitation et de saine alimentation. Les partenaires du milieu envisagent l'enjeu de l'habitation sous trois angles : le nombre de logements disponibles, l'abordabilité ainsi que la variété de l'offre. Ils ont la volonté de diversifier l'offre de logements en tenant compte de la capacité de payer de chaque citoyen et des spécificités des zones urbaines, rurales ou éloignées de grands centres. Des solutions doivent par ailleurs être trouvées pour les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées afin de favoriser la construction de logements dans une perspective durable et d'adaptation aux changements climatiques.

En ce qui concerne la saine alimentation, les partenaires réfléchissent sur la manière de pérenniser différentes initiatives déjà en cours afin de favoriser la réponse aux besoins alimentaires, avec un accent sur la provenance locale et la qualité des aliments. Différentes avenues sont explorées pour augmenter la production locale : les communautés nourricières, les entreprises d'économie sociale, les circuits courts, etc. Pour soutenir le milieu agricole et agroalimentaire, les partenaires mauriciens sont mobilisés depuis plusieurs années par le biais d'une entente sectorielle de développement. Il est souhaité de poursuivre ces efforts.

Priorité 2

Mettre en place les conditions essentielles pour développer des milieux de vie durables

Démarche de mise en œuvre

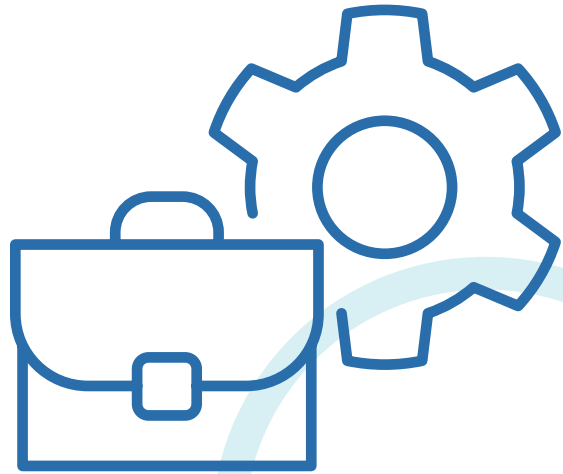
Les collectivités de la région doivent se développer harmonieusement pour permettre à chaque citoyen de s'épanouir et d'évoluer dans un milieu de vie intéressant. Soucieux de soutenir le dynamisme économique, les partenaires des municipalités mauriciennes souhaitent se préparer à accueillir les travailleurs, en tenant compte de la capacité d'accueil et du cadre de référence définissant les milieux de vie durables. La mise en œuvre de cette priorité tourne autour de l'amélioration des moyens de mobilité des personnes, de l'accès aux milieux naturels et de leur protection, ainsi que du maintien et du développement de l'entrepreneuriat, notamment en matière de services de proximité. Finalement, des initiatives pour favoriser la participation citoyenne, par exemple par l'adaptation du niveau de langage utilisé dans les explications des grands projets ou des consignes, sont mises de l'avant afin de maintenir un tissu social fort et solidaire.

Priorité 3

Agir pour le développement de la main-d'œuvre comme vecteur de développement économique

Démarche de mise en œuvre

Les enjeux de main-d'œuvre concernent les entreprises et les organismes mauriciens et trois éléments principaux sont au cœur des actions dans l'écosystème régional : l'optimisation des ressources disponibles, la littératie, la numératie et la réussite éducative ainsi que l'attractivité et la rétention. En ce qui concerne l'optimisation des ressources, les partenaires du milieu soutiennent des initiatives permettant de mieux intégrer et perfectionner les compétences des travailleurs actifs, en plus d'optimiser les ressources, notamment technologiques et matérielles. Des initiatives adaptées et élaborées avec les communautés autochtones sont déployées pour favoriser l'inclusion de celles-ci sur le marché du travail. Ensuite, des mesures ciblées auprès des adultes et en milieu scolaire sont considérées comme primordiales par les partenaires mauriciens afin d'augmenter la réussite scolaire et le niveau de littératie et de numératie. Finalement, les interventions en matière d'attractivité et de rétention en Mauricie se poursuivent et s'arriment entre elles. Les partenaires comptent multiplier les collaborations pour un meilleur déploiement de l'image de marque de la Mauricie et des bonnes pratiques en ressources humaines. L'attractivité et la rétention passent également par une plus grande mise en valeur de la culture et du patrimoine des Premières Nations.





© Vision attractivité

Les priorités de la région de l'Estrie (05)

Divers défis se poseront pour l'Estrie au cours des prochaines années.

Comme c'est le cas dans les autres régions, les changements climatiques ont des conséquences sur les milieux de vie et sur la population estrienne. Les épisodes de chaleurs extrêmes et d'inondations sont de plus en plus fréquents et risquent de bouleverser les écosystèmes. Pour amoindrir l'impact de ces changements, il devient essentiel de veiller à la protection et à l'adaptation du territoire, puis de soutenir la recherche et des pratiques de production agricole et forestière durables afin d'augmenter la résilience des milieux de vie et de certains secteurs économiques phares.

En plus d'être touchées par la crise climatique, les collectivités locales font également face aux défis liés à l'accessibilité au logement et à la lutte contre l'itinérance. Pour les MRC estriennes, il est primordial d'offrir des milieux de vie complets et de préserver les services de proximité pour améliorer la vie communautaire et protéger les personnes les plus vulnérables.

De plus, de grands défis se dressent également en matière de formation et d'éducation, car en 2023, la diplomation se situe sous la moyenne provinciale. Encourager la réussite éducative des jeunes et miser sur une formation adéquate correspondant aux besoins du milieu est prioritaire.

La région n'échappant pas aux défis de relève et de main-d'œuvre, il est souhaité de développer, pour les années 2025-2029, une économie basée sur l'innovation, la diversification et l'entrepreneuriat, notamment pour optimiser la production.

La lutte contre les changements climatiques, le développement économique, l'accès à l'éducation et la vitalité des communautés sont par ailleurs étroitement liés à la capacité de renforcer la disponibilité des modes de transport collectif, partagé et actif répondant aux besoins de mobilité de la population et des travailleurs des entreprises estriennes.

Enfin, riche de ses espaces verts et de sa qualité de vie, l'Estrée possède un moteur économique important sur lequel elle souhaite miser au cours des prochaines années : le tourisme. En le développant de manière durable et en soutenant la vitalité culturelle et le patrimoine territorial, les intervenants de la région comptent accentuer la mise en valeur des attraits locaux et régionaux.

Ces différents atouts et enjeux constituent le fondement des priorités régionales, lesquelles orienteront les actions des ministères dans les années à venir dans le cadre de la présente stratégie. En complément du plan d'action, les acteurs régionaux et les partenaires municipaux représenteront des partenaires privilégiés pour maximiser les actions gouvernementales dans la région.

Priorité 1

Protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques

Démarche de mise en œuvre

Afin de protéger l'environnement et de s'adapter aux changements climatiques, des objectifs ont été ciblés. Il est d'abord souhaité de protéger les milieux naturels et d'assurer une saine gestion de l'eau de manière qualitative et quantitative. Aussi, il conviendra d'assurer une planification harmonieuse du territoire à l'échelle des MRC et de la région, en collaboration avec les ministères. À ces actions s'ajoute aussi la nécessité de développer la résilience et la capacité d'adaptation des citoyens et des communautés face aux changements climatiques. Pour réaliser le tout, il sera important de perfectionner les connaissances en matière d'enjeux et d'adaptation face aux changements climatiques et de soutenir les actions d'adaptation et les projets d'atténuation des effets des changements climatiques (verdure urbaine, résilience des bâtiments, etc.).

Priorité 2

Favoriser la vitalité des milieux de vie et la réponse aux besoins des collectivités locales, notamment par le maintien et le développement de services de proximité

Démarche de mise en œuvre

Dans le but de favoriser la vitalité des milieux de vie et la réponse aux besoins des collectivités locales, notamment par le maintien et le développement de services de proximité, il importe de préserver et bonifier l'offre de logements pour soutenir la lutte contre l'itinérance et combler des besoins diversifiés : logements sociaux, abordables, individuels et collectifs, pour aînés, pour travailleurs temporaires et pour étudiants. Des efforts doivent aussi être faits afin d'assurer une offre alimentaire accessible, saine et locale sur le territoire. Pour satisfaire les besoins des collectivités locales, il sera également nécessaire d'offrir des milieux de vie complets afin de garantir le bien-être, le dynamisme et la qualité de vie des communautés. Par ailleurs, la mise en place d'initiatives visant à préserver, à bonifier et faire connaître les services de proximité devra être planifiée. Enfin, les partenaires de la région ont la volonté d'optimiser l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans leur milieu de vie et leur milieu de travail.

Priorité 3

Soutenir le tourisme durable, la vitalité culturelle et le patrimoine du territoire estrien

Démarche de mise en œuvre

En vue de promouvoir le tourisme durable, la vitalité culturelle et le patrimoine du territoire estrien, il devient essentiel de collaborer à améliorer et soutenir l'accessibilité physique et économique aux lieux de diffusion culturelle (bibliothèques, salles de spectacle, espaces publics, institutions muséales,

etc.). Il importe aussi de collaborer pour encourager l'essor de productions culturelles régionales et pour appuyer ses adaptations ainsi que de travailler à diversifier l'offre de tourisme durable. Également, une attention particulière devra être portée au maintien et au développement des services d'information locale et régionale et aux initiatives de médiation culturelle. Enfin, pour l'atteinte de cette priorité, il est aussi souhaité d'investir des efforts dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti, immatériel (vivant), paysager et archéologique.

Priorité 4

Renforcer l'accès à des modes de transport collectif, partagé et actif répondant aux besoins de mobilité de la population et des entreprises

Démarche de mise en œuvre

Dans la volonté de renforcer l'accès à des modes de transport collectif, partagé et actif répondant aux besoins de mobilité de la population et des entreprises, les partenaires de l'Estrie mettront en œuvre, pour les années 2025-2029, des actions concrètes. D'abord, il est désiré d'accélérer l'interconnexion entre les MRC, les municipalités et les grands générateurs de déplacement. Il apparaît nécessaire de mettre en place un modèle durable de transport collectif, d'améliorer l'accessibilité des modes de transport alternatifs répondant aux besoins de clientèles variées et d'accroître les initiatives de concertation des territoires, des ministères et des acteurs en soutien à la mobilité collective et active. Ces initiatives seront appuyées par la promotion des habitudes de transports actifs et collectifs, notamment chez les jeunes, et par des actions favorisant le développement du transport actif, sa sécurité et son utilisation en contexte de changements climatiques.

Priorité 5

Valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu

Démarche de mise en œuvre

Sans aucun doute, la valorisation de la réussite éducative et le soutien du développement des compétences seront au cœur des priorités de la région pour les prochaines années.

Pour ce faire, plusieurs actions seront posées. D'abord, soutenir la formation continue à travers la requalification et la reconnaissance des acquis des différents bassins de main-d'œuvre, ensuite assurer le développement des compétences des travailleurs par le biais de la formation en milieu de travail et, enfin, valoriser différentes formules de formation permettant une plus grande adaptabilité de l'offre aux besoins de la clientèle. Hors des grands centres, il faudra faciliter l'accessibilité aux formations et à la francisation, tout en permettant une meilleure adéquation entre le marché du travail et l'offre de formation. La collaboration avec les partenaires à la réussite éducative, la promotion des offres des établissements d'enseignement supérieur de la région et des initiatives pour créer un environnement favorable à la santé mentale et aux saines habitudes de vie seront de mise.

Priorité 6

Développer une économie basée sur l'innovation, la diversification et l'entrepreneuriat

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires de la région de l'Estrie s'engagent, par des actions concrètes, à bâtir une économie basée sur l'innovation, la diversification et l'entrepreneuriat, notamment en appuyant les deux zones d'innovation sur le territoire. Il est également souhaité de se concentrer sur le soutien des entreprises pour stimuler la productivité, l'automatisation et la numérisation ainsi que la rétention et la diversification d'entreprises, notamment à l'extérieur des grands centres. Développer l'économie sociale et l'économie circulaire, puis faciliter le transfert d'entreprises; la relève entrepreneuriale contribuera aussi à la force de l'économie régionale. Finalement, le dernier défi de taille est d'attirer, d'accueillir et de maintenir la main-d'œuvre (qualifiée et non qualifiée) au sein de la région.

Priorité 7

Reconnaître et soutenir les secteurs bioalimentaire et forestier en Estrie

Démarche de mise en œuvre

Plusieurs axes ont été identifiés pour tendre vers l'atteinte de cette priorité. Les partenaires de la région comptent ainsi déployer des efforts afin d'appuyer et de faciliter la recherche et l'adoption de pratiques durables dans les secteurs bioalimentaire et forestier. Plus précisément, il est souhaité d'appuyer la recherche et le développement de nouvelles cultures et d'élevages mieux adaptés et plus résilients aux changements climatiques. Il existe, par ailleurs, une volonté de soutenir la diversification des modèles d'affaires pour une occupation pérenne du territoire. L'Estrie désire également prioriser l'autonomie alimentaire régionale et la mise en place de systèmes alimentaires territoriaux forts et structurés. Accompagner les entrepreneurs bioalimentaires dans leurs défis d'établissement et de gestion pour assurer le maintien à long terme de leur entreprise sur le territoire apparaît primordial, de même que des initiatives pour favoriser le bien-être et la santé des acteurs des secteurs bioalimentaire et forestier.





© Eva Blue

Les priorités de la région de Montréal (06)

La spéculation, le manque de diversité de logements et la pression sur les prix des loyers minent l'accès au logement à Montréal, principalement pour les ménages les moins fortunés. Les nombreux ménages en attente d'un logement social et les taux d'occupation largement inférieurs au taux d'équilibre habituel témoignent également des difficultés vécues dans la région. Accélérer la création de nouvelles unités adéquates et accessibles est ainsi une priorité.

L'écosystème urbain de la région constitue une zone sensible aux impacts et aux risques environnementaux, affectant directement la santé de sa population, ses activités ainsi que ses budgets. L'Est de Montréal représente notamment une zone à risque en raison de la présence d'îlots de chaleur et de l'insuffisance d'espaces verts sur son territoire. L'adaptation des infrastructures existantes et la réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent constituer des actions prioritaires.

Le nombre de déplacements en transport en commun a diminué dans la région depuis la pandémie. Cette diminution, conjuguée aux impératifs d'entretien et de mise aux normes des systèmes, a entraîné une chute des revenus autonomes des sociétés de transport et pourrait se traduire en une réduction des services offerts. Un aménagement durable, qui répond aux besoins des communautés, passe aussi par la création et la planification de milieux de vie complets, incluant des services de proximité et des espaces publics conviviaux.

En matière de solidarité sociale, la diversité qui caractérise Montréal comporte certains défis, alors que tous les segments les plus vulnérables de la population y sont représentés. Parmi ces défis, 47 % des personnes en situation d'itinérance au Québec vivent dans la région de Montréal. Cette réalité s'accompagne de différents enjeux, que ce soit en matière de toxicomanie, de santé mentale et de cohésion sociale. Une augmentation du sentiment d'insécurité et des plaintes à l'égard des personnes en situation

d'itinérance marque le climat social montréalais. Les interventions doivent préconiser des approches adaptées tenant compte des multiples trajectoires des populations.

Finalement, la transformation des habitudes de consommation et le travail en mode hybride ont entraîné une baisse de l'achalandage au centre-ville et, par conséquent, une réduction de la fréquentation des commerces et de la demande d'espaces de bureaux. La poursuite des efforts de revitalisation de l'Est de Montréal nécessitera également des investissements conséquents. Assurer l'attractivité de ces secteurs apparaît essentiel à la préservation du statut de la métropole en tant que moteur économique du Québec.

Priorité 1 Accélérer le développement d'une offre suffisante de logements adéquats et accessibles

Démarche de mise en œuvre

La Stratégie québécoise en habitation témoigne des efforts que le gouvernement du Québec consacre à résorber les problématiques associées à la crise du logement. La mise en place d'un environnement propice à la croissance de l'offre de logements, ainsi que le soutien adapté aux ménages selon leurs besoins représentent deux axes d'intervention structurants pour rétablir l'équilibre en habitation. Les actions qui seront entreprises à l'échelle nationale, dont la construction de logements sociaux et la protection des locataires, auront assurément des effets bénéfiques sur la région de Montréal.

Pour répondre aux enjeux de rareté et d'abordabilité de logements, il est, entre autres, prévu d'accompagner la Ville dans l'intégration au schéma d'aménagement et de développement de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire portant sur l'habitation.

Priorité 2 Assurer la résilience de la métropole en soutenant des initiatives d'adaptation et de transition aux changements climatiques

Démarche de mise en œuvre

S'assurer que le milieu municipal montréalais dispose des moyens nécessaires pour lutter efficacement, s'adapter aux changements climatiques et orienter l'intervention gouvernementale. De manière tangible, un appui à la planification et à la mise en œuvre de projets issus du Plan climat est prévu.

En outre, soutenir des projets visant à contrer les contrecoups des changements climatiques, comme ceux visant à atténuer l'impact sur les infrastructures et les incidences négatives sur la santé de la population est priorisé comme moyen d'action. À titre d'exemple, il est prévu d'appuyer des initiatives visant à améliorer l'accès à des aménagements adaptés, à des espaces verts et à des espaces bleus.

Priorité 3 Favoriser un aménagement durable du territoire en consolidant le réseau de transport collectif et actif et en développant des milieux de vie complets

Démarche de mise en œuvre

Au-delà d'un appui à la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun, la consolidation du réseau de transport collectif et actif prend aussi la forme de mesures d'atténuation et d'intégration d'infrastructures de transport actif lors de la réalisation de chantiers routiers.

En outre, le soutien d'initiatives et de projets visant à améliorer la qualité de vie des citoyens et l'attractivité du territoire montréalais, notamment dans l'Est,

guide la mise en œuvre de l'action gouvernementale. Complémentaires au déploiement d'options de mobilité durable, la revitalisation et la mise en valeur de quartiers, d'artères commerciales et d'espaces publics, de même que la réduction des nuisances visuelles ou sonores, sont ainsi privilégiées comme moyens d'intervention.

Priorité 4

Venir en aide aux personnes vulnérables

Démarche de mise en œuvre

Perçue comme un outil permettant de favoriser la pleine participation de tous à la vie sociale et économique, l'intégration durable en emploi des personnes vulnérables oriente la démarche de mise en œuvre. L'atténuation d'obstacles et de défis en matière d'accès aux programmes gouvernementaux et d'assistance sociale, notamment pour les personnes en situation d'itinérance, est aussi préconisée.

Le déploiement de services de consommation supervisée dans des secteurs clés, incluant des mesures de mitigation, est retenu comme action prioritaire. De même, un soutien et un accompagnement accrus sont visés pour les acteurs communautaires et ceux du réseau de la santé et des services sociaux, qui viennent en aide aux personnes vulnérables en offrant des services de réduction des méfaits liés à l'utilisation de drogues.

Priorité 5

Soutenir le développement économique de la métropole en stimulant la revitalisation et l'attractivité de ses pôles d'emplois et ses secteurs prioritaires

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires du milieu montréalais estiment qu'assurer le développement économique de la métropole requiert d'appuyer prioritairement des projets dans le centre-ville et l'Est de Montréal, que ce soit en matière de culture, de productivité, d'innovation, de transformation numérique et de transition écologique des entreprises.

Soutenir des initiatives visant à consolider les infrastructures culturelles et renforcer la vitalité des artères commerciales apparaît essentiel afin de garantir l'attractivité du centre-ville. Appuyer l'élaboration et le déploiement éventuel de zones d'innovation, notamment au centre-ville, de même que la création d'une plaque tournante internationale dédiée à l'entrepreneuriat innovant aura également comme effet de stimuler davantage l'essor économique de la région de Montréal.

Enfin, la mise en place de conditions favorables à la revitalisation de l'Est, un secteur à haut potentiel de développement économique, se traduira concrètement par l'acquisition et la réhabilitation de terrains industriels vacants du secteur industriel de la Pointe-de-l'Île.



Les priorités de la région de l'Outaouais (07)

L'Outaouais fait face à une crise du logement dont les impacts se répercutent sur sa vitalité économique et sur la qualité de vie de sa population. La situation économique, conjuguée à l'inflation des coûts immobiliers et de construction, complique l'accès à un toit pour de nombreux résidents. On constate un manque de logements abordables, une accession à la propriété de plus en plus difficile et une augmentation de l'itinérance. Le prix moyen des loyers étant plus bas au Québec qu'en Ontario contribue à attirer de nombreux habitants. Cette migration accentue la pression sur le marché immobilier local.

La structure économique de la région est bien développée et sa diversification est en croissance. De nombreux travailleurs ayant migré vers la fonction publique fédérale durant la pandémie, plusieurs secteurs d'activité composent avec un manque de main-d'œuvre. Aussi, la rareté de logements et leur coût élevé rendent plus difficiles l'accueil et la rétention de nouveaux travailleurs.

La culture est un moteur économique important pour la région malgré la concurrence exercée par la capitale canadienne et la métropole québécoise, à proximité. Cette situation géographique complique les efforts de rétention de la relève et d'attraction de travailleurs de la culture, dont les entreprises se concentrent dans la zone urbaine et périurbaine. De ce fait, l'offre limitée d'activités culturelles et de loisirs ainsi que l'absence de certaines infrastructures dans les MRC ont un impact sur le dynamisme et l'attractivité des territoires. Pour rehausser l'offre et les infrastructures, les partenaires de la région cherchent des moyens d'accéder à du financement.

La population de l'Outaouais présente des disparités marquées en matière d'éducation. La majorité des diplômés collégiaux et universitaires habite à Gatineau et dans la MRC des Collines de l'Outaouais, alors que les MRC rurales font face à un taux de décrochage scolaire élevé. Des personnes font le choix de poursuivre leurs études en Ontario ou dans d'autres régions du Québec, privant ainsi la région de travailleurs qualifiés.

Plusieurs collectivités de l'Outaouais font face à l'absence ou à la perte de services de proximité, ce qui entraîne un effritement du tissu social et une diminution de la qualité de vie. Cela pose des enjeux de sécurité alimentaire dans certaines collectivités rurales non desservies.

Par ailleurs, les changements climatiques affectent le bien-être de la population, l'économie, la biodiversité et l'intégrité des milieux naturels. Ces dernières années, la région a fait face à une fréquence plus élevée d'événements météorologiques extrêmes.

Ainsi, les priorités régionales 2025-2029 ont été choisies afin de répondre aux enjeux de la région.

Priorité 1

Soutenir le développement de l'offre de logements et la diversification de l'offre locative pour répondre aux besoins et aux réalités des territoires

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires de l'Outaouais souhaitent d'une part, accroître le parc de logements, notamment par la construction de logements abordables, d'autre part, diversifier l'offre locative dans les territoires ruraux. La concertation des actions en matière d'habitation est très importante, de même que le soutien à la réalisation d'initiatives, telles que l'émergence de nouvelles formes d'habitations ou l'amélioration de l'accès des ménages à une aide pour se loger.

Priorité 2

Accroître le rayonnement et le développement culturel de l'Outaouais en soutenant le milieu de la culture, des arts et du patrimoine

Démarche de mise en œuvre

Faire ressortir la culture comme un important outil dans le développement régional et la vitalité des territoires apparaît nécessaire. Il est souhaité de développer, diversifier et pérenniser l'offre culturelle dans les MRC, ainsi que préserver et mettre en valeur le patrimoine de la région. La démarche de mise en œuvre nécessitera une mise à jour des besoins et des enjeux, ainsi qu'un diagnostic actualisé afin d'orienter les actions à poser de façon concertée dans chacun des territoires.

Priorité 3

Augmenter l'offre de programmes professionnels, collégiaux et universitaires ainsi que favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et au développement des compétences dans les territoires

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires concernés se mobilisent pour documenter les besoins prioritaires en matière de programmes professionnels, collégiaux et universitaires afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans la région de l'Outaouais. Les besoins prioritaires identifiés serviront à obtenir l'appui des instances concernées.

Priorité 4

Assurer la vitalité et les services de proximité dans les territoires pour en faire des collectivités durables ainsi que des milieux de vie dynamiques et accueillants

Démarche de mise en œuvre

La vitalité des territoires et l'amélioration de la qualité de vie reposent sur la mise en œuvre de mesures visant à créer des milieux de vie sains, durables et abordables. Il peut s'agir de mesures pour favoriser, notamment, la santé publique, l'environnement, le transport collectif, le développement de la petite enfance, la sécurité des personnes et la cohésion sociale. Il est aussi primordial de travailler au maintien et au développement des services de proximité dans les municipalités de la région.

Priorité 5

Développer un système alimentaire durable afin de renforcer l'autonomie et la sécurité alimentaire de nos collectivités

Démarche de mise en œuvre

Les leviers d'action proposés tiennent compte de tous les aspects d'un système alimentaire et répondent aux besoins de la communauté afin de renforcer l'autonomie du territoire. Il est souhaitable d'aider la population à se procurer des aliments sains et en quantité suffisante, pour le bien de leur santé. Les préoccupations du secteur bioalimentaire continueront d'être prioritaires, particulièrement à travers la reconduction de l'entente en bioalimentaire.

Priorité 6

Diversifier la structure économique de la région en misant sur des secteurs d'activités porteurs, émergents et innovants ainsi qu'en soutenant l'entrepreneuriat

Démarche de mise en œuvre

Afin d'assurer la vitalité économique, il importe de diversifier l'économie de la région en suscitant des projets et des initiatives provenant de secteurs d'activités porteurs, émergents et innovants. Il faut également miser sur les potentiels de développement économique qu'offrent les territoires, tels que la foresterie, l'agriculture, la culture et le tourisme, tout en maintenant le soutien aux entreprises déjà présentes dans la région et celles en émergence, favorisant ainsi l'entrepreneuriat.

Priorité 7

Favoriser l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la transition énergétique en assurant un développement durable

Démarche de mise en œuvre

Les membres de la communauté régionale comptent agir sur la réduction des gaz à effet de serre en soutenant le développement du transport actif et l'électrification des transports ainsi qu'en favorisant la diversification des sources d'énergie à travers des projets innovants. Pour atténuer la vulnérabilité de la région face aux aléas des changements climatiques, il est essentiel d'assurer la résilience des communautés. Enfin, favoriser la planification avisée de l'aménagement du territoire et du développement économique au regard du développement durable reste une nécessité.



© Mathieu Dupuis

Les priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue (08)

L'organisation des services à la population et la préservation de la vitalité du vaste territoire de l'Abitibi-Témiscamingue représentent des défis constants, amplifiés par l'éloignement des grands centres, lequel conduit souvent à une méconnaissance de la région auprès des autorités décisionnelles.

La région a été d'abord développée dans les années 1930 dans le cadre des plans Gordon et Vautrin, qui mettaient l'accent sur l'agriculture et l'occupation étendue du territoire. Cet héritage se reflète aujourd'hui à travers l'éloignement géographique, l'étendue du territoire, la faible densité de population et la prédominance de la ruralité, qui influencent l'organisation des services publics. Les ruptures de services, les centaines de kilomètres à parcourir et la recherche de solutions innovantes font partie du quotidien des gens de la région. C'est avec détermination et créativité que les partenaires régionaux s'efforcent d'offrir les niveaux de services adéquats. Malgré ces efforts, les citoyens doivent

encore régulièrement se déplacer sur de longues distances pour accéder aux différents services.

La croissance démographique régionale, plus faible que celle observée au Québec, conjuguée au vieillissement de la population et à la diminution du bassin de main-d'œuvre dans la tranche d'âge des 20 à 64 ans, représente un enjeu majeur.

Les indicateurs socioéconomiques sont globalement positifs dans la région, mais il subsiste des inégalités de revenus et d'importants enjeux liés aux besoins essentiels de la population, comme le logement, la santé et l'éducation. Quelques données sont frappantes : un taux d'inoccupation des logements sous les 3 % depuis 2006; dès la maternelle, 30 % des enfants présentent une vulnérabilité dans au moins un domaine selon certaines caractéristiques sociodémographiques; la part des jeunes de 15-24 ans sans diplôme est plus élevée en Abitibi-Témiscamingue qu'au Québec (34 % c. 23 %) et l'espérance de vie est inférieure à la moyenne provinciale. De plus, les changements démographiques

ainsi que les difficultés d'attraction et de rétention de la main d'œuvre affectent l'économie, les services publics et la vitalité des milieux.

La mise en valeur des ressources naturelles, pilier de l'économie régionale, exige l'acquisition de connaissances et un virage accru vers un développement plus durable, respectueux des populations qui habitent le territoire. Cela implique de concilier le développement économique avec la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Omniprésente en Abitibi-Témiscamingue et indispensable à plusieurs secteurs économiques, la ressource en eau doit être protégée et mieux gérée.

Les cinq priorités régionales, couvrant la période 2025-2029, permettront aux ministères et organismes gouvernementaux, en collaboration avec les partenaires du milieu, de mettre en œuvre des actions porteuses, adaptées aux réalités régionales.

Priorité 1

Répondre aux besoins essentiels et quotidiens liés à la santé, aux services sociaux, au logement, à la petite enfance, à l'éducation et à l'enseignement supérieur en priorisant une réponse à proximité des milieux de vie

Démarche de mise en œuvre

Pour renforcer l'occupation et la vitalité du territoire, des actions sont posées afin d'identifier et de documenter les enjeux liés aux services gouvernementaux de proximité, soutenant ainsi la recherche et l'application de solutions adaptées aux réalités régionales. Considérant le nombre important de kilomètres à parcourir par plusieurs pour accéder à des services, il est crucial de garantir la mobilité vers ceux qui sont essentiels, que ce soit dans la région ou à l'extérieur. Il est indispensable par ailleurs de renforcer la concertation, notamment avec les Premières Nations, pour le développement social, la lutte à la pauvreté, la réussite éducative ainsi que l'accès aux

soins de santé et au logement. Seul un effort collectif permettra de répondre efficacement aux besoins essentiels de la population régionale.

Priorité 2

Stimuler la fierté collective, favoriser le bien-être et l'enracinement durable des personnes en renforçant les capacités d'accueil et d'intégration de chacun des territoires de la région et en misant particulièrement sur la culture et le tourisme

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires régionaux ont la volonté ferme d'encourager un plus grand nombre de personnes à s'installer de manière durable en Abitibi-Témiscamingue, afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre, de garantir la pérennité de l'offre de services essentiels et d'assurer la vitalité régionale. De surcroît, il est considéré comme essentiel de maintenir un lien solide avec les jeunes quittant la région pour poursuivre leurs études. En veillant à entretenir leur sentiment d'appartenance, leur retour en Abitibi-Témiscamingue est souhaité une fois leur diplôme obtenu. Il importe ainsi de tenir un discours positif sur la région et de nourrir la fierté. Il est essentiel que chaque personne se sente bien, accueillie, respectée dans sa diversité et pleinement intégrée dans la collectivité de son choix. Dans un esprit de partenariat dynamique, il existe une volonté de miser sur la culture et le tourisme pour renforcer le rayonnement de l'Abitibi Témiscamingue et sa mise en valeur. Au-delà de leur apport économique, ces secteurs jouent un rôle clé dans l'accentuation des sentiments de fierté et d'appartenance à la région, de même que dans l'intégration des nouveaux arrivants et la cohésion sociale.

Priorité 3

Inciter les entreprises et organismes à innover et développer leur résilience face à la pénurie de main-d'œuvre et aux changements climatiques, notamment en prenant le virage de l'optimisation et de l'économie verte et en portant une attention particulière à la relève, à la mise en marché et aux commerces de proximité

Démarche de mise en œuvre

En collaboration avec les organismes experts et les institutions de recherche, il est nécessaire d'amorcer une lecture prospective afin d'identifier les menaces et les possibilités liées aux bouleversements causés par les changements climatiques, dans une économie régionale basée sur les ressources naturelles. Afin de soutenir la vitalité du territoire, des efforts doivent par ailleurs être déployés pour soutenir les entreprises et les organismes du milieu dans leur résilience et leur développement malgré les enjeux liés au climat, ainsi que ceux relatifs à la pénurie de main-d'œuvre. Les partenaires économiques de la région sont appelés à améliorer le continuum de services en posant des actions pour appuyer le repreneuriat, l'innovation, l'amélioration de la productivité, l'adaptation aux changements climatiques et l'économie verte. L'approche sectorielle demeure un levier stratégique pour le développement économique régional. Le leadership du secteur minier, la diversification et la consolidation du secteur forestier, ainsi que le soutien à la relève dans le secteur agricole, sont des éléments incontournables. Le Conseil régional des partenaires du marché du travail et la Table économique de la Conférence administrative régionale sont des lieux de concertation privilégiés pour le suivi et l'avancement de cette priorité.

Priorité 4

Développer et partager les connaissances liées aux enjeux environnementaux et favoriser l'adoption de pratiques durables, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques et à la préservation de la biodiversité

Démarche de mise en œuvre

La population de l'Abitibi-Témiscamingue est profondément attachée à son territoire et aux richesses qu'il recèle. Elle est consciente que ces ressources (mines, forêts, agriculture, tourisme d'aventure et nature) sont au cœur de son économie et de son mode de vie. Pour une Abitibi-Témiscamingue prospère et durable, elle aspire à acquérir davantage de connaissances mettant ainsi en lumière les pratiques à adopter pour préserver un environnement sain, propice au maintien de la biodiversité. Une concertation accrue entre les ministères et organismes autour des enjeux environnementaux et l'harmonisation de ces préoccupations avec le développement économique deviennent incontournables. Des mécanismes de suivi et de collaboration sont souhaités pour assurer une gouvernance efficace. Grâce à cette collaboration et au partage des savoirs et des expertises, il sera possible d'identifier les enjeux prioritaires, de favoriser le développement qui prendra en compte les changements climatiques, la protection et la conservation des écosystèmes, la qualité des sols, de l'eau et de l'air, et la promotion de pratiques durables.

Priorité 5

Assurer la saine gestion de l'eau de façon concertée et cohérente, et ce, au bénéfice de la population et de l'intégrité des milieux dans le contexte où elle constitue un apport important à la richesse régionale et à la transition énergétique du Québec

Démarche de mise en œuvre

La région a une géomorphologie unique qui est caractérisée par une enclave argileuse, des eskers avec aquifères et plus de 20 000 lacs et rivières. La ressource en eau, naturelle et précieuse, contribue à la vitalité économique, notamment avec la présence de barrages, de projets hydroélectriques, d'entreprises d'embouteillage et d'industries consommatrices d'eau (les papetières et l'industrie minière). Les partenaires de la région comptent sur la présence d'organismes diversifiés pour créer un pôle d'expertise unique : la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue, deux organismes de bassins versants, le Conseil régional de l'environnement ainsi que le Groupe de recherche sur l'eau souterraine de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Il est crucial de soutenir et considérer cette expertise, d'améliorer les pratiques et de faire de la région un lieu d'influence et une référence en matière de gestion de l'eau au Québec. Il est par ailleurs souhaité de travailler de concert avec les ministères et les organismes sur les questions liées à l'eau pour favoriser un soutien accru, tout en sensibilisant la population à l'importance de protéger l'or bleu, abondant ici et rare ailleurs.





© Laurent Silvani

Les priorités de la région de la Côte-Nord (09)

La Côte-Nord, avec son immense territoire, attire de plus en plus de touristes en quête de liberté. On la reconnaît pour ses paysages à couper le souffle, son économie basée sur les ressources naturelles et pour sa communauté fière, composée de peuples des Premières Nations, d'allochtones francophones, anglophones et acadiens. Région faite d'exceptions, elle appelle à la concertation et à la créativité pour des solutions adaptées à sa réalité.

Derrière l'image des grands espaces naturels se trouve une population isolée, vieillissante et en quête de services essentiels accessibles. Les partenaires nord-côtiers ont la volonté de renverser la tendance au déclin démographique en misant, entre autres, sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre et de ses jeunes.

La nature généreuse a toujours servi les collectivités de la Côte-Nord. L'hydroélectricité, la foresterie, l'extraction de minerai ainsi que les pêcheries représentent une grande partie du moteur économique

régional. Avec les changements climatiques de plus en plus présents, les acteurs régionaux doivent poser des actions pour s'adapter et pour stimuler une économie durable, prospère et responsable.

Aux yeux des partenaires de la région, le désenclavement de la Côte-Nord est indispensable pour son développement et le maintien des services essentiels. Les coûts élevés liés au transport, la discontinuité de la route, les fréquentes interruptions de services de transport maritime, routier et aérien ont des répercussions importantes et exercent une pression sur la population et les entreprises.

Les six priorités régionales retenues pour la période 2025-2029 mettent à disposition des ministères et organismes gouvernementaux les fondements pour aborder les défis entourant le développement de la Côte-Nord.

Priorité 1

Prendre en compte les spécificités territoriales de la Côte-Nord, ses réalités diverses et le vivre-ensemble des Premières Nations et des autres communautés de toutes les origines et élaborer des solutions concertées et adaptées à ses réalités diverses

Démarche de mise en œuvre

La prise en compte des réalités propres à chaque communauté, y compris celles des Premières Nations, est essentielle pour assurer un développement régional harmonieux. Documenter les enjeux locaux de manière approfondie permettra d'orienter les interventions pour faciliter l'accès et la pérennité des services dans l'ensemble de la région, y compris l'accès aux commerces de proximité qui participent à la revitalisation des petites communautés éloignées. Cela peut comprendre également une évaluation de l'impact de certains enjeux, comme le navettage sur les coûts des services, étant donné que les travailleurs qui viennent de l'extérieur utilisent les services publics sans faire partie du calcul dans les transferts de fonds destinés aux municipalités.

Priorité 2

Stimuler l'attractivité et favoriser l'établissement permanent en Côte-Nord en valorisant le potentiel régional et en misant sur les possibilités d'emploi et la qualité de vie

Démarche de mise en œuvre

Face au défi démographique, il est crucial de promouvoir l'attractivité de la région et d'encourager l'établissement permanent de la population. Les partenaires régionaux comptent mettre en œuvre

des initiatives ciblées pour valoriser les occasions professionnelles et la qualité de vie sur la Côte-Nord. Il est fortement souhaité que les jeunes de la région puissent poursuivre des études collégiales et universitaires sans la quitter. Parallèlement, une étude sur les besoins en logement, qui prendra en considération les différents indices et les perspectives démographiques, est désignée comme action à valeur ajoutée, puisque l'enjeu est considéré comme un frein à l'établissement sur la Côte-Nord. Dans cette lignée, la possibilité de cession de terres publiques pour le logement social est une avenue à explorer par les ministères concernés.

Certains des partenaires régionaux comptent privilégier d'autres initiatives, telles que le renforcement de la concertation pour cibler des créneaux de développement régional, la continuité des travaux du chantier employeur et main-d'œuvre, la promotion du plan régional de développement du territoire public (PRDTP), ainsi que l'élaboration d'une vision claire concernant l'immigration et le vieillissement de la population.

Priorité 3

Soutenir les municipalités et les entreprises en leur fournissant l'appui nécessaire pour renforcer leur adaptation aux changements climatiques

Démarche de mise en œuvre

L'adaptation aux changements climatiques représente un enjeu majeur pour la région. L'urgence d'intervenir pour mitiger les impacts de cet enjeu est validée et les partenaires régionaux jugent pertinent de mieux comprendre les conséquences sur la région, dans toute sa diversité. Il est souhaité de mener cette action en complémentarité avec d'autres qui permettront de faciliter la concertation entre les MRC sur les enjeux des changements climatiques. De plus, il existe une volonté régionale d'offrir un soutien par le biais du bureau de projets et par la démocratisation des connaissances en la matière pour que toute la population puisse

participer à l'effort collectif. Un plan d'intervention pour la résilience de la route 138, l'axe majeur qui relie la Côte-Nord au reste de la province, fait partie des actions prioritaires dans la stratégie régionale. Enfin, les partenaires nord-côtiers s'engagent à soutenir les initiatives entrepreneuriales liées aux changements climatiques et au développement durable, puis à encourager l'innovation au profit des citoyens et des organismes.

Priorité 4

Améliorer et assurer l'accessibilité et la pérennité des services de base adaptés face aux besoins des communautés afin d'atténuer les disparités et d'assurer une qualité de vie

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires de la région priorisent des actions pour garantir l'accès aux services de base pour l'ensemble de la population. Il est prévu de documenter et recenser un inventaire détaillé des services disponibles pour chaque territoire afin de mieux orienter les efforts et les ressources. La promotion de la collaboration entre les municipalités à travers les ententes de coopération intermunicipales, de même que la collaboration avec les communautés autochtones sont des actions ciblées afin d'optimiser l'accès aux services pour tous. Un effort additionnel sera déployé pour documenter les vulnérabilités en matière de services de base sur le territoire, notamment l'eau potable et les eaux usées, afin d'arriver à des solutions efficaces. Les partenaires régionaux comptent aussi améliorer le partage des connaissances et des ressources éducatives avec les communautés isolées et concevoir une offre de formation adaptée aux membres des Premières Nations au nord du 49^e parallèle, ainsi qu'une sensibilisation aux différentes réalités des communautés d'expression anglaise qui font partie du tissu social de la Côte-Nord.

Priorité 5

Miser sur le potentiel de développement d'énergies renouvelables de la région pour stimuler une économie durable et prospère, axée sur l'exploitation responsable des ressources naturelles, l'innovation et la diversification économique

Démarche de mise en œuvre

La Côte-Nord est un immense territoire qui regorge de ressources lui permettant une diversification de son économie en misant particulièrement sur le potentiel des énergies renouvelables, un catalyseur important de croissance et de résilience pour la Côte-Nord. Des études sectorielles et des portraits régionaux sont identifiés par les partenaires régionaux comme des actions prioritaires qui permettront d'identifier les filières porteuses. Le développement du tourisme, un créneau à haut potentiel, nécessite des efforts, notamment dans la mise en valeur des nombreux attraits de la région et, parmi les offres à explorer et bonifier, le tourisme « gourmand » est considéré. Soutenir la promotion de l'innovation dans le domaine des énergies propres et accompagner les entreprises dans leur transition énergétique est également une volonté. Un plan d'action en innovation est finalement prévu afin de positionner la Côte-Nord comme un leader dans le domaine des énergies renouvelables, tout en stimulant la création d'emplois durables.

Priorité 6

Assurer la fiabilité des transports terrestres, aériens et maritimes pour dynamiser le développement économique de la région, faciliter l'accès aux services et intégrer les communautés éloignées

Démarche de mise en œuvre

Considérant la situation géographique de la Côte-Nord, la fiabilité et la performance d'un réseau de transport terrestre, aérien et maritime apparaissent primordiales pour soutenir l'économie régionale, faciliter les déplacements des citoyens et résister aux défis posés par les changements climatiques. Les partenaires régionaux ont ciblé plusieurs actions permettant de cerner les enjeux afin d'optimiser les infrastructures de transport et les services. Ils comptent notamment réaliser une étude sur les coûts de transport des entreprises locales, et potentiellement mener une réflexion sur des mesures incitatives permettant de les réduire et rendre les entreprises plus compétitives. Toujours dans un souci d'activer des leviers de croissance et de faciliter l'accès aux services pour tous, les partenaires de la Côte-Nord veulent se doter d'un plan stratégique qui permettra de prendre en compte les spécificités de chaque territoire, tout particulièrement les communautés éloignées qui éprouvent des difficultés de connectivité.





© Jérémie LeBlond-Fontaine

Les priorités de la région du Nord-du-Québec (10)

Ce portrait présente un état de situation pour le secteur de la Baie-James uniquement. Dans la perspective où le Gouvernement de la nation crie et l'Administration régionale Kativik expriment le souhait, leurs priorités respectives pourraient être inscrites à la Stratégie. Autrement, ces organismes poursuivront leur partenariat avec le MAMH en concordance avec les priorités issues de leurs propres outils de planification.

Dans le contexte spécifique de déclin démographique, les partenaires des villes et localités jamésiennes font face à d'importants défis en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

D'abord, sur le plan de la migration interrégionale, la Baie-James enregistre annuellement les taux nets négatifs de sortie parmi les plus importants de l'ensemble des MRC des régions éloignées. Elle peine à assurer la rétention des nouveaux arrivants, mais aussi l'enracinement de la population en place. Ce phénomène est l'une des principales causes de la crise que les partenaires de la région veulent contrer.

De plus, le navettage de travailleurs est un facteur qui exacerbe la crise démographique. Le phénomène constitue une cause majeure de dévitalisation des milieux. Selon les données du recensement de 2021, 25 % des emplois à la Baie-James sont occupés par des personnes qui résident dans une autre région.

En éducation, la Baie-James fait face à une pénurie de personnel préoccupante, alors que la part du personnel enseignant non légalement qualifié atteint 22 % en 2023, soit un peu plus du double de la moyenne québécoise. Aussi, le départ des jeunes qui poursuivent leurs études dans d'autres régions après leur parcours au secondaire ou au collégial s'explique en bonne partie par l'offre limitée de programmes de formation

postsecondaires. Comme la région ne parvient pas encore à former sur place une main-d'œuvre qualifiée, le défi de recrutement et d'intégration est de taille pour les employeurs.

Les partenaires de la région veulent soutenir les commerces de proximité et les entreprises de services, dont la clientèle se rétrécit avec le déclin démographique. Essentiels à la vitalité des communautés, ils ont aussi été touchés par les fermetures imposées par les feux de forêt de 2023, ainsi que par la pandémie de COVID-19. Leur approvisionnement est un défi en raison des modes de transport limités et des frais reliés aux longues distances qui séparent la Baie-James des grands centres. Le manque de personnel entraîne par ailleurs une réduction des heures de services dans les commerces de détail et des retards dans la construction, en plus de fermetures d'entreprises d'hébergement et de restauration. Enfin, la fluctuation du prix des métaux et du bois d'œuvre a aussi des impacts sur l'économie régionale.

Au déclin démographique, à l'éloignement et à l'isolement, s'ajoutent notamment comme contraintes structurelles la rudesse du climat, la forte dépendance économique à la grande industrie et aux ressources naturelles et les économies d'échelle limitées. Ensemble, ces éléments conditionnent l'environnement socioéconomique de la Baie-James, en plus de diminuer son attractivité comme milieu de vie.

Ce sont tous ces éléments de contexte qui ont guidé la réflexion des partenaires des communautés jamésiennes en inscrivant les quatre priorités régionales pour la période 2025-2029. Des axes d'intervention sont proposés, en collaboration avec les ministères et organismes, afin de mettre en place des conditions favorables au renversement de la tendance démographique.

Priorité 1

Renforcer l'attractivité de la Baie-James pour favoriser l'établissement durable de nouveaux arrivants et l'enracinement des Jamésiens à leurs milieux de vie

Démarche de mise en œuvre

Avec la mise en place d'actions structurantes et la relance d'une organisation régionale dont le mandat est mieux arrimé sur les besoins du milieu, les partenaires de la région, en collaboration avec les ministères et organismes, se voient offrir une belle occasion de coopérer plus étroitement. Ainsi, les interventions liées au recrutement et à l'établissement durable de nouveaux travailleurs à la Baie-James seront coordonnées de manière plus efficace. En matière de mobilité, la récente arrivée de personnes immigrantes et de nouveaux arrivants à la Baie-James a mis en lumière des besoins, notamment pour assurer l'accès à des services publics qui ne sont disponibles que dans d'autres régions administratives. Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, il devient également nécessaire pour les membres des communautés jamésiennes de pouvoir se déplacer sur une base plus régulière pour le travail, pour poursuivre des études et pour des raisons familiales.

Priorité 2

Positionner le cheminement éducatif des Jamésiens comme pilier de la vitalité des communautés

Démarche de mise en œuvre

L'éducation est au cœur des priorités des familles québécoises et jamésiennes. Les partenaires de la Baie-James reconnaissent la place prépondérante des services de garde, des écoles et de l'offre de services en éducation supérieure dans l'attractivité des milieux de vie; aussi, leur mobilisation pour renforcer tout

le cheminement éducatif régional est essentielle. D'abord, il y a une volonté d'accroître le nombre de places dans les centres de la petite enfance, de bonifier le soutien au démarrage de nouveaux services de garde en milieu familial, d'assurer le maintien du réseau existant et d'augmenter la qualification en emploi des éducatrices à la petite enfance. Ensuite, devant la pénurie de personnel enseignant qualifié dans les écoles, les partenaires de la région évaluent les façons de réaliser des projets pédagogiques qui intègrent les éléments du mode de vie jamésien, tels que la nature, la culture et la nordicité. Enfin, l'élargissement de l'offre de services dans l'enseignement supérieur est souhaité par les communautés jamésiennes. En plus de favoriser l'attractivité de la région, il importe à la communauté de faciliter la rétention des personnes souhaitant entreprendre un projet d'études dans certains secteurs essentiels et porteurs pour l'avenir.

Priorité 3

Améliorer la résilience des commerces de proximité et des entreprises de services qui sont essentiels à l'attractivité de la Baie-James et à la qualité de vie des Jamésiens

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires du milieu jamésien sont préoccupés par les effets du déclin démographique sur l'accès à des services publics et privés. Le maintien en activité des entreprises locales est crucial puisqu'elles contribuent à l'occupation et à la vitalité du territoire; aussi, il existe une volonté d'accroître la résilience des commerces de proximité et des entreprises de services. Les actions qui s'inscrivent autour de cette priorité régionale visent d'abord à réaliser des portraits commerciaux et industriels de toutes les villes et localités jamésiennes pour pouvoir agir sur les besoins spécifiques de chacune d'elles. Réaliser un portrait de l'écosystème entrepreneurial à la Baie-James est aussi une action à privilégier. En matière d'innovation, la transformation numérique est au

cœur des préoccupations des entreprises de services et des organisations offrant des services de proximité. Des initiatives en ce sens sont à prévoir.

Priorité 4

Déployer une stratégie en habitation

Démarche de mise en œuvre

Préoccupés par la pénurie de logements à la Baie-James, les partenaires des villes et localités jamésiennes ont amorcé une réflexion, au cours des dernières années, afin d'identifier des solutions adaptées à la diversité de leurs réalités, marquées par l'éloignement, les coûts élevés de construction et le navettage de travailleurs. Armés d'un portrait de situation qui témoigne bien des besoins en habitation à la Baie-James, les partenaires du milieu, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, entendent se mobiliser pour mettre en place une démarche coopérative. Celle-ci permettra de mutualiser les expériences et les expertises dans la réalisation des projets d'habitation adaptés au climat nordique (matériaux, architecture, urbanisme).





© Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Les priorités de la région de la Gaspésie (11)

En Gaspésie, les acteurs du milieu évaluent que la plupart des enjeux liés au développement régional découlent du vieillissement marqué de la population : déséquilibre du marché du travail, déficit en matière de capacité d'accueil, pénurie de main-d'œuvre, préoccupation quant à la relève professionnelle, malgré l'amélioration du taux de diplomation postsecondaire, et la relève entrepreneuriale, ruptures et risques de ruptures de services de proximité, rareté de logements sociaux, clientèle vulnérable de plus en plus composée d'aînés, etc.

Malgré les gains intéressants en matière de migration interrégionale des dernières années, la Gaspésie fait face à une problématique de démographie durable, à laquelle les partenaires de la région sont particulièrement sensibles. Le contexte social est caractérisé par l'étendue du territoire, la faible densité de la population, le vieillissement démographique, un faible taux de scolarisation et un revenu viable plus difficile à atteindre que dans les centres urbains. De surcroît, plusieurs localités gaspésiennes se

retrouvent parmi les territoires les plus dévitalisés du Québec. Le portrait établi récemment identifie la question du logement à vocation sociale comme étant un enjeu prioritaire. Les angles à partir desquels cet enjeu doit être résolu sont : la demande, l'offre, la qualité et l'abordabilité. Par ailleurs, la région demeure confrontée à des problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale que les partenaires des communautés gaspésiennes veulent atténuer.

La saisonnalité marque l'économie régionale. Les principaux secteurs d'activité sont la pêche, la foresterie, la transformation des produits marins, l'agriculture, le tourisme et les énergies renouvelables. Il importe de soutenir ces secteurs face à leurs enjeux, notamment celui de l'éloignement des marchés. Il y a aussi nécessité d'accompagner les entreprises pour favoriser leur croissance et leur productivité.

Quatre-vingt-dix pour cent des entreprises en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine ont moins de 20 employés et 60 % de celles-ci en comptent moins de cinq. Le

portrait démontre qu'une bonne partie des entreprises présentent un potentiel intéressant en matière de gains de productivité et de compétitivité, mais accusent un retard sur le plan technologique : investissements en outillage et équipement (automatisation, numérisation, etc.). L'écosystème économique caractérisé par une majorité d'entreprises de petites et de très petites tailles conditionne la capacité d'innovation de celles-ci.

L'équilibre de l'économie gaspésienne et sa performance sont aussi influencés, à court terme, par le vieillissement de la population : départ à la retraite chez une grande partie des entrepreneurs, manque de relève, pénurie de main-d'œuvre, arrivée de main-d'œuvre immigrante.

Ces enjeux qualifiés de structurants sur le plan de la vitalité des territoires doivent être pris en compte dans les priorités. Ils nécessitent une réponse régionale concertée, qui sera donc articulée de manière cohérente et modulée en misant sur les potentiels des territoires et en générant des effets positifs sur les milieux de vie.

Priorité 1

Atteindre une démographie durable en offrant des milieux de vie attractifs et une capacité d'accueil adéquate

Démarche de mise en œuvre

Une démographie durable se réfère à une population dont la composition est à même d'assurer un dynamisme social élémentaire en matière de prestation de services publics, institutionnels et d'activités économiques. Au premier plan, les secteurs les plus critiques sont le milieu scolaire et celui des soins de santé, sans oublier les services de proximité essentiels. Ainsi, les partenaires régionaux entendent déployer des efforts ciblés en matière d'attraction de main-d'œuvre afin de répondre aux besoins fondamentaux du marché du travail. Cependant, il devient évident que, sur le plan de sa capacité d'accueil, la région connaît un déficit important de logements et de places en service de garde : l'accroissement de l'offre de

logements constitue une priorité d'intervention. Des efforts supplémentaires doivent être déployés afin de rendre les milieux de vie plus attrayants, en rehaussant les services de proximité et l'offre diversifiée d'activités culturelles, de loisirs et de sports; ce qui nécessite également l'aménagement d'espaces publics de qualité.

Priorité 2

Viser une réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale en appuyant la dynamique des mobilisations locales et régionales

Démarche de mise en œuvre

Dans une volonté de réduire la pauvreté et l'exclusion, les acteurs du milieu en développement social ont adopté une approche visant à identifier ensemble et de manière autonome leurs priorités d'action pour chacun des territoires des MRC. De ces démarches de concertation territoriale ont émergé les plans de communautés et ceux-ci sont le fer de lance de l'intervention intersectorielle en matière de développement social. D'un territoire à l'autre, selon les besoins spécifiques de chacune des MRC, ces plans intègrent les dimensions suivantes : logement, pauvreté et besoins de base, sécurité et autonomie alimentaires, saines habitudes de vie, santé mentale, inclusion sociale et économique, développement des compétences et employabilité, démographie, développement des enfants et persévérance scolaire, littératie, vieillissement de la population, transport et mobilité et relations entre communautés francophones, anglophones et autochtones. La mobilisation à l'échelle locale et régionale est une manière efficace de faire face à ces éléments tous interreliés. La reconnaissance et l'optimisation de la capacité d'agir des personnes engagées dans cette démarche sont cruciales.

Priorité 3

Contribuer à l'essor économique en favorisant la performance des entreprises et l'entrepreneuriat

Démarche de mise en œuvre

Dans une région où l'économie est marquée par la saisonnalité et où le tissu économique est composé majoritairement de très petites entreprises, ainsi que par le vieillissement, les partenaires régionaux ont la volonté de poser des actions pour contribuer à l'essor économique en soutenant des initiatives pour stimuler la productivité des entreprises; principal levier de croissance. À cet effet, il importe de mettre en place les conditions favorables à l'émergence d'une dynamique régionale d'innovation, tout comme il est nécessaire de favoriser le rehaussement des compétences des travailleurs. Des actions pour augmenter l'attractivité de la Gaspésie auprès d'une main-d'œuvre qualifiée sont à prévoir. Il faut aussi épauler les entreprises en élargissant l'accompagnement pour optimiser leurs fonctions de gestion. Par ailleurs, du fait qu'une large majorité des entrepreneurs gaspésiens penseront à la retraite au cours des prochaines années, sans pour autant avoir une relève assurée, il importe de mener des efforts de consolidation des secteurs d'activités et aussi de mettre l'accent sur l'entrepreneuriat, le repreneuriat et la transférabilité d'entreprises (viabilité, financement). Enfin, les partenaires de la région ont la volonté de soutenir les entreprises des secteurs structurants pour les aider à composer avec les enjeux liés aux impératifs environnementaux, à l'éloignement des marchés, à l'investissement et aux règles du commerce international.





© Nicolas Gagnon

Les priorités de la région des Îles-de-la-Madeleine (11)

À l'instar de plusieurs autres territoires du Québec, le territoire des Îles-de-la-Madeleine est confronté à divers défis socioéconomiques : le manque de logements locatifs, l'itinérance, le vieillissement de la population, la dispersion de l'habitat, la désuétude et l'absence d'infrastructures de mobilité active, etc. La pénurie de main-d'œuvre touche tous les secteurs d'activité économique et communautaire. Malgré la croissance de la population liée au bilan migratoire positif, le taux de remplacement de la main-d'œuvre démontre que la pression des départs à la retraite sur les nouveaux travailleurs est très forte. De plus, les principaux secteurs économiques peinent à attirer les jeunes travailleurs. Pour garantir la stabilité démographique de l'archipel, la structure et la capacité d'accueil, incluant l'accès au logement et à des places en garderie, sont des éléments déterminants. Bien que des places en garderie soient disponibles, les différents milieux de garde n'arrivent pas à les offrir par manque de personnel. Le climat social doit favoriser

l'intégration et la rétention des nouvelles personnes arrivantes, incluant les travailleurs temporaires et saisonniers.

De plus, comme ailleurs dans le monde, les changements climatiques affectent la population. Les aléas côtiers menacent les Îles, qui subissent de l'érosion et de la submersion côtières. Les changements climatiques entraînent également des impacts économiques et psychosociaux.

Ce qui distingue les Îles-de-la-Madeleine, ce sont les enjeux et les contraintes structurelles liées à l'insularité. Caractérisées par la discontinuité, l'éloignement, l'isolement, l'exiguïté du territoire et le faible volume de population, les Îles sont aux prises avec des éléments qui restreignent l'accès au territoire et engendrent des frais importants. Les frais élevés de transport des intrants et des biens ont un impact direct sur l'approvisionnement de l'archipel, la compétitivité des entreprises et le coût de la vie des

résidents et des organisations. Les liaisons maritimes et aériennes constituent des services essentiels, qui garantissent l'accès à d'autres services indispensables, mais indisponibles sur l'archipel, et pour lesquels les déplacements entraînent des surcoûts, tant pour la population madelinienne que pour les organisations.

Notons que l'économie des Îles est vulnérable, du fait qu'elle repose en majeure partie sur la pêche et le tourisme; des secteurs influencés par des facteurs non contrôlables. Toutefois, l'affluence touristique a un effet direct sur la qualité de vie des résidents et permet d'avoir une offre de services accrue.

Les cinq priorités régionales retenues pour les Îles-de-la-Madeleine pour la période 2025-2029 serviront de levier aux ministères et organismes gouvernementaux desservant le territoire pour aborder ces défis, et ce, en étroite collaboration avec l'administration municipale.

Priorité 1

Favoriser l'accès au logement, la mixité des types d'habitation, la densification de l'habitat et la mobilité durable

Démarche de mise en œuvre

L'objectif est de soutenir la planification et la réalisation de projets d'habitation, particulièrement dans le but d'accroître le nombre de logements sociaux et abordables, qui prennent en considération les besoins diversifiés de la population. Dans le but de favoriser des milieux de vie complets, de qualité, avec un caractère convivial et inclusif, il est aussi prévu d'adapter des infrastructures favorisant la mobilité durable et de soutenir les initiatives de promotion du transport actif et collectif.

Priorité 2

S'engager dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et améliorer la résilience individuelle et collective

Démarche de mise en œuvre

Il est souhaité d'accompagner les municipalités en adaptation, notamment face à l'érosion et à la submersion côtières, afin d'accroître la résilience des individus et de la communauté madelinienne face aux changements climatiques. De plus, les initiatives visant à réduire l'empreinte environnementale, dans le but d'atténuer les changements climatiques, sont privilégiées.

Priorité 3

Assurer et renforcer les liens de communication et de transport fiables et abordables

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires du milieu désirent effectuer une veille de l'évolution du transport aérien et maritime afin d'arrimer le modèle de prestations aux besoins de la communauté en matière de transport passager, de cargo et de sécurité. De plus, en raison de l'insularité, la connectivité du territoire (Internet et cellulaire), essentielle aux activités économiques, sociales, culturelles, de santé, etc., est fragile et nécessite une surveillance accrue. Enfin, l'amélioration des services de santé offerts sur le territoire est visée, notamment la télésanté.

Priorité 4

Développer un milieu de vie dynamique, inclusif et accueillant, en assurant la vitalité de l'ensemble du territoire

Démarche de mise en œuvre

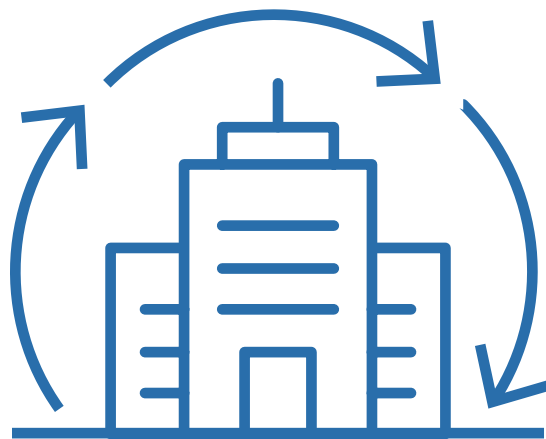
Les partenaires de la région comptent soutenir les actions visant à accroître l'attraction, la rétention et l'intégration des personnes, dans le but d'améliorer le bilan démographique. Parallèlement, il sera important de favoriser l'accessibilité et la persévérance scolaire pour y parvenir. Enfin, l'accès à des services de proximité et des services spécialisés, souvent limité à cause du caractère insulaire, revêt un aspect fondamental pour la vitalité du territoire.

Priorité 5

Diversifier l'économie et soutenir l'optimisation des organisations

Démarche de mise en œuvre

D'abord, il est nécessaire d'évaluer l'offre de formation pour répondre aux besoins régionaux de main-d'œuvre. Considérant la pénurie actuelle de travailleurs, qui affecte plusieurs secteurs d'activités, il est également important d'assurer une vue d'ensemble, de soutenir et d'accompagner les entreprises et les organismes, particulièrement sur cet enjeu. En outre, il faut promouvoir la mise en œuvre de mesures visant à encourager le retour des jeunes qui se sont exilés. Au-delà de la pénurie de main-d'œuvre, le contexte économique actuel nécessite du soutien et de l'accompagnement auprès des entreprises et des organisations. Le territoire compte de nombreux organismes communautaires, alors il est utile de mieux comprendre leurs enjeux afin d'accroître leur capacité à répondre aux besoins actuels et futurs de la population. Comme l'économie madelinienne repose principalement sur deux industries saisonnières et fragiles, les acteurs régionaux désirent soutenir les initiatives de diversification et de modernisation dans le secteur des pêches et de la mariculture, en plus de consolider l'industrie touristique. Finalement, l'apport des milieux culturels et agroalimentaires est primordial dans l'économie du territoire et il s'avère pertinent de les appuyer.





© Stéphanie Allard

Les priorités de la région de la Chaudière-Appalaches (12)

La région fait face à certains défis. Son histoire, sa diversité territoriale, son étendue, de même que la pluralité des organisations qui y sont actives complexifient les relations intermunicipales, inter-MRC et interministérielles. La région a besoin de lieux de concertation, de réseautage et de collaboration afin de travailler sur ses enjeux ou ses priorités, d'autant plus que certaines municipalités locales sont aux prises avec des réalités qui affectent leur gouvernance, telles que la pénurie de main-d'œuvre ou la diminution du taux de participation aux élections municipales.

Les milieux de vie, le logement, l'environnement, le transport, la main-d'œuvre, les filières porteuses et l'innovation sont aussi au cœur des préoccupations des intervenants de la région.

Le maintien de certains services de proximité est devenu un enjeu majeur pour assurer la qualité de vie dans les milieux afin de préserver ou d'améliorer le bilan démographique, particulièrement dans les territoires

ruraux. La création d'environnements favorables à la santé et à l'épanouissement des personnes constitue un moyen privilégié pour rendre les milieux de vie plus inclusifs, attractifs et dynamiques. La problématique engendrée par la pénurie de logements demeure également cruciale.

Le territoire de Chaudière-Appalaches est vaste, mais il y a peu d'espaces de protection et de conservation. Pour le développer de manière viable, il est essentiel que les partenaires de la région poursuivent et coordonnent leurs actions à l'échelle régionale afin de protéger l'environnement et faire face aux changements climatiques.

Il est également nécessaire de travailler de manière concertée en transport, en particulier pour assurer une complémentarité entre les services de transport collectif et favoriser l'interconnexion entre les territoires.

En raison de son taux d'activité et de son PIB parmi les plus élevés du Québec, les acteurs de la région comptent travailler à combler les besoins du marché du travail en facilitant l'adéquation entre la formation, les compétences et les besoins en main-d'œuvre des employeurs. La volonté est aussi de soutenir l'économie en favorisant les filières porteuses dans une perspective de développement durable, tout en plaçant l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur de ses actions.

Priorité 1

Développer et consolider les mécanismes de gouvernance en favorisant la collaboration intermunicipale, inter-MRC et interministérielle, pour le développement régional

Démarche de mise en œuvre

En matière de gouvernance, les acteurs régionaux entendent identifier et consolider les lieux propices au développement d'alliances profitables à tous les partenaires et concevoir une vision pour la région. Il est également souhaité de dispenser des formations sur les rôles et responsabilités aux élus et aux directions générales de municipalités et de MRC.

Il existe un besoin de partager des ressources et des responsabilités pouvant conduire à des regroupements municipaux, ainsi que de créer une bibliothèque d'outils simples d'utilisation, de même qu'un répertoire d'expertise régional qui précise les partenaires et les personnes-ressources. Un autre besoin souligné est de favoriser la mise en place de moyens pour rendre attractive l'implication citoyenne dans les divers comités consultatifs et les conseils municipaux en misant sur l'éducation démocratique citoyenne.

Priorité 2

Favoriser des milieux de vie inclusifs, attractifs et dynamiques où les membres de la communauté peuvent s'épanouir en maintenant et développant des services de proximité et en créant des environnements favorables à la santé

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires régionaux orientent leurs actions de manière à encourager les citoyens à contribuer au dynamisme de leur milieu et à soutenir les communautés afin d'assurer la pérennité des services de proximité. De plus, une meilleure offre de services et un accès amélioré aux infrastructures en loisirs culturels, sportifs et de plein air permettront d'accroître les environnements favorables aux saines habitudes de vie et aux loisirs.

À cet égard, les partenaires régionaux soulignent le besoin de favoriser le maintien des jeunes en région par des initiatives ou des projets structurants, d'encourager le développement global des enfants, notamment par l'accès à des services de garde ou l'intégration des 0-5 ans à l'école, et de favoriser les initiatives innovantes et structurantes dans les arts et la culture, en soutenant les comités, les organismes culturels et les artistes émergents. Il est aussi important de faire connaître l'impact et les bonnes pratiques du secteur culturel et des loisirs afin de sensibiliser les décideurs municipaux.

Pour contribuer à des milieux de vie plus inclusifs, le développement de partenariats entre les organismes d'accueil, les organisations municipales et le milieu économique facilitera l'intégration des personnes issues de l'immigration tout au long de leur parcours. De plus, les partenaires régionaux énoncent le besoin de soutenir les initiatives qui favorisent l'inclusion et réduisent les inégalités sociales, avec notamment des projets structurants pour l'accès physique et économique aux aliments.

Priorité 3

S'assurer que chaque citoyen de la région ait accès à un logement en collaborant avec les acteurs régionaux

Démarche de mise en œuvre

Les acteurs régionaux entendent avoir un portrait de l'habitation régional et par MRC, établir un plan d'action structuré et adapté pour chacun des territoires, et avoir le souci de documenter les projections démographiques et les besoins des différentes générations.

Les avenues à explorer sont d'appuyer et de promouvoir le développement de formes émergentes, abordables ou alternatives de logements, de soutenir les ressources en habitation qui accompagnent les MRC et municipalités dans le développement d'habitations qui répondent aux besoins de la population, et de privilégier des interventions de proximité pour la clientèle susceptible de tomber dans l'itinérance.

De plus, les partenaires régionaux désirent profiter de programmes simplifiés et de mesures en habitation qui répondent aux besoins du milieu, tant financiers que réglementaires, pour chacun des territoires qui composent la Chaudière-Appalaches.

Priorité 4

Favoriser le développement durable et viable du territoire et de ses ressources naturelles avec résilience, cohérence et proactivité, en concertation avec les acteurs du milieu

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires régionaux ont énoncé le besoin de soutenir et mettre en place des initiatives de conservation et de protection de la biodiversité. Une meilleure acquisition des connaissances et

la sensibilisation contribueront à la protection de l'eau souterraine et de surface, ainsi que des milieux humides. Il y a aussi un besoin de favoriser l'adaptation et la résilience des communautés aux aléas climatiques et aux dynamiques hydromorphologiques, tout en s'assurant d'évaluer les mesures d'adaptation et les plans climat, puis de chiffrer les impacts.

À travers cette priorité, les acteurs régionaux contribueront à informer et former les élus et les équipes municipales sur les enjeux environnementaux et les changements climatiques au regard des principes de développement durable et de l'économie circulaire. Une attention sera aussi portée aux actions communes des plans de gestion des matières résiduelles en respect de la réalité des territoires.

Priorité 5

Favoriser la mobilité des personnes et des biens en maximisant et en bonifiant les offres de transport

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires régionaux entendent se doter d'une structure ou instance de concertation et de coordination pour assurer la mise en œuvre des actions. C'est notamment le cas en matière de transport collectif afin de consolider les réseaux existants et les interconnexions avec les grands centres (Lévis et Québec). La mobilité active et le covoiturage/autopartage sont également encouragés en mettant l'accent sur la flexibilité des modes de transport, le financement du transport collectif et adapté, ainsi que l'expérimentation de projets pilotes. De plus, les partenaires régionaux souhaitent travailler à réhabiliter le réseau ferroviaire régional et favoriser l'intermodalité de manière à améliorer l'interconnexion entre les territoires de la Chaudière-Appalaches et les régions avoisinantes.

Le partage des connaissances sur les bonnes pratiques est valorisé, de même que les initiatives de mutualisation du transport et les stratégies qui visent les changements de comportement des usagers.

De plus, les acteurs régionaux désirent sensibiliser le gouvernement au besoin d'assurer un financement en transport qui soit adapté aux réalités de la région.

Priorité 6

Encourager et développer les filières porteuses pour la région (secteur bioalimentaire, forestier, touristique et manufacturier) dans une perspective de développement durable

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires régionaux entendent renforcer le leadership régional dans le secteur bioalimentaire, forestier, touristique et manufacturier. Cela se traduit par une meilleure connaissance des réalités et des acteurs impliqués dans ces secteurs d'activité afin de définir les actions qui concilient leurs intérêts. Pour répondre aux besoins, l'élaboration d'ententes sectorielles de développement de filières porteuses ou l'appui à des projets structurants sont des avenues à explorer.

Dans une perspective de développement durable, il est souhaité d'encourager le développement, l'innovation, la transformation, la commercialisation et l'économie circulaire dans les filières. L'intention est aussi d'améliorer les conditions d'intégration et les conditions de travail, notamment des travailleurs immigrants, pour soutenir les entreprises dans leurs efforts d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. Il importe aussi d'appuyer le transfert d'entreprises et la relève entrepreneuriale.

En matière de tourisme, des actions seront mises en place afin de contribuer à renforcer l'identité régionale et culturelle en misant sur le développement touristique innovant et structurant. Dans le secteur bioalimentaire, les partenaires régionaux se sentent interpellés pour trouver des moyens de faciliter l'accès aux terres agricoles pour les producteurs (Plan de développement de la zone agricole).

Priorité 7

Comblar les besoins du marché du travail actuels et futurs en soutenant les entreprises et les employeurs dans leur accès à une main-d'œuvre qualifiée et compétente

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires régionaux désirent bonifier les liens entre le réseau de l'éducation et les entreprises pour faire découvrir aux élèves les emplois existants sur le territoire et soutenir les aspirations scolaires et professionnelles des élèves et des personnes aux études, selon les besoins actuels et futurs du marché du travail. Il est également nécessaire de faciliter l'accès à des formations à tous les niveaux grâce à l'adoption d'approches probantes et novatrices en lien avec l'économie de demain, comme des mesures de persévérance scolaire, la formation en entreprise, ou des échanges internationaux.

L'adaptation de certains programmes de formation, dont ceux de courte durée et accélérés, fait partie des pistes à explorer pour s'arrimer aux besoins des entreprises. D'autres avenues pour adapter les initiatives de recrutement, d'attraction et de rétention des nouveaux arrivants (notamment les travailleurs issus de l'immigration) axées sur les besoins des entreprises et communautés locales pourraient également être considérées.

Priorité 8

Favoriser le développement économique de la région en plaçant l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur de nos actions

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires régionaux veulent offrir un accompagnement personnalisé aux entrepreneurs. En ce sens, ils entendent stimuler les projets qui permettent aux entreprises d'accélérer l'implantation de nouvelles technologies. De plus, ils désirent encourager la création de projets en entrepreneuriat collectif visant la vitalité des territoires.

Plusieurs avenues sont explorées, telles que favoriser la réalisation de projets innovants, avec la promotion et l'accès au financement non traditionnel ou l'appui au développement des centres de recherche, pôles de croissance et incubateurs. La promotion de l'écosystème d'innovation en s'assurant d'un partage d'expertise est aussi considérée.

Dans la mise en œuvre de ces actions, une attention est portée à l'accompagnement des entreprises pour répondre à leurs besoins énergétiques (ex. : projets d'énergie renouvelable, réseau triphasé, microproduction d'énergie, mesures d'efficacité énergétique, etc.) et à l'accessibilité de la téléphonie cellulaire sur tout le territoire de la Chaudière-Appalaches.





Les priorités de la région de Laval (13)

À l'instar des autres grandes villes québécoises, la région de Laval est confrontée à divers défis sociaux et économiques : itinérance, insécurité alimentaire, violence urbaine, manque de logements, etc. Avec près du tiers de sa population détenant un statut d'immigrant, Laval se situe au deuxième rang, après Montréal, dans le classement des régions du Québec avec la plus forte proportion de population immigrante. Selon les acteurs œuvrant en développement social, l'arrivée récente de demandeurs d'asile accentue la pression sur les services publics et communautaires. Laval manque aussi de logements sociaux et abordables et présente une offre insuffisante d'hébergements d'urgence.

Les préoccupations environnementales, comme les îlots de chaleur et la perte de biodiversité, apparaissent également incontournables et affectent principalement les populations vulnérables. Laval compte un peu plus de 3 000 hectares d'îlots de chaleur urbains, équivalant à environ un huitième de son territoire. La zone agricole permanente subit aussi les effets des variations des

conditions météorologiques pouvant entraîner des répercussions directes sur les productions et l'accès aux denrées alimentaires. Dans les dernières années, les événements météorologiques extrêmes ont causé des dommages matériels importants aux infrastructures et aux bâtiments en plus de générer des conséquences négatives sur le quotidien des populations affectées.

Enfin, malgré le dynamisme de ses secteurs, l'économie lavalloise n'échappe pas à la pénurie de main-d'œuvre et doit se tourner vers l'amélioration de sa productivité et l'innovation. Le secteur de la transformation est particulièrement prédominant à Laval et englobe près de la moitié des entreprises manufacturières qui génèrent près de 60 % des emplois du secteur sur le territoire; une concentration remarquable au Québec. Selon les experts, ce secteur connaît toutefois un retard au niveau technologique, ce qui le rend vulnérable à la concurrence internationale. La Ville fait néanmoins bonne figure du côté de son économie de pointe en santé et en biotechnologies, constituant un avantage économique certain.

Les partenaires régionaux cherchent finalement à raffermir le tissu social lavallois par un meilleur accès à la culture, aux réseaux éducatifs et aux services sociaux. La montée de la violence sur le territoire a ébranlé le sentiment général de sécurité de la population. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale peut constituer un levier d'action des partenaires lavallois pour endiguer le phénomène. Parmi les facteurs clés en jeu, ils s'entendent sur la santé mentale, la pénurie de logements abordables, l'insécurité alimentaire et le décrochage scolaire.

Les six priorités régionales de la région pour la période 2025-2029 serviront ainsi de tremplin aux ministères et organismes gouvernementaux présents sur le territoire pour aborder ces défis, et ce, en étroite collaboration avec l'administration municipale et régionale.

Priorité 1

Renforcer la capacité d'action de l'écosystème de développement social lavallois

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires choisissent de rehausser la concertation interministérielle, ainsi que la cohérence de l'action et de la prestation de services auprès des personnes vulnérables. Une offre d'aide connue et organisée au profit des populations les plus fragiles, ainsi que des initiatives et des démarches d'innovation sociale destinées à améliorer la prise en charge par les acteurs de l'écosystème sont privilégiées.

Priorité 2

Créer un continuum de solutions en matière d'habitation

Démarche de mise en œuvre

La mobilisation autour de cette priorité s'effectue par la contribution des ministères pertinents aux diagnostics, à la planification et à la structuration de l'offre variée de

logements sur le territoire. L'objectif est de diversifier les approches et les solutions pour répondre aux besoins en habitation pour la région.

Priorité 3

Accroître l'offre culturelle, scolaire et éducative à Laval

Démarche de mise en œuvre

La jeunesse lavalloise constitue l'angle d'approche privilégié. Les partenaires de la région visent la bonification de l'offre culturelle destinée aux jeunes, l'exploration des possibilités quant à la création de responsables de services de garde éducatifs à l'enfance en communauté et en entreprise, ainsi qu'une meilleure connaissance des programmes collégiaux offerts sur le territoire. Les parcours de formation continue et de reconnaissance des acquis, comme les services aux entreprises offerts par les cégeps et universités présents à Laval, sont aussi des initiatives importantes aux yeux des partenaires et qui contribuent à répondre à la priorité.

Priorité 4

Agir sur les facteurs essentiels à la protection et au bien-être collectif de la population lavalloise

Démarche de mise en œuvre

Le soutien d'initiatives et de projets de prévention anime la réalisation de cette priorité. Par une offre diversifiée d'activités, de programmes de sensibilisation et de ressources favorisant notamment la résilience en santé mentale, les partenaires lavallois proposent des actions concrètes pour la protection et le bien-être de la population lavalloise.

Priorité 5

Soutenir l'adaptation aux changements climatiques et la transition socioécologique du territoire lavallois et de sa population

Démarche de mise en œuvre

La recherche de cohérence et de cohésion dans les interventions en matière d'environnement sur le territoire, ainsi que l'accompagnement de tout projet issu de partenaires ministériels, municipaux, privés ou communautaires orientent la réalisation de cette priorité. Le soutien d'initiatives citoyennes et collectives d'adaptation aux changements climatiques complète cette vision.

Priorité 6

Appuyer le développement de filières économiques par l'innovation et la transformation numérique et écologique des entreprises lavalloises

Démarche de mise en œuvre

Les efforts se tournent notamment vers l'offre de mesures incitatives – financières, techniques, d'expertise, de recherche et développement, etc. – destinées aux entreprises lavalloises. Un appui de la stratégie territoriale en matière d'innovation, ainsi que de transformation numérique et écologique des secteurs économiques clés figure aussi dans les actions mises de l'avant. Les partenaires de la CAR intensifieront leurs collaborations avec les écosystèmes scientifiques et des technologies de pointe bien présents sur le territoire lavallois.





© Guillaume Morin

Les priorités de la région de Lanaudière (14)

Comme d'autres régions du Québec, Lanaudière doit faire face à de nombreux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Ceux qui retiennent particulièrement l'attention des partenaires du milieu sont le manque de logements locatifs, l'aménagement durable du territoire, l'optimisation du transport, les défis liés à la main-d'œuvre, la réussite éducative, l'amélioration des conditions de vie, la valorisation des attraits et des forces régionales ainsi que la gestion responsable du territoire et l'adaptation aux changements climatiques.

L'accroissement rapide de la population ces dernières années ainsi que les projections démographiques révèlent un intérêt pour la région, ce qui entraîne notamment un potentiel de développement important. En contrepartie, cette hausse de la population génère des pressions sur les services offerts, les infrastructures, les ressources du milieu et l'adaptabilité de celles-ci.

La réalité lanaudoise fait état de besoins importants en ce qui a trait à la quantité et à la qualité des logements, ainsi qu'à l'aménagement durable du territoire afin de stimuler son développement et une occupation plus dynamique du territoire. De plus, l'amélioration des conditions de vie de la population lanaudoise figure parmi les enjeux importants qui mobilisent les partenaires de la région. La création de milieux de vie de qualité donnant accès à des services de proximité et à des infrastructures adéquates permettrait des conditions favorables à l'accroissement du plein potentiel des citoyens.

Les problématiques liées à la main-d'œuvre soulèvent beaucoup d'enjeux et ont une incidence sur le développement économique global de la région. À ce chapitre, la réussite éducative joue un rôle prépondérant et fait également partie des défis auxquels la région est confrontée depuis plusieurs années. Ce défi suscite de nombreuses inquiétudes et nécessite une approche diversifiée et adaptée aux besoins spécifiques des MRC.

Les attraits, les forces et les réalités diverses du territoire lanaudois devront être promus pour mettre en valeur son caractère unique et particulier, notamment aux plans touristique et culturel. De leur côté, les défis environnementaux occupent une place déterminante en matière de gestion durable et responsable du territoire et il est nécessaire de trouver des solutions concertées afin de renforcer la résilience des milieux municipaux.

Dans le souci d'assurer l'équilibre des actions et de maintenir une vision commune, la région privilégie la concertation et la collaboration des partenaires locaux et régionaux engagés dans le développement du territoire en tout respect de sa diversité et de ses particularités. Par conséquent, les divers enjeux sont le fondement des priorités régionales lanaudoises, qui guideront les actions régionales des ministères et organismes gouvernementaux (MO) dans les années à venir dans le cadre de cette stratégie. Le plan d'action permettra aux MO présents sur le territoire de relever ces défis, en collaboration avec le milieu municipal ainsi que les divers organismes locaux et régionaux.

Priorité 1

Stimuler le développement et l'occupation dynamique du territoire de façon adaptée et inclusive en matière d'habitation, de transport et de services de proximité

Démarche de mise en œuvre

La croissance démographique rapide de la région met en évidence la nécessité d'adopter une approche proactive et globale, notamment en ce qui concerne les enjeux liés aux logements, aux transports et aux services de proximité. La mise en place d'une cohérence accrue entre les différentes initiatives favorise l'amélioration des résultats et contribue à encourager un développement plus durable et inclusif.

Priorité 2

Atténuer les enjeux liés à la main-d'œuvre afin de soutenir l'essor du territoire

Démarche de mise en œuvre

Pour aborder les défis liés à la main-d'œuvre, une collaboration entre les différents MO et les partenaires du milieu est essentielle. Cette approche permet de mobiliser des ressources variées et de créer des synergies. En unissant leurs efforts, les partenaires peuvent mieux identifier les besoins du marché du travail et les compétences requises. La coordination entre les MO facilite également le partage d'informations et de bonnes pratiques. Finalement, une telle collaboration contribue à renforcer l'efficacité des solutions proposées pour soutenir l'essor du territoire.

Priorité 3

Collaborer à la réalisation d'actions visant l'amélioration des conditions de vie et du développement du plein potentiel de la population, en complémentarité et en cohérence avec les initiatives déployées dans le cadre de la Démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative, la solidarité et l'inclusion sociale

Démarche de mise en œuvre

La qualité de vie de la population est une préoccupation majeure pour la région de Lanaudière. La collaboration et la synergie entre les partenaires et les acteurs du milieu renforcent le lien social, soutenant ainsi les efforts visant à atteindre les objectifs souhaités. Prendre en compte la transversalité des facteurs nécessite une collaboration réfléchie et judicieuse des ressources et une coordination adéquate des actions. Bien que cela puisse demander du temps, cette étape consolidera la durabilité des solutions envisagées.

Priorité 4

Faire rayonner les éléments distinctifs de Lanaudière en renforçant le caractère unique de la région par la valorisation de ses attraits, de ses forces et de ses réalités diverses

Démarche de mise en œuvre

Afin de promouvoir la mise en valeur des spécificités de la région auprès de ses citoyens, et au delà des limites du territoire lanaudois, une convergence des actions est souhaitée. Les acteurs locaux et régionaux, ainsi que les partenaires gouvernementaux, jouent un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs établis. Cela favorisera l'épanouissement de la région en tant que pôle touristique, culturel et économique.

Priorité 5

S'engager dans la mise en œuvre de solutions concertées en matière d'enjeux environnementaux, notamment l'adaptation aux changements climatiques dans une perspective de gestion durable et responsable du territoire

Démarche de mise en œuvre

Les collaborations sont essentielles pour identifier des solutions viables et efficaces visant à atténuer les impacts des changements climatiques sur les communautés et les individus. Les orientations proposées visent à fournir des solutions adaptées et concertées pour faire face à ces défis, tout en adoptant une approche de gestion durable et responsable du territoire lanaudois. Cela suppose un engagement de tous les acteurs concernés. En unissant leurs efforts, ces partenaires peuvent mieux anticiper les enjeux futurs et assurer un avenir résilient pour la région.

Priorité 6

Favoriser la réussite éducative et l'éducation à la citoyenneté

Démarche de mise en œuvre

Pour favoriser la réussite éducative et l'éducation à la citoyenneté, il est essentiel de créer des environnements d'apprentissage positifs et accueillants. L'accès à des lieux et à des ressources adéquats contribue à améliorer les expériences d'apprentissage. Il est également important de promouvoir des approches qui répondent aux divers besoins des personnes apprenantes et des milieux en tenant compte des possibilités offertes. En encourageant les collaborations et les partenariats, il est possible d'effectuer des changements qui feront une différence pour la population lanaudoise et son milieu.





© Jérémie Gravel

Les priorités de la région des Laurentides (15)

La région des Laurentides s'étend sur un territoire diversifié et les enjeux soulevés par les acteurs varient selon qu'il s'agit de milieux ruraux ou urbanisés. Pour assurer une cohérence des actions et une vision commune forte, il est souhaité de miser avant tout sur la concertation et la collaboration entre les partenaires qui ont à cœur le développement de la région dans le respect de sa pluralité.

La forte croissance de la population dans les Laurentides témoigne de la vitalité et du dynamisme de la région. Couplée à l'augmentation de la population vieillissante, la situation démographique nécessite une adaptation des municipalités pour répondre aux besoins grandissants en matière d'habitation et de services de proximité. À l'instar de plusieurs régions, les Laurentides sont fortement touchées par une pénurie de logements abordables, de qualité et de tailles appropriées et font face à une augmentation de l'itinérance. L'aménagement durable du territoire et la création de milieux de vie de qualité permettent

d'agir conjointement pour surmonter plusieurs défis auxquels la région est confrontée.

Le taux de décrochage élevé dans certains centres de services scolaires et une proportion de diplômés universitaires plus faible que la moyenne québécoise préoccupent les partenaires régionaux. Le taux de postes vacants est également légèrement plus élevé que la moyenne québécoise. Afin de faire face aux défis du marché du travail et de contrer le décrochage scolaire, il importe de mener des actions ciblées autour de la réussite éducative et de favoriser une meilleure adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et l'offre de formation.

Forte d'une grande diversité de paysages, la région doit assurer la préservation de ses milieux naturels, veiller à une gestion durable de la ressource en eau et s'adapter aux changements climatiques qui ont des conséquences importantes sur les personnes vulnérables et les infrastructures. Plusieurs événements extrêmes ont frappé la région des

Laurentides au cours des dernières années et il faut se préparer aux aléas futurs, tout en adaptant les milieux de vie et les industries afin de les rendre plus résilients.

L'adaptation de la région passe également par le développement et la consolidation de solutions de mobilité durable diversifiées sur le territoire; la congestion routière et les enjeux de fluidité des transports ayant un impact négatif sur les activités économiques et l'environnement. L'étendue du réseau cyclable des Laurentides constitue toutefois un élément distinctif du territoire.

Le développement économique doit aussi viser la durabilité et la résilience, entre autres, en soutenant une économie verte et axée sur la circularité. L'accent doit être mis sur la productivité et l'innovation pour répondre aux enjeux de main-d'œuvre et d'efficacité. Les partenaires régionaux souhaitent de plus s'appuyer sur les secteurs économiques clés du milieu pour renforcer le tissu économique des Laurentides.

Priorité 1

Aménager des milieux de vie de qualité et adaptés aux besoins des communautés, favorisant l'inclusion, la mixité et le développement social ainsi que l'accès à des services de proximité

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires de la région souhaitent se doter d'une vision régionale structurante et concertée en habitation afin de mieux planifier le développement de logements répondant aux besoins de la population. Dans une perspective de collaboration, il apparaît essentiel d'accompagner et d'outiller les MRC dans la mise en place de milieux de vie résilients et de qualité. En complémentarité, une attention sera portée à l'accès aux services de proximité et au soutien des populations vulnérables.

Priorité 2

Stimuler la croissance et le développement durable des industries existantes et des filières économiques émergentes

Démarche de mise en œuvre

Pour répondre aux défis économiques de la région, il est convenu de soutenir les secteurs économiques clés et de favoriser le maintien en emploi des travailleurs. Les partenaires régionaux priorisent par ailleurs l'économie circulaire dans une optique de développement durable du territoire. Ils souhaitent de plus arrimer la concertation autour de la zone d'innovation en aérospatiale pour que cette dernière rayonne à l'échelle des Laurentides. Une attention sera également portée à la cohérence de l'action gouvernementale en région autour des grands projets économiques et touristiques.

Priorité 3

Investir dans la réussite éducative et la formation pour renforcer le capital humain de notre territoire

Démarche de mise en œuvre

Les partenaires régionaux désirent soutenir la planification d'une offre de formation ciblant les emplois en demande et qui répond à la réalité économique du territoire. Des actions favorisant le développement de l'enfant et la réussite éducative seront également déployées. Par ailleurs, la concertation est de mise pour renforcer les liens entre le milieu scolaire, les services de garde et le milieu culturel des Laurentides.

Priorité 4

Renforcer la capacité d'agir des communautés et des entreprises face aux changements climatiques pour préserver notre environnement et l'attractivité de notre région

Démarche de mise en œuvre

Pour aborder de manière cohérente les défis complexes découlant des changements climatiques, il importe d'encourager un meilleur arrimage des ministères et organismes, un accès facilité aux données et une priorisation des actions. L'accent est également mis sur la concertation et sur l'accompagnement du milieu municipal afin de se préparer aux sinistres et de veiller à la préservation de la ressource en eau. En parallèle, une attention est portée à la connectivité et à la protection des milieux naturels.

Priorité 5

Développer et consolider des solutions de mobilité durable sur l'ensemble de notre territoire

Démarche de mise en œuvre

Pour favoriser la mobilité durable sur le territoire, les parties prenantes misent sur la concertation afin d'accompagner le déploiement des différentes planifications et l'émergence de projets. La recherche de solutions mutualisées aux enjeux des PME du secteur bioalimentaire et des organismes de sécurité alimentaire en matière de transport et logistique est également priorisée.



Les priorités de la région de la Montérégie (16)

Le territoire de la Montérégie est confronté à plusieurs défis qui lui sont propres. Bien qu'elle soit l'une des régions agricoles les plus dynamiques du Québec, ses chaînes d'approvisionnement bioalimentaires peuvent être optimisées afin de favoriser l'établissement des réseaux de distribution régionaux. Les producteurs doivent conjuguer également avec l'impact des changements climatiques. De plus, la région fait face à un manque de relève qui limite le potentiel de croissance et la pérennité des entreprises agricoles. L'économie régionale n'échappe pas à la pénurie de main-d'œuvre. Afin de conserver une activité économique prospère et de bien saisir les occasions liées aux projets majeurs de développement, il est nécessaire d'améliorer la productivité et l'innovation, et ce, dans une perspective de développement durable.

Pour cela, il faudra, entre autres, guider les entreprises, les organisations et leurs dirigeants sur la voie de l'innovation au sens large, les accompagner dans la découverte des principes de l'économie circulaire et

des possibilités qu'elle génère, et les soutenir dans leurs efforts de transition énergétique.

Bien que la Montérégie dispose de nombreuses attractions, le tourisme d'escapade, d'affaires, sportif ou gourmand ainsi que le cyclotourisme, doivent être davantage valorisés. Par ailleurs, il existe de nombreux plans d'eau, mais l'accès public à ceux-ci reste limité. Les infrastructures culturelles sont insuffisantes, réduisant par le fait même l'offre culturelle pour les citoyens et les occasions de travail pour les artisans. La forte croissance démographique, accentuée par les projets majeurs de développement économique, amplifiera les besoins en logement, en équipements et en services publics. L'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance et l'accueil de travailleurs temporaires créent des besoins particuliers en matière d'habitation, dans un contexte où l'accès au logement est déjà difficile.

Le dynamisme agricole de la région, couplé à la forte croissance démographique, pose d'importants défis pour la protection des milieux naturels et de la biodiversité. Seulement 4 % du territoire de la Montérégie est protégé, comparativement à 17 % pour l'ensemble du Québec. La Montérégie est l'une des régions avec la plus grande biodiversité, mais elle est confrontée à un grand nombre de perturbations qui entraînent la fragmentation des habitats, la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, une perte de superficie forestière, des enjeux de cohabitation avec la faune et un grand nombre d'espèces en situation précaire. La pérennité de la ressource en eau pose également un défi. Les quantités et la qualité d'eau potable disponibles sont en baisse. Les prélèvements d'eau souterraine sont élevés et la recharge est faible. Les changements climatiques constituent une menace supplémentaire à prendre en compte pour protéger les milieux naturels, la biodiversité, la ressource en eau ainsi que les collectivités.

Le développement du transport collectif et de la mobilité active est un incontournable afin de diminuer le phénomène du voiturage en solo et de s'engager dans la transition énergétique. Néanmoins, l'offre de solutions de rechange à l'automobile est déficiente dans de nombreuses portions de la Montérégie, notamment dans les municipalités éloignées des grands centres et qui affichent un indice de défavorisation plus élevé. L'accès aux services essentiels et au marché du travail s'en trouve limité, particulièrement pour les personnes sans véhicule ou sans permis de conduire, ce qui touche communément les personnes plus vulnérables, les personnes âgées et les jeunes.

Les six priorités régionales de la Montérégie adoptées par le milieu municipal, en collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux, ont pour objectif de fournir une réponse régionale aux enjeux décrits plus haut.

Priorité 1

Valoriser et soutenir, dans une vision responsable et durable, le développement du secteur bioalimentaire de la Montérégie

Démarche de mise en œuvre

Pour soutenir de manière responsable et durable le leadership du secteur bioalimentaire de la Montérégie, pilier régional de croissance économique et sociale, les partenaires du milieu encourageront les initiatives concertées menant à la mise en œuvre de projets structurants. Ils comptent prioriser l'implantation et la réalisation de projets favorisant la transition socioécologique, l'accès aux produits régionaux sains, la sécurité alimentaire de la population, la protection et la mise en valeur des terres agricoles, la productivité et la relève agricole. Aussi, les efforts de concertation au plan régional doivent se poursuivre et être renforcés, notamment en travaillant davantage avec les communautés. Finalement, une attention particulière est portée aux stratégies d'adaptation face aux changements climatiques, ainsi que l'adoption de pratiques novatrices en la matière.

Priorité 2

Soutenir nos différents secteurs économiques, notamment en matière d'innovation, d'économie circulaire et de transition énergétique, et répondre aux besoins en main-d'œuvre

Démarche de mise en œuvre

La volonté de maintenir la performance des différents secteurs économiques montérégiens passe par la mise en place et le maintien d'un milieu propice au déploiement d'initiatives porteuses et innovantes. Cette volonté se matérialise dans le partage de connaissances, le soutien à la recherche et le développement de nouvelles technologies. La concertation des partenaires régionaux est également

importante pour créer les moyens de répondre aux besoins des organisations locales. Un des aspects fondamentaux est de travailler à l'adaptation de l'offre de formation disponible, à l'élaboration de stratégies de rétention de main-d'œuvre et à l'accueil de nouveaux travailleurs. Il est également important d'appuyer les entreprises dans leur capacité à effectuer des transitions; tout cela dans le but de guider les organisations vers des pratiques et des modèles d'affaires durables et innovants, notamment dans l'économie circulaire, l'économie sociale, la transition numérique et l'intelligence artificielle.

Priorité 3

Renforcer l'identité et l'attractivité de la Montérégie en stimulant sa vitalité culturelle et touristique ainsi que la mise en valeur et l'accessibilité à ses éléments paysagers et patrimoniaux

Démarche de mise en œuvre

La Montérégie est une région hétéroclite et diversifiée. Avec l'ambition de cultiver un fort sentiment d'appartenance envers celle-ci, il est souhaité de mobiliser les acteurs autour d'une identité forte, unifiante et partagée de la région. Les initiatives qui contribueront à porter avec cohérence cette fierté régionale sont encouragées. Cette fierté se construit aussi par des actions visant à promouvoir la découverte et la mise en valeur de lieux patrimoniaux et d'éléments paysagers distinctifs, notamment en favorisant leur accessibilité. Le soutien aux initiatives locales, supralocales et régionales visant à faire rayonner la culture et à accroître l'offre culturelle dans la région doit être préconisé.

Priorité 4

Soutenir la création de milieux de vie stimulants, accueillants et accessibles, notamment en matière de logement et de services de proximité

Démarche de mise en œuvre

Les parties prenantes régionales comptent favoriser l'accompagnement des acteurs dans la réalisation de projets et d'initiatives visant à préserver et à développer des logements convenables (qualité, taille, abordabilité et localisation) qui répondent aux besoins de l'ensemble de la population montréalaise. Par ailleurs, il est envisagé de produire un portrait régional portant sur des enjeux contemporains, comme celui de l'itinérance. Puisque la création de milieux de vie stimulants dépasse la seule composante du logement, il apparaît fondamental d'encourager la mobilisation des organismes municipaux et des conseils de bande dans la création et la mise en place de politiques donnant un accès équitable pour tous à des services essentiels. Dans ce contexte, le déploiement et la revalorisation d'infrastructures permettant l'accès à des services pour la population sont des solutions à privilégier. Finalement, pour maximiser l'impact des initiatives, la concertation en développement social sur certains sujets clés, tels que l'itinérance, l'employabilité, le logement et le développement social, doit être maintenue et intensifiée, si nécessaire.

Priorité 5

Agir pour la protection, la conservation et la valorisation de nos milieux naturels, de la biodiversité et de nos ressources en eau, notamment dans une perspective de lutte et d'adaptation aux changements climatiques

Démarche de mise en œuvre

Une approche et une responsabilité collectives viennent considérablement teinter la réalisation de cette priorité. Il est prévu de soutenir des initiatives régionales de conservation, de restauration et de valorisation des milieux humides, hydriques et naturels, ainsi que pour la protection de la biodiversité montérégienne. Étant donné la nécessité d'établir des lieux et des instances de concertation, une entente sectorielle visant à répondre à ces objectifs s'avère essentielle. Le soutien des initiatives régionales visant à protéger la quantité et la qualité des ressources en eau est également prévu. Ces initiatives ouvriront la voie au déploiement d'actions visant à accroître la résilience et l'adaptation des populations, des entreprises et des infrastructures face à la pression exercée par les changements climatiques.

Priorité 6

Stimuler le développement et la mise en œuvre de projets accessibles et sécuritaires en transport collectif et en mobilité active

Démarche de mise en œuvre

La région est confrontée à des enjeux de circulation dans l'axe sud-nord et de façon plus marquée dans l'axe est-ouest. Les partenaires du milieu entendent se doter d'espaces de discussion où tous les acteurs sont réunis. Dans le souci d'aligner les actions, ils comptent former un groupe de concertation responsable de cibler et de favoriser la réalisation de grands projets au service de la mobilité des communautés. La promotion auprès de la population des diverses initiatives en transport et des infrastructures destinées à la mobilité active et durable est encouragée. Bien entendu, les efforts à l'égard de la structuration des réseaux cyclables et multifonctionnels sont maintenus. Les initiatives collaboratives entre municipalités régionales de comté, municipalités, milieux économiques et organismes communautaires sont aussi soutenues.



© Alex and MJ on the go

Les priorités de la région du Centre-du-Québec (17)

Le Centre-du-Québec est porté par plusieurs forces distinctives, dont sa démarche de codéveloppement qui a soutenu les travaux d'élaboration des priorités régionales.

Bien que la moitié de la population centricoise réside à Drummondville et à Victoriaville, l'autre moitié habite dans des municipalités essentiellement rurales. Cette situation représente un défi au regard de l'accès à des services de proximité adaptés et diversifiés, notamment en matière de santé, d'alimentation, de mobilité durable ou d'habitation. Un appui aux démarches de planification et d'aménagement du territoire s'avère essentiel pour créer des milieux de vie complets, sains et abordables.

La protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques sont des préoccupations économiques et sociales incontournables. En effet, les intervenants régionaux sont préoccupés par l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante, ainsi que par la résilience de la population à une

hausse anticipée des températures en raison des changements climatiques. Les acteurs de la région souhaitent s'appuyer sur le savoir-faire centricois et son dynamisme précurseur en matière de développement durable pour faire face à ces défis majeurs.

Le Centre-du-Québec est confronté à de nombreux enjeux pour accroître son dynamisme socioéconomique, que ce soit l'augmentation nécessaire de sa productivité ou la diversification de ses activités. L'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée, la relève et le repreneuriat sont également des problématiques majeures pour plusieurs organisations.

Le secteur bioalimentaire contribue activement à l'économie centricoise. Il est donc préoccupant de constater que 458 propriétaires agricoles pensent vendre ou transférer leur entreprise au cours des cinq prochaines années. De plus, le secteur souhaite s'adapter aux complexes enjeux environnementaux actuels.

Le défi de la notoriété, du rayonnement et de la reconnaissance du Centre-du-Québec demeure important; ce dernier étant exacerbé par des problèmes de desserte médiatique régionale. La région gagnerait à être reconnue de manière distincte. En outre, il est crucial de promouvoir l'identité centricoise auprès de sa population, notamment pour renforcer son sentiment d'appartenance et son engagement au sein de la communauté.

L'implantation de plusieurs industries de la filière batterie à Bécancour est porteuse de nouvelles possibilités comme de défis. La pression sur les ressources s'accroît déjà en raison des déplacements supplémentaires, des besoins accrus de main-d'œuvre, ou encore, des difficultés d'accès au logement.

Les six priorités régionales 2025-2029 du Centre-du-Québec représentent des leviers pour les ministères et organismes gouvernementaux afin de réaliser des actions structurantes et complémentaires à celles de la Table des MRC du Centre-du-Québec et des partenaires municipaux et régionaux. Forte de sa collectivité, la région trouvera les réponses aux défis énoncés.

Priorité 1

Maintenir et développer des milieux de vie de qualité pour la population centricoise

Démarche de mise en œuvre

Afin de poursuivre le développement de milieux de vie de qualité, les partenaires centricois ont identifié quatre orientations prioritaires. Leur volonté est de renforcer et consolider l'accès à des services de proximité et à des services spécialisés et ils s'entendent pour soutenir des initiatives permettant d'améliorer l'accessibilité à la mobilité durable et à des options d'habitation répondant aux besoins diversifiés des populations. De plus, il est souhaité d'offrir un soutien dans la planification de l'aménagement du territoire, qui prend en compte les particularités territoriales en cohérence avec les orientations gouvernementales.

Priorité 2

Soutenir la protection de l'environnement et la résilience centricoise face aux changements climatiques

Démarche de mise en œuvre

Les acteurs du milieu centricois considèrent que les réponses aux enjeux environnementaux exigent une approche systémique afin de contribuer à leur résolution de manière concrète. C'est pourquoi les actions qui découleront de cette priorité toucheront plusieurs perspectives. D'abord, il est souhaité de renforcer la capacité des organisations à effectuer une transition vers des pratiques et des modèles d'affaires durables. Il est voulu d'améliorer la résilience et l'adaptation des populations et des infrastructures face à la pression des changements climatiques. Les partenaires régionaux entendent, par ailleurs, favoriser la protection des sources d'eau et la mise en place d'actions permettant l'accès à une eau de qualité en quantité suffisante. De plus, ils croient qu'il est essentiel de soutenir des initiatives régionales de conservation, de restauration et de mise en valeur des milieux humides, hydriques et naturels.

Priorité 3

Favoriser le dynamisme socioéconomique centricois

Démarche de mise en œuvre

Fiers de faire partie d'une région entrepreneuriale, les partenaires du milieu centricois entendent poser diverses actions pour soutenir son développement et son dynamisme socioéconomiques, lesquels reposent sur l'ensemble des organisations, publiques, privées et communautaires. Ils souhaitent améliorer l'attraction, la rétention et l'intégration de la main-d'œuvre, tout en bonifiant l'offre de formation. De plus, il leur importe de soutenir la relève et le repreneuriat ainsi que la performance des organisations en favorisant l'innovation. Les partenaires du Centre-du-Québec ont, par ailleurs, la volonté d'appuyer la capacité des

organisations à saisir les opportunités directes et indirectes offertes par le développement de la filière batterie. Leur volonté est de prêter main-forte à la diversification de l'offre de produits et de services ainsi qu'au développement de nouveaux marchés par les entreprises manufacturières, commerciales et de services. Il est aussi prévu de soutenir les organismes intéressés par l'optimisation de leurs activités et par l'arrimage de leurs actions.

Priorité 4

Valoriser et soutenir le secteur bioalimentaire d'importance au Centre-du-Québec

Démarche de mise en œuvre

Le secteur bioalimentaire influence autant les paysages, la culture et les relations humaines que l'économie et l'alimentation du Centre-du-Québec. Pour garder ce dernier secteur vivant et fort, les partenaires du milieu centricois entendent soutenir la capacité des entreprises bioalimentaires à adopter des modèles et des pratiques durables et diversifiés. Ils souhaitent aider les entreprises bioalimentaires établies et leur relève face à un environnement d'affaires et d'accès à la main-d'œuvre qui se complexifie. De plus, leur volonté est d'augmenter la notoriété des produits bioalimentaires centricois en appuyant les entreprises dans leurs efforts de commercialisation. Enfin, il est souhaité de favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation pour la population régionale.

Priorité 5

Faire du Centre-du-Québec une région distinctive et reconnue

Démarche de mise en œuvre

Située au cœur du Québec habité, la région du Centre-du-Québec peine à se démarquer malgré son milieu de vie riche et diversifié. C'est pourquoi les acteurs centricois veulent augmenter la visibilité de la signature régionale et promouvoir l'unicité de la région afin de

renforcer sa notoriété et son rayonnement. Dans une perspective complémentaire, le choix de cette priorité vise à consolider le sentiment d'appartenance à la région et l'implication des centricois dans le développement de leur milieu. Les partenaires de la région aspirent à développer une culture de partage de l'information régionale et à optimiser la collaboration entre les organisations de la région.

Priorité 6

Optimiser les retombées régionales de l'implantation de la filière batterie au Centre-du-Québec

Démarche de mise en œuvre

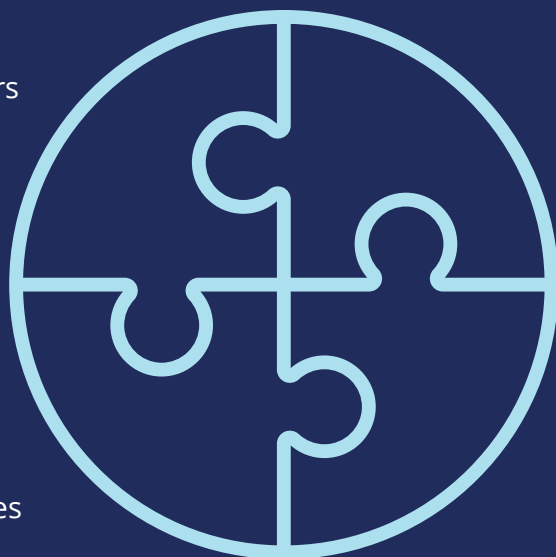
L'arrivée de grands donneurs d'ordre de la filière batterie à Bécancour incite les partenaires de la région à faciliter la circulation de l'information, de même qu'à favoriser la collaboration régionale pour réussir l'implantation de cette filière, l'atténuation de ses impacts et la maximisation des retombées régionales positives. Veiller à la mise en place des ressources nécessaires à l'implantation efficace et harmonieuse de la filière batterie dans la région est aussi une volonté. Et dans une perspective globale de développement, il est prévu d'analyser les impacts et possibilités liés à l'implantation de cette filière, tout en prenant en compte les autres priorités régionales.

5. L'apport des MO pour dynamiser les territoires

Les grandes stratégies, les politiques sectorielles et les divers programmes des ministères et organismes favorisent la croissance socioéconomique et la création de milieux de vie dynamiques et durables.

La Stratégie met l'accent sur la cohérence de l'action gouvernementale. Il est essentiel pour chaque MO assujéti de prendre en considération les objectifs et les principes de la Stratégie lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ses interventions. L'Administration doit mieux adapter ses planifications et ses actions aux réalités des territoires et des collectivités qui les habitent.

Différentes stratégies et politiques gouvernementales se démarquent par leur contribution significative à la vitalité des communautés et à l'occupation durable des territoires.



Centres collégiaux de transfert de technologie Ministère de l'Enseignement supérieur

Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ont pour mandat d'exercer, dans un domaine particulier du savoir, des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et de diffusion d'information. Ils contribuent également à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale ainsi qu'à leur implantation au sein d'entreprises et d'organismes.

Les 59 CCTT, répartis dans 15 régions du Québec, sont des moteurs de développement économique. Ils favorisent aussi une meilleure adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et la formation spécialisée dans leur domaine d'expertise. La participation de membre du corps enseignant et de la communauté

étudiante aux activités des CCTT contribue à enrichir l'enseignement dispensé et à stimuler l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques.

Consolidation de l'offre de formation en enseignement supérieur dans les régions Ministère de l'Enseignement supérieur

Le ministère de l'Enseignement supérieur souhaite maintenir une offre de formation optimale dans l'ensemble des régions du Québec. Pour ce faire, il soutient financièrement les programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en difficulté de recrutement lorsque la formation est liée à un domaine en rareté de main-d'œuvre dans une région ou dans une localité donnée. Il soutient également les projets de délocalisation de l'offre de formation dans

des régions où un besoin important en formation, notamment technique, est constaté; les établissements de petite taille; les établissements situés en région et ceux qui assurent une offre de formation répondant à des besoins prioritaires sur tout le territoire. Les objectifs poursuivis visent à favoriser l'accessibilité aux études, répondre aux besoins du marché du travail et assurer l'équité entre les régions.

Contribution de la SÉPAQ à la vitalité des régions

SÉPAQ

Présente dans 14 régions administratives au Québec, la SÉPAQ contribue de façon significative à l'essor économique du Québec et plus spécifiquement au développement du tourisme de nature et du plein air, entre autres, par la mise en place de partenariats en région. La SÉPAQ constitue ainsi un acteur important de l'occupation durable et de la vitalité des territoires. Elle favorise aussi la participation des partenaires régionaux à la réalisation de sa mission et s'assure que les actions sont prises en harmonie avec la vision régionale. Pour faciliter cette concertation, les parcs nationaux et les réserves fauniques se sont respectivement dotés d'une table d'harmonisation et d'un conseil d'administration local, lesquels sont composés de partenaires régionaux et de personnel de la SÉPAQ. La plupart des établissements touristiques disposent aussi d'une plateforme d'échanges avec le milieu par le biais de comités de mise en valeur ou d'autres tribunes similaires. Cela étant, la SÉPAQ dispose de quelques documents organisationnels qui contribuent significativement à la vitalité des territoires, comme son Plan stratégique 2022-2025 et son Plan d'action de développement durable 2023-2028.

Contribution à la vitalité des territoires et des régions

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Le domaine de la santé, plus précisément de la prévention en santé, est l'un des domaines d'intervention favorisant la vitalité des territoires et des

régions, qui rejoint plusieurs priorités identifiées dans la SGAOVT. Plusieurs cadres structurants se déploient, notamment le Programme national de santé publique (PNSP) et la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS). Le PNSP définit l'offre de services de santé publique et se décline dans les régions à travers les plans d'action régionaux portés par les directions régionales de santé publique, désormais intégrées à Santé Québec. Le PNSP structure l'action de santé publique en vue de maintenir et d'améliorer la santé de la population par des services adaptés aux réalités de tous les territoires du Québec. Les directions de santé publique jouent un rôle important d'accompagnement et de mobilisation des partenaires de leur territoire dans cette perspective.

Complémentaire au PNSP, la PGPS fait appel à la collaboration entre les ministères et leurs partenaires pour agir sur les facteurs qui ont un impact déterminant sur la santé de la population. Ses principaux objectifs sont de diminuer les problèmes de santé évitables et prioritaires, d'améliorer l'état de santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé ainsi que de diminuer la pression sur le système de santé et de services sociaux dans les prochaines années. Plusieurs actions déployées dans le cadre de son Plan d'action interministériel 2022-2025 agissent d'ailleurs en complémentarité aux priorités identifiées dans la SGAOVT. Dans les prochaines années, une place accrue à la prévention en santé sera visée pour mieux faire face aux défis actuels et à venir du système de la santé et de services sociaux par l'élaboration d'une stratégie.

Contribution à la vitalité des régions

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La vitalité de l'ensemble des régions du Québec est au cœur des interventions du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), lesquelles sont mises en œuvre en concertation avec les parties prenantes régionales, en respect des besoins et des particularités de chaque région. Par son Plan d'action des services publics d'emploi, le MESS favorise l'accès et le maintien des individus en emploi, contribuant ainsi à

la réduction du chômage, de l'exclusion sociale et de la pauvreté. Le MESS accorde en outre une attention particulière aux personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail afin de favoriser leur épanouissement professionnel et personnel, ainsi que leur contribution à leur communauté. Les interventions mises en œuvre, notamment dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées et de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuit concourent à cet objectif.

Démarche ACCORD

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

La démarche ACCORD repose sur le regroupement et la mobilisation de gens d'affaires et s'appuie sur les forces régionales et la recherche d'excellence dans les secteurs clés du Québec. En misant sur la création d'alliances entre les participants d'un même secteur économique, les créneaux conçoivent une image de marque pour chacune des régions du Québec afin qu'elles rayonnent sur les plans national et international. La démarche permet la priorisation de secteurs économiques prometteurs et l'utilisation des forces régionales pour le développement de stratégies nichées et contribue à l'émergence de projets économiques structurants qui participent à la vitalité des territoires dans les régions du Québec.

Feuille de route gouvernementale en économie circulaire

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

La Feuille de route gouvernementale en économie circulaire mobilise 24 MO dans cinq secteurs économiques : le bioalimentaire, la construction, le secteur manufacturier (textiles et produits électroniques/électroménagers), les mines et l'énergie. Elle définit 22 objectifs et 50 mesures pour repenser

et optimiser l'utilisation des ressources en circulation dans notre économie par la création de boucles fermées à différentes échelles : au sein des entreprises et sur le territoire. L'économie circulaire favorise le développement de filières et la création d'emplois locaux. Ce modèle émerge à l'échelle territoriale, et les municipalités sont particulièrement bien placées pour le mettre en œuvre. Elles jouent un rôle clé dans cette transformation essentielle pour relever le défi des changements climatiques et de la perte de biodiversité, en réduisant l'empreinte de nos modes de production et de consommation. Grâce à l'engagement des ministères et organismes, les mesures de la Feuille de route se transposent à travers les lois, les politiques publiques et les programmes pour créer des retombées concrètes au sein des communautés.

Fonds d'initiatives autochtones IV

Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit

Le Fonds d'initiatives autochtones IV (FIA IV) est un programme d'aide financière, d'une durée de cinq ans (2022-2027), destiné aux milieux autochtones du Québec. Il poursuit des objectifs variés, tels que collaborer au démarrage et au développement d'entreprises autochtones; prendre part à la création et à la consolidation d'emplois autochtones; contribuer à générer des investissements dans les communautés autochtones; participer au renouvellement et à l'amélioration des infrastructures communautaires de façon à augmenter le bien-être et les conditions de vie des populations autochtones; faciliter la mise en application de l'obligation qu'a le gouvernement de consulter les communautés autochtones; participer à l'établissement des collaborations entre les Autochtones et les réseaux québécois ainsi que les milieux locaux et régionaux; ou encore, collaborer à offrir et mettre sur pied des services directs culturellement pertinents et sécurisants pour répondre aux besoins des Autochtones en situation de vulnérabilité qui vivent ou qui sont de passage en milieu urbain.

Étant donné que les communautés des Premières Nations et des Inuit se retrouvent dans la plupart des régions administratives du Québec, le FIA IV est un programme qui s'inscrit naturellement dans les principes de la Stratégie.

Grand chantier pour les familles Ministère de la Famille

Ce plan d'action, qui présente 45 mesures et un investissement de 5,9 milliards de dollars, vise notamment à soutenir la création de places en services de garde éducatifs à l'enfance. De nouvelles mesures ont été adoptées pour accélérer et soutenir la création de places subventionnées. Des moyens pour favoriser le développement de plus petites installations en région ont notamment été prévus et des incitatifs au démarrage de services de garde en milieu familial ont été introduits. Un projet pilote a été implanté pour tester la garde de type milieu familial ailleurs que dans une résidence privée habitée, avec la collaboration d'un partenaire, et un programme a été instauré pour appuyer les municipalités qui aménagent des locaux temporaires. La présence de services de garde éducatifs à l'enfance favorise l'installation de jeunes familles dans les municipalités où ils existent, ce qui dynamise la vie sociale, sportive et culturelle de ces territoires, en plus d'appuyer la croissance des entreprises et l'essor économique.



© Rues principales

Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère Hydro-Québec

Avec son Plan d'action 2035 – *Vers un Québec décarboné et prospère*, Hydro-Québec propose des initiatives qui visent à répondre aux défis de la transition énergétique et qui permettront de créer de la prospérité durable pour le Québec. Les priorités qui y sont énoncées aideront à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à répondre à la croissance prévue de la demande d'électricité et à offrir à la clientèle un service fiable, simple et abordable. Après avoir mené une démarche de dialogue lors d'une tournée réalisée à travers le Québec au sujet de ce plan d'action, Hydro-Québec a présenté ses engagements envers la population québécoise. Combinés à la Stratégie de développement éolien annoncée au printemps 2024, ces engagements généreront des retombées économiques importantes pour le Québec et ses régions en favorisant, entre autres, le développement d'infrastructures énergétiques créatrices d'emplois et l'émergence de nouvelles filières industrielles. La position enviable du Québec grâce à son électricité propre est au cœur de ce projet de société qui appelle à une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes et à une étroite collaboration avec le milieu local.

Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Le Plan d'action en sécurité routière (PASR) 2023-2028 témoigne de l'engagement du gouvernement du Québec envers l'instauration d'une vision renouvelée de la sécurité routière. Inspiré des bonnes pratiques dans le domaine, il comporte des mesures visant à sécuriser les déplacements des usagers de la route, notamment les plus vulnérables, et à améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens. Témoinant du leadership du gouvernement du Québec en matière de sécurité routière, le PASR présente des priorités d'intervention et propose des actions concrètes, durables et viables qui permettront d'agir notamment sur les infrastructures et les facteurs

humains. Pour atteindre ses objectifs, le Plan d'action s'articule autour de quatre axes : aménager un réseau sécuritaire pour tous, prévenir les comportements à risque pour protéger des vies, innover en matière de recherche et de technologies, et enfin, communiquer sur les bonnes pratiques en sécurité routière. Le PASR contribue indéniablement à l'occupation et à la vitalité des territoires, puisqu'il favorise l'aménagement d'un réseau routier plus sécuritaire pour tous et la création de milieux de vie plus attractifs.

Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027

Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit

Le Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027 (Plan d'action) constitue un engagement à travailler à long terme sur un ensemble de problématiques ciblées. Au total, 52 mesures représentant des investissements de plus de 141 M\$ sont portées par 13 ministères et organismes gouvernementaux. Elles sont déployées dans six chantiers représentant les domaines dans lesquels le gouvernement s'engage à travailler sur la durée : culture, langue et réconciliation; enjeux et défis des femmes autochtones; développement global de l'enfant et des familles; conditions socioéconomiques et inclusion sociale; santé et mieux-être; justice et sécurité. Les mesures, axées sur la mise en place de partenariats avec les organisations et les milieux autochtones, contribuent à l'épanouissement social, culturel et économique des Premières Nations et des Inuit, tant en milieu urbain qu'en communauté, et ce, en tenant compte du cadre constitutionnel.

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Reconduite dans *Mobiliser. Accompagner. Participer.* : plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029, la mesure des Alliances pour la solidarité fait partie des politiques publiques qui soutiennent les territoires défavorisés. Portées par des Tables régionales de lutte contre la pauvreté, les Alliances visent le développement de stratégies territoriales basées sur la mobilisation, la concertation et la mise en commun des ressources des partenaires concernés par la pauvreté et l'exclusion, et élaborées à partir d'une analyse des besoins et du potentiel des milieux. De plus, à travers les projets qu'elles soutiennent, les 21 Alliances couvrent l'ensemble du territoire du Québec et permettent de réaliser des initiatives structurantes selon les priorités des milieux. Ces initiatives contribuent à améliorer les conditions de vie dans les territoires défavorisés et dévitalisés, tout en impliquant les personnes visées et en assurant le suivi des impacts.

Plan d'action ministériel en affaires municipales 2023-2027

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Le Plan d'action ministériel en affaires municipales (PAMAM) 2023-2027 a pour objectif principal d'améliorer la satisfaction, de renforcer les relations, de simplifier les échanges et d'harmoniser les pratiques avec le milieu municipal. Avec le PAMAM, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) reconnaît que les municipalités sont des partenaires indispensables à la réalisation de sa mission consistant à favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec. Plus particulièrement, le Plan d'action a pour objectifs spécifiques de renforcer la dynamique d'échange entre le MTMD et

les partenaires municipaux, de faciliter l'accès aux produits et services du Ministère et de permettre la réalisation des interventions ainsi que de viser une collaboration maintenue par la disponibilité de l'information et des canaux de communication. Le PAMAM contribue significativement à l'occupation et à la vitalité des territoires, puisqu'il permet de renforcer les dynamiques d'échanges avec les partenaires municipaux, de faciliter l'accès aux produits et services ministériels et d'améliorer la communication entre le MTMD et le milieu municipal.

Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration **Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**

Depuis 2021, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) met en œuvre le Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration (PAMRI). Il se déploie jusqu'en 2025 à travers trois objectifs. Le premier consiste à prioriser la régionalisation dès l'étranger en incitant les personnes immigrantes dont les compétences répondent aux besoins des régions à s'y établir dès leur arrivée au Québec. Le second objectif est de contribuer à l'attractivité des régions et au développement de collectivités plus accueillantes et inclusives afin d'inciter la régionalisation durable des personnes immigrantes. Enfin, le PAMRI vise à réviser et optimiser les programmes, les services et les mesures en matière de régionalisation afin d'accroître leur utilisation dans toutes les régions et de simplifier l'expérience client. Les actions du PAMRI contribuent, étant donné leur nature, à renforcer l'occupation et la vitalité des territoires. De plus, le déploiement de 10 directions régionales permet au MIFI d'agir localement et en concertation avec de nombreux partenaires régionaux.

Plan d'action nordique 2023-2028 **Société du Plan Nord**

Le Plan d'action nordique 2023-2028 (PAN 23-28) est un plan de près de 2,6 milliards de dollars pour le développement durable du territoire nordique québécois. Il vise à assurer la pérennité des collectivités du territoire nordique en veillant à son occupation, à sa mise en valeur, à sa conservation, à sa vitalité économique ainsi qu'à la qualité de vie des populations qui y résident. Coordonné par la Société du Plan Nord, le PAN 23-28 a été élaboré en collaboration avec l'Assemblée des partenaires, qui agit à titre d'instance-conseil privilégiée du gouvernement en matière de développement nordique, ainsi qu'en concertation avec plus de 25 ministères et organismes qui s'associeront aux partenaires locaux et régionaux afin de mettre en œuvre les actions identifiées. Les actions qui y sont inscrites sont intimement liées aux différentes priorités gouvernementales et territoriales des prochaines années, notamment la création de richesse, le développement économique, la transition énergétique, l'habitation, les télécommunications, l'autonomie alimentaire, l'accès à la nature, la protection de l'environnement et de la biodiversité, l'éducation, la santé et la formation de la main-d'œuvre.

Plan d'action gouvernemental en économie sociale

Ministère de l'Économie,
de l'Innovation et de l'Énergie

Lancé en novembre 2020, le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 vise à positionner les entreprises d'économie sociale comme des actrices essentielles à la vitalité socioéconomique du Québec par leur réponse adaptée et durable aux besoins des individus et des collectivités. Le plan d'action soutient un écosystème d'accompagnement adapté dans toutes les régions pour la création et la croissance des entreprises d'économie sociale ainsi que le développement de secteurs stratégiques reliés à des enjeux de société, comme celui de la vitalité des territoires.

Plan gouvernemental de régionalisation

Secrétariat du Conseil du trésor

Le Plan gouvernemental de régionalisation (PGR) de 5 000 emplois de l'administration publique a été diffusé en février 2022. Le gouvernement a pour objectif de régionaliser 5 000 emplois de l'administration publique d'ici à la fin de septembre 2028. Le principal objectif du PGR est de revitaliser l'économie régionale par la création d'emplois de qualité en région. Un effort de concertation avec l'ensemble des organisations est requis en vue d'assurer la pérennité du projet à plus long terme.

Au 31 janvier 2024, 4 813 emplois avaient été régionalisés depuis le 1^{er} octobre 2018, représentant 96,3 % de la cible à atteindre en 2028. De plus, 77,8 % des emplois régionalisés sont localisés dans les municipalités régionales de comtés (MRC), dont l'indice de vitalité économique se situe entre les 3^e et 5^e quintiles, ce qui correspond aux orientations gouvernementales.

Plan nature : un monde à protéger et à partager

Ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les
changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Le Plan nature 2030 est la plus ambitieuse politique-cadre portée par le Québec, à ce jour, en matière de conservation de la biodiversité : un important levier pour améliorer l'accès à la nature.

La protection de la nature est une responsabilité collective et individuelle. Les investissements permettent de concrétiser les engagements en matière de protection de la nature et d'accès à celle-ci.

- Conserver la nature : favoriser l'aménagement durable du territoire, augmenter la superficie des aires protégées dans le sud du Québec, assurer la restauration et la conservation de milieux naturels, en protégeant les espèces menacées ou vulnérables et en luttant contre les espèces exotiques envahissantes.
- Améliorer l'accès à la nature : adapter les activités sportives et récréatives pratiquées en nature et améliorer l'accès aux milieux naturels pour l'ensemble de la population.
- Se mobiliser pour la nature : viser à ce que toutes les personnes et les organisations contribuent à la protection du riche patrimoine naturel du Québec.

Le Plan nature 2030 contribue à l'atteinte des cibles mondiales du Québec envers les engagements du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal adopté lors de la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations-Unies.

Plan pour une économie verte 2030

Ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les
changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

La Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, le Plan pour une économie verte 2030, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à accroître la résilience des communautés québécoises face aux changements climatiques, tout en soutenant la transformation de la société et de l'économie du Québec. Les actions du gouvernement sont complétées par l'engagement des citoyens, des municipalités, du milieu de la recherche et des entreprises. En particulier, les organismes municipaux sont invités à se doter d'un plan climat correspondant à leurs particularités. Le défi de la lutte contre les changements climatiques est majeur et il appelle à la contribution de tous les territoires.

Plan québécois en entrepreneuriat

Ministère de l'Économie,
de l'Innovation et de l'Énergie

Lancé en mai 2022, le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 (PQE) est au cœur de la stratégie économique du Québec. Afin de valoriser les entrepreneuses et entrepreneurs et de mettre à leur disposition du soutien et des outils de qualité, le PQE fait appel à plus d'une trentaine d'organismes présents partout sur le territoire québécois. De plus, le travail de ces partenaires a pour mandat d'assurer en collaboration un environnement d'affaires propice à la croissance de l'ensemble des entreprises du Québec. Par le PQE, les entrepreneuses et entrepreneurs de toutes les régions du Québec ont accès à un environnement d'affaires favorable à l'expansion de leur entreprise.

Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques

Ministère des Ressources
naturelles et des Forêts

Le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques (PQVMCS) a l'ambition de faire émerger des filières porteuses pour l'économie du Québec. Avec la collaboration des partenaires de l'industrie et du secteur minier québécois ainsi que des communautés scientifiques, locales et autochtones, ce plan vise à faire du Québec un endroit privilégié pour la valorisation des MCS.

Les défis liés à la transformation et au recyclage des MCS sur le territoire québécois, de même que le développement d'une industrie de nouveaux produits à valeur ajoutée, sont des enjeux qui doivent être abordés afin de faire du Québec un leader dans le développement des filières propres aux MCS. Le PQVMCS permettra au Québec de tirer pleinement profit des ressources minérales et de son expertise et ainsi favoriser l'essor de chaînes de valeur de MCS qui soutiendront un développement économique durable dans les régions, au bénéfice des populations locales et autochtones, et de l'ensemble du Québec.

Pôles régionaux en

enseignement supérieur

Ministère de l'Enseignement
supérieur

Depuis 2018, le Ministère soutient la concertation entre les établissements d'enseignement supérieur situés sur un même territoire par l'entremise des pôles régionaux en enseignement supérieur. Ces derniers permettent, entre autres, de favoriser l'accessibilité des personnes à l'enseignement supérieur, notamment des groupes sous-représentés (Autochtones, étudiants de première génération, personnes en situation de handicap, issues de régions rurales, etc.), d'améliorer la fluidité des parcours de formation, d'assurer des transitions harmonieuses et de qualité en enseignement supérieur et de répondre à des besoins nationaux et régionaux d'adéquation formation-emploi.

Politique bioalimentaire 2018-2025

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le développement régional et l'occupation dynamique du territoire font partie des préoccupations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) depuis plusieurs années. Le bioalimentaire est, en effet, un secteur majeur de l'économie du Québec et se distingue par des retombées dans toutes les régions, notamment en milieu rural. Les directions régionales du MAPAQ jouent un rôle primordial d'influence et de mobilisation des partenaires pour le développement du bioalimentaire en région.

Depuis 2018, la Politique bioalimentaire du Québec constitue un cadre de référence pour le gouvernement et les partenaires du secteur. Plus précisément, elle mise sur des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire, en travaillant notamment sur la valorisation des territoires et de leurs activités bioalimentaires. D'ailleurs, quelques outils ont été élaborés en cohérence avec cette orientation, telles les ententes sectorielles. Ces ententes constituent des outils de développement régional aidant les MRC à jouer pleinement leur rôle de gouvernement de proximité, tout en permettant aux ministères et organismes d'accroître les retombées de leurs ressources et de leurs actions conformément aux réalités territoriales.

Politique culturelle du Québec

Ministère de la Culture et des Communications

La culture constitue une extraordinaire force pour l'épanouissement et le développement de la société québécoise. Pour cette raison, la politique culturelle du Québec : Partout, la culture inscrit la culture au cœur des priorités gouvernementales et vise à assurer la présence et la vitalité de la culture québécoise partout : dans toutes les régions du Québec, dans

la vie de l'ensemble de la population, sur la scène internationale et dans l'univers numérique. La Politique comprend quatre orientations, dont l'une vise plus particulièrement à dynamiser la relation entre la culture et le territoire. Cette orientation prend en compte la diversité des régions et prône l'équité dans les interventions. Elle réaffirme également le rôle majeur des partenaires municipaux, de la Capitale-Nationale, de la métropole et des communautés autochtones qui s'engagent activement en matière de culture. Par cette orientation, le gouvernement vise à ce que l'engagement des collectivités, la présence d'établissements et d'organismes culturels ainsi que la conservation du patrimoine contribuent à la qualité des milieux de vie.



© Marché public de Sainte-Foy

Politique de mobilité durable – 2030

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

La Politique de mobilité durable – 2030 (PMD) regroupe les orientations, objectifs et priorités d'intervention identifiés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour favoriser le développement d'une mobilité plus efficace, sécuritaire, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes sur l'ensemble du territoire québécois. Avec ses dix cibles, la Politique vise, entre autres, à offrir plus d'options de déplacement, à réduire les temps de déplacements, à augmenter la sécurité sur les routes, à diminuer la consommation d'énergies fossiles et à atténuer

l'impact de la congestion routière sur les entreprises. La PMD contribue significativement à l'occupation et à la vitalité des territoires, puisqu'elle promeut des initiatives nécessaires au développement régional, comme l'amélioration de l'accessibilité aux territoires de manière durable, le développement du transport collectif régional et interurbain, la mise à niveau des infrastructures ainsi que le déploiement d'équipements soutenant l'électrification des transports.

Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire présente une vision stratégique guidant l'action collective vers la transmission d'une architecture de qualité et l'aménagement de milieux de vie complets, dynamiques et durables. La Politique souligne l'importance de la vitalité des noyaux villageois et des cœurs de quartiers. Elle mise ainsi sur l'arrimage de l'architecture, de l'aménagement du territoire et du développement économique, de pair avec la valorisation du patrimoine et des paysages, pour offrir un puissant tremplin à la création d'espaces de qualité et durables. De manière à concrétiser cette vision, le plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique propose 30 mesures et actions. Parmi celles-ci, certaines contribuent particulièrement à la vitalité des territoires, notamment par le soutien financier pour la réalisation de projets en urbanisme et en aménagement du

territoire, l'acquisition de connaissances et d'expertise ou le développement d'une culture de la qualité architecturale auprès de la population. En outre, la mise en place d'un système de monitoring permettra de suivre des indicateurs et des cibles à l'échelle nationale, métropolitaine et régionale concernant notamment le dynamisme, l'attractivité et la vitalité des territoires.

Politique québécoise de la jeunesse (PQJ) 2015-2030

Secrétariat à la jeunesse

La Politique québécoise de la jeunesse (PQJ) 2015-2030 s'adresse aux jeunes Québécoises et Québécois de 15 à 29 ans. La PQJ peut toutefois étendre son rayon aux 12-35 ans pour des visées préventives ou de soutien vers certaines transitions. Elle permet aux jeunes de jouer pleinement le rôle qui leur revient dans le développement du Québec. La PQJ se déploie par le biais de plans d'actions jeunesse (PAJ). Le dernier PAJ 2021-2024 s'articulait autour de 7 axes (santé, éducation, emploi, citoyenneté, entrepreneuriat, environnement, culture) à l'intérieur desquels se déployaient des initiatives. Celles-ci visent notamment à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des entrepreneurs, à faciliter l'installation des jeunes en région, à soutenir l'habitation étudiante et les infrastructures jeunesse, de même qu'à renforcer l'expertise jeunesse du milieu municipal.

Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD) a pour but d'intégrer les solutions relatives au développement durable dans toutes les sphères d'intervention du gouvernement, à savoir dans les lois, les politiques publiques et



les programmes pour accélérer la transition vers un Québec plus prospère, vert et responsable et entraîner des changements concrets sur le territoire. Elle concerne plus de 110 ministères et organismes actifs dans toutes les sphères de la société. Ceux-ci produisent un plan d'action afin de présenter les engagements qu'ils réaliseront dans leurs domaines d'activité pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la SGDD et, ainsi, accompagner le changement partout dans la société. La SGDD priorise le développement durable des collectivités et vise notamment à créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux et à bâtir des collectivités dynamiques et innovantes. On s'attend à ce que les MO priorisent l'appui aux municipalités pour qu'elles interviennent de manière permanente sur le territoire en intégrant la durabilité dans leurs planifications et interventions territoriales, en particulier en ce qui concerne l'aménagement efficient du territoire, la gouvernance municipale, la gestion des ressources et les milieux de vie sains et sécuritaires. Il est également attendu qu'ils appuient le développement régional durable en favorisant le développement de municipalités connectées, en valorisant l'entrepreneuriat local et un tourisme basé sur la mise en valeur de la richesse naturelle et culturelle des régions en tant que facteur d'attractivité ainsi que l'innovation par la création de zones de savoirs axées sur l'économie verte.

Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026, Pour des marchés publics innovants Secrétariat au Conseil du trésor

La Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026, Pour des marchés publics innovants, favorise l'achat québécois, le développement économique des régions, l'innovation, et le développement durable. Elle vise notamment à rendre les marchés publics plus accessibles aux petites et moyennes entreprises. Une série de mesures est proposée afin que toutes les entreprises qui ont le potentiel de faire affaire avec l'État aient une chance égale d'accéder aux marchés publics, tout en favorisant au maximum les retombées économiques

régionales. Parmi ces mesures figurent la mise sur pied d'un répertoire des fournisseurs, la tenue d'ateliers thématiques régionaux et l'élaboration d'un tremplin pour les entreprises non-initiées aux marchés publics. La Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026 est mise en œuvre en collaboration avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, qui constitue un pilier pour concrétiser les orientations du gouvernement en matière d'achat québécois et d'acquisitions responsables. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et Investissement Québec sont aussi appelés à collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie et les résultats des actions sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du trésor.

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 Secrétariat à la condition féminine

La régionalisation des actions est l'un des principes directeurs de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. En effet, les besoins et les priorités en matière d'égalité peuvent varier d'une région à l'autre, et parfois même au sein d'une même région. Ils peuvent être influencés, par exemple, par le contexte géographique, le marché de l'emploi ou l'accessibilité des services. Le Secrétariat à la condition féminine vise donc à déployer des Ententes sectorielles de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des régions administratives du Québec d'ici 2027. Initiées par le Secrétariat en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ces ententes contribuent au développement régional par le financement de projets qui répondent à des priorités régionales en matière d'égalité. Ces priorités sont définies en concertation par des partenaires d'un même territoire.

Stratégie maritime Avantage Saint-Laurent Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Avec la stratégie maritime Avantage Saint-Laurent, le gouvernement vise à faire du Saint-Laurent un corridor économique performant, dans le respect des écosystèmes concernés et dans l'intérêt des communautés maritimes installées le long du fleuve. La nouvelle vision maritime du Québec s'articule autour de trois orientations exprimant la volonté du gouvernement, soit de doter le Saint-Laurent d'infrastructures portuaires modernes et compétitives, d'assurer une navigation efficace et respectueuse des écosystèmes et d'offrir aux communautés maritimes des possibilités de développement prometteur et durable. Par ces orientations et les 12 mesures qui en découlent, notamment celles favorisant le développement des zones industrialo-portuaires et des pôles logistiques, la modernisation de l'industrie du chantier maritime et la bonification de l'accès au fleuve grâce au transport collectif des personnes par voie maritime, Avantage Saint-Laurent contribue significativement à l'occupation et à la vitalité des territoires.

Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028 Ministère de la Culture et des Communications

La Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028 positionne la créativité numérique comme un vecteur prometteur de rayonnement de la culture auprès des citoyens, et plus particulièrement des jeunes. L'objectif de cette stratégie est de donner une impulsion à la créativité numérique pour favoriser son développement et son rayonnement au Québec et à l'international. Pour ce faire, la Stratégie identifie plusieurs priorités d'action, dont l'une vise à contribuer au dynamisme local et régional par l'intermédiaire de la créativité numérique. Par exemple, la Stratégie comprend une bonification financière du programme

Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise afin de soutenir la création ou la circulation de projets de créativité numériques destinés à un espace public ou à un lieu de diffusion culturelle. Ce faisant, la stratégie mise sur la créativité numérique pour diversifier les publics et augmenter la fréquentation des lieux publics ou culturels ciblés, contribuant ainsi à leur dynamisme.

Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

La Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 met en place les mécanismes et les outils pour répondre aux besoins et aux défis actuels des acteurs de l'écosystème québécois de la recherche et de l'innovation (R-I) et s'appuie sur leur mobilisation. L'écosystème de R-I est présent partout au Québec, notamment, avec :

- Le Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation qui est disponible dans tout le Québec;
- Le Réseau Technoscience qui stimule et transmet la passion des sciences, de la technologie et de l'innovation chez les jeunes tout en encourageant l'émergence d'une relève scientifique dans toute la province;
- Les espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC), présents dans toutes les régions du Québec, contribuent à rehausser l'innovation et les meilleures pratiques d'affaires au sein des entreprises. Les ERAC collaborent étroitement avec le Conseil de l'innovation du Québec, qui a pour mission de dynamiser l'innovation au sein des entreprises;
- Les zones d'innovation font partie d'une démarche structurante reposant sur la collaboration accrue entre les institutions du savoir, l'industrie, les entreprises en démarrage et la société civile.

Stratégie québécoise en habitation « Bâtir ensemble pour mieux se loger »

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Société d'habitation du Québec

La Stratégie québécoise en habitation définit les orientations et objectifs pour rééquilibrer le marché de l'habitation et préserver l'abordabilité. Elle propose une feuille de route des actions passées et futures, coordonnant l'intervention du gouvernement et des acteurs du secteur autour d'un objectif commun : rétablir l'équilibre du marché résidentiel afin que chaque Québécoise et Québécois puisse se loger selon ses besoins et ses moyens. Pour y parvenir, la Stratégie concentre ses actions sur deux grands axes d'intervention. Le premier vise à créer un environnement propice à la croissance de l'offre de logements et le second à soutenir les ménages selon leurs besoins. Un habitat bien planifié, accessible et diversifié contribue directement à la vitalité et à la prospérité d'un territoire en offrant un milieu de vie attrayant qui attire et retient la population, stimule l'activité locale et renforce la cohésion sociale. La Stratégie québécoise en habitation reconnaît le rôle essentiel des partenaires municipaux dans la planification de ces milieux de vie et prévoit plusieurs mesures pour les aider à jouer pleinement leur rôle.

Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

La Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2022-2030 contribuera à renforcer la vitalité socioéconomique des territoires, sur laquelle elle s'appuiera fortement pour assurer un développement optimal des filières de l'hydrogène et des bioénergies, dont nombre de projets seront situés en région. La création d'écosystèmes énergétiques régionaux associant la production et la consommation d'hydrogène vert ou de bioénergies localement

stimulera le développement régional des filières tout en réduisant les risques et les coûts. L'engagement mutuel des différents acteurs permettra de consolider les projets les plus structurants en misant sur les particularités et les avantages compétitifs des différentes régions du Québec.

Stratégie de croissance durable du tourisme au Québec

Ministère du Tourisme

Le tourisme est un important moteur de développement pour les régions du Québec. Aussi, le ministère du Tourisme souhaite soutenir son élan par l'entremise d'une nouvelle stratégie 2025-2030 visant la croissance durable du tourisme au Québec. Cette stratégie permettra d'appuyer le secteur d'activités afin qu'il génère davantage de retombées pour les communautés locales, tout en contribuant à la vitalité des territoires (création d'emplois, diversification des économies locales, accès à des services et des infrastructures qui profitent aux voyageurs et résidents, préservation et mise en valeur de la culture, du patrimoine et des milieux naturels, etc.). La Stratégie metra notamment sur la collaboration des partenaires du milieu touristique et ceux de différents secteurs d'activités, tant à l'échelle nationale et régionale qu'à l'échelle locale. L'objectif sera d'offrir des expériences touristiques authentiques et de faire rayonner les destinations dans une perspective de tourisme plus responsable et durable.

6. Mise en œuvre de la Stratégie

6.1. Les acteurs et leurs rôles

L'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (ci-après la Stratégie) relève de la participation concertée de plusieurs acteurs. D'entrée de jeu, elle interpelle les élus municipaux qui, par leur action, sont les leaders de la vitalité de leur territoire. Ils désignent les priorités, animent le réseau des partenaires, mettent en action les intervenants régionaux et arriment la vision de développement de leur territoire.

Les ministères et organismes assujettis

Chaque ministère et organisme (MO) assujetti s'engage à contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie et des priorités régionales dans la mesure de ses moyens et de son expertise. Il fait état, dans son rapport annuel de gestion, des résultats obtenus au regard des engagements inscrits à la Feuille de route nationale et des plans d'action régionaux.

La conférence administrative régionale

La conférence administrative régionale (CAR) incarne, dans l'exercice de son mandat, le partenariat entre les MO et les MRC en matière d'occupation et de vitalité des territoires. Il reviendra à celle-ci, sous la gestion administrative du MAMH, de mobiliser les partenaires et d'assurer un suivi de l'atteinte des priorités régionales.

Les ministères et organismes membres de la CAR seront invités à impliquer leurs organismes mandataires afin de contribuer à l'atteinte des priorités régionales. À titre d'exemple, les Associations touristiques régionales accomplissent diverses missions pour le ministère du Tourisme dans le but de faire croître l'économie et la vitalité grâce au tourisme. Celles-ci pourraient être appelées à jouer un rôle important de concertation et de catalyseur.

La Table gouvernementale aux affaires territoriales

La Table gouvernementale aux affaires territoriales (ci-après TGAT) a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes et la cohérence de leurs actions, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires à l'échelle nationale. La TGAT est présidée par le sous-ministre adjoint aux régions et à l'aménagement du territoire du MAMH, responsable désigné de l'OVT. Il convie les sous-ministres adjoints et les personnes équivalentes des ministères et organismes concernés à y siéger. Le président de la TGAT peut solliciter la participation des présidents des Conférences administratives régionales, des sous-ministres ou sous-ministres adjoints ou associés d'autres ministères ou des dirigeantes et dirigeants d'autres organismes, dont les actions peuvent avoir une incidence sur l'occupation et la vitalité des territoires.

La TGAT offre un lieu de concertation interministériel de haut niveau, afin d'assurer l'arrimage entre les différents leviers d'intervention des ministères et organismes ainsi que la prise en considération des spécificités régionales. Celle-ci a également pour mandat le suivi de la Feuille de route en OVT.

Le ministre responsable de la région

Sur le plan politique, il revient aux ministres responsables de chaque région de promouvoir la vitalité de leur région. La nomination de ministres responsables des régions s'inscrit dans une tradition politique d'une grande importance pour les intervenants locaux et régionaux. Cela favorise la concertation et la cohésion de tous les acteurs intéressés pour stimuler les interventions en la matière. Cette fonction leur permet d'agir pour les intérêts de leur région et d'être leur porte-parole au sein du Conseil des ministres.

La ministre des Affaires municipales

La ministre des Affaires municipales a pour fonction de promouvoir l'occupation et la vitalité des territoires au sein du gouvernement. Elle agit comme catalyseur de l'action gouvernementale. Elle assure notamment la concertation avec les ministres sectoriels et les ministres responsables des régions qui partagent avec elle cette responsabilité.

En collaboration avec la ministre des Affaires municipales, les ministres responsables des régions peuvent confier des mandats aux conférences administratives régionales pour la prise en charge de dossiers particulièrement importants pour la vitalité d'une région et qui nécessitent un renforcement de la concertation gouvernementale.

6.2. Les mécanismes de planification et de suivi

La Feuille de route nationale

La Stratégie prévoit la mise en œuvre de diverses mesures ayant une portée gouvernementale. Ces initiatives prendront la forme de chantiers et les actions en découlant seront définies dans la Feuille de route nationale. Les actions des ministères et organismes, qui répondent à une priorité régionale, mais dont la mise en œuvre s'appliquera indifféremment à l'ensemble des régions du Québec, sont également incluses dans la Feuille de route. À titre d'exemple, cela pourrait signifier une révision des procédures administratives ou une bonification de l'offre de services.

La planification régionale

Dans le but d'établir une gouvernance régionale pour la mise en œuvre des priorités en OVT, les engagements des ministères et organismes seront présentés par région. Il incombera à chaque conférence administrative régionale, sous la responsabilité des directions régionales du MAMH, de mettre en œuvre ces actions.

Suivi et monitoring

Le suivi et le monitoring de l'occupation et de la vitalité des territoires seront effectués au moyen de plusieurs indicateurs :

- Indicateurs généraux de l'OVT (ceux prévus par la Loi);
- Indicateurs et cibles en lien avec les priorités régionales (indicateurs d'effet);
- Indicateurs et cibles en lien avec les actions des plans d'action de la conférence administrative régionale (indicateurs de résultat).

Reddition de comptes

Toute l'information touchant la planification et la reddition de comptes en matière d'occupation et de vitalité des territoires doit être accessible. Le site Web Quebec.ca regroupe l'essentiel des hyperliens menant aux plans d'action nationaux et régionaux ainsi qu'aux bilans annuels compilés par le MAMH.

Ces bilans proviennent de différentes sources : la reddition de comptes des fonds en développement local et régional, des rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les bilans annuels des actions des conférences administratives régionales ainsi que des indicateurs de suivi. Les actions régionales dont les ministères et organismes sont responsables devront être compilées dans leurs rapports annuels de gestion respectifs. Des bilans en OVT seront produits par le MAMH et réuniront les bilans des plans d'action régionaux des conférences administratives régionales, les rapports annuels de gestion et le bilan de la Feuille de route nationale.

Les outils financiers dédiés

Des outils financiers sont mis à la disposition des régions. La Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité confirme la reconduction des sommes allouées au Fonds régions et ruralité. Cette reconduction donne ainsi l'occasion au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de faire évoluer ce fonds, de concert avec le milieu municipal, et d'y apporter des ajustements afin de mieux répondre aux besoins des communautés.

Le Fonds régions et ruralité

Afin d'appuyer les organismes municipaux dans l'exercice de leurs compétences et de soutenir les projets de développement issus des différentes régions du Québec, le gouvernement met en œuvre le Fonds régions et ruralité (FRR). Une enveloppe annuelle de 267,5 M\$ est prévue.

Le volet Commerces de proximité

Le FRR s'est enrichi d'un volet ayant pour objectif d'assurer l'accès à des commerces de proximité pour les communautés afin de contribuer à la vitalité des territoires. Une enveloppe de 10 M\$ y est consacrée annuellement pour cinq ans.

D'autres fonds gouvernementaux peuvent également soutenir la mise en œuvre de la Stratégie.

